ÉTUDE

SUR

L'OFFICE DE GIRONE

DU MÊME AUTEUR

Le Troubadour Guilhem Montanhagol, in-8. Toulouse, Privat, 1898.

Sur la nouvelle provençale du Papagai, in-8. Montpellier, Coulet et fils, 1902.

Études sur l'ancien poème français du Voyage de Charlemagne en Orient, grand in-8, Montpellier, Coulet et fils, 1907.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Les poésies du troubadour Peire d'Alvernhe. Nouvelle édition critique, accompagnée d'une introduction, de traductions, de notes et d'un glossaire.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES
— XX —

ÉTUDE

SUR

L'OFFICE DE GIRONE

EN L'HONNEUR

DE

SAINT CHARLEMAGNE

PAR

JULES COULET

CHARGÉ DE COURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE MONTPELLIER

MONTPELLIER
COULET ET FILS, ÉDITEURS
LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ
5, GRAND'RUE

1907

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY
OCT 2 9 1934
7205

A MONSIEUR CAMILLE CHABANEAU,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE MONTPELLIER

CHAPITRE I

L'OFFICE LITURGIQUE ET L'HISTOIRE POÉTIQUE DE GIRONE

L'Office liturgique consacré à saint Charlemagne par l'église de Girone n'intéresse pas seulement l'histoire curieuse de la canonisation du grand empereur. Ce qui surtout nous le rend précieux, c'est qu'il intéresse aussi, — et directement —, celle de notre ancienne poésie héroïque. Outre qu'il met en œuvre une tradition, qui s'est exprimée dans nos chansons de geste, il peut nous renseigner sur la question de savoir, comment s'est constituée l'histoire poétique de Girone.

*
* *

Cette ville espagnole a joué, en effet, un assez grand rôle dans notre poésie épique du moyen âge. Elle est, par elle, donnée en fief à un de ses plus anciens héros, à un de ceux aussi, dont les transformations semblent le mieux attester la longue popularité. Ernaut de Girone figure dans cet énigmatique « Fragment de la Haye », qu'on considère comme un écho de l'épopée contemporaine et qui, daté, comme on le fait d'ordinaire, du XIe siècle[1], paraît reculer, peut-être jusqu'au Xe, la vie épique du personnage. En tout cas, avec Bernart, Bertran « le Palazin » et Guibelin, qui sont mentionnés dans ce texte[2], avec ceux aussi, que leur adjoin-

1. Cf. Suchier, *Les Narbonnais*, I, p. LXVIII.

2. Il est inexact de dire, comme le fait M. Schneegans dans sa Dissertation inaugurale (Strasbourg, 1891, p. 78), que les quatre personnages sont frères de Guillaume d'Orange. Si cela est vrai de Bernart de Brusban et d'Ernaut, l'on sait que Bertran le Palazin n'est que le fils de Bernart. Il se pourrait aussi, que le *Wibelinus puer*, mentionné par le *Fragment de la Haye* ne fût pas Guibelin, plus

dront les chansons postérieures, il fait partie de la grande famille, qui a pour père ou pour aïeul Aimeri de Narbonne, et dont le membre le plus illustre est Guillaume d'Orange.

Les poèmes de la geste nous le montrent dans les deux rôles, qui sont, en général, ceux de tous les « Narbonnais ». Il prend part aux luttes contre les Sarrasins et il est pour le roi de France le vassal fidèle, qui s'acquittera envers lui du service féodal et l'aidera contre ses ennemis. Comment, ensuite, est-il devenu le personnage comique, que nous font connaître certaines scènes du poème des *Narbonnais* [1] et les allusions souvent citées de l'*Aimeri de Narbonne* [2] ? Comment, surtout, a-t-il renié son origine pour devenir, lui, le vassal fidèle, un des fils de Doon, le chef de la race traîtresse des « Mayençais » [3] ?

Quelles que soient les raisons de ces transformations, elles sont sans doute récentes, et ne peuvent nous masquer la physionomie primitive et véritable du héros. Il est, en effet, et avant tout,

connu sous le nom de Guibert d'Andrenas, et fils en effet du comte Aimeri, mais bien Guielin, fils du même Bernart et frère, par conséquent, du « Palazin ». Cf. Langlois, *Table des noms propres.... compris dans les chansons de geste*, p. 305.

1. Cf. *Les Narbonnais*, édition Suchier, v. 930, sq.

2. Cf. *Aimeri de Narbonne*, édition Demaison, v. 4545, sq.

3. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 81 et note 1. Dans les poèmes de *Gaufrey* et de *Maugis d'Aigremont*, Hernaut de « *Giron* » ou de « *Gironde* » est un des douze fils de Doon de Mayence. Le point de départ de cette dernière transformation est peut-être un simple rapport de noms entre notre Ernaut et un autre personnage de l'épopée française. Certaines traditions représentent, en effet, le fils d'Aimeri comme seigneur d'Orléans et l'appellent non plus « Ernaut de Girone » mais « Hernaut d'Orléans ». Dans les *Enfances Vivien*, Ernaut surnommé « li Rous » et oncle de Vivien est d'abord seigneur de Girone, puis d'Orléans. De même, dans la fameuse généalogie d'Albéric des Trois-Fontaines, notre Ernaut, frère de Guillaume, est cité comme tenant Orléans. Cf. Demaison, édition d'*Aimeri de Narbonne*, I, pp. CCXXIII et CCXXIV. Il a succédé dans ce fief à un traître, qui, dans le *Couronnement de Louis*, s'efforce de ravir le trône de France à Louis, le fils de Charlemagne. Celui-ci ayant été puni de sa félonie et tué par Guillaume d'Orange, la « duché » d'Orléans avait été donnée à Ernaut, fils Aimeri. Or, ce traître s'appelait Arneis. Ne serait-ce pas son nom, altéré, qui aurait amené une confusion entre lui et notre Ernaut ? Puis, celui-ci aurait hérité non seulement le fief, mais encore les sentiments et le rôle, attribués à son prédécesseur, et devenu, comme lui, un chevalier félon, il aurait trouvé accueil dans la famille des « Mayençais ».

Ernaut « de Girone ». Sa personnalité épique est faite du rôle, que lui attribue la légende dans l'histoire de la ville espagnole[1]. Il est « celui qui tient Girone », celui qui la défend contre les Sarrasins, ou qui va à son secours, quand ceux-ci l'assiègent.

Sur ce point, il est vrai, les récits diffèrent et de façon assez sensible. Dans le *Département des fils d'Aimeri*[2], c'est Aimeri, qui envoie son fils Ernaut au secours de la ville. Elle est au pouvoir des chrétiens et tenue par Savari, un « conte gentil », contre les païens, qui en font le siège. Mais Ernaut la délivre, en récompense de quoi il demande et obtient la main de la fille de Savari, Béatrix, qui lui assure ainsi la possession du pays de Girone. Au contraire, les allusions de l'*Aimeri de Narbonne* nous le montrent en possession de la ville[3]. C'est lui-même, qui s'y trouve assiégé et qui doit repousser les attaques des douze fils de Borrel le « desfaé ». Enfin, le *Girard de Roussillon* raconte, qu'Ernaut, fâché contre son roi, lui dit un jour : « Sire roi, votre amour ne m'est pas profitable. Là-bas, du côté de l'Espagne, tu m'as placé en bordure ; je suis assailli par les païens du monde entier[4]. » Sa mise en possession de Girone semble dater de la constitution de la marche d'Espagne, consécutive à la conquête du pays sur les Sarrasins. Ainsi, ni le *Département*, ni l'*Aimeri*, ni le *Girard de Roussillon* n'attribuent à Ernaut l'honneur d'avoir, le premier, pris Girone. Son rôle héroïque, d'après eux, se serait manifesté, non pas lors de la prise de la ville par les chrétiens, mais à l'occasion de tentatives faites par les Sarrasins pour la reprendre.

Le *Fragment de la Haye* lui-même, à supposer que la ville, dont il nous raconte le siège, soit bien Girone[5], ne conçoit pas les choses

1. Le poème d'*Elie de Saint-Gille* est peut-être le seul qui fasse d'Ernaut l'un des Narbonnais, sans mentionner jamais Girone comme son fief. Mais le caractère assez particulier du poème et de la légende mise en œuvre suffit peut-être à expliquer cette singularité.

2. Cf. Suchier, *Les Narbonnais*, II, pp. 111, v. 178, sq.

3. Cf. *Aimeri de Narbonne*, édition Demaison, v. 1345, sq.

4. Cf. P. Meyer, *Girard de Roussillon*, p. 192.

5. On sait que le fait n'est pas certain, et que, notamment, M. Suchier croit qu'il s'agit d'un siège de Narbonne. Nous examinerons la question dans une étude sur ce texte, que nous comptons publier prochainement.

différemment. A certains indices, M. Suchier a cru reconnaître, qu'au moment où se place le récit, la ville vient seulement d'être reprise par les Sarrasins. Auparavant, dit-il, elle était aux mains des chrétiens et ceux-ci en auraient été dépossédés à la suite d'un long siège [1]. Mais, même dans cette hypothèse, rien n'indique, que c'est la valeur d'Ernaut, qui l'a mise d'abord au pouvoir des chrétiens. S'il combat avec Bernart, Bertran et Guibelin, pour la reprendre, c'est afin de la rendre à son possesseur, à ce « *dux* », à cet « *homo vafer* », qui, dans le *Fragment*, reste anonyme, et dont M. Suchier fait, sans raison selon nous, le père de Bernart et de Ernaut lui-même. En tout cas, c'est cet inconnu, et non pas Ernaut, qui, avant le retour offensif des Sarrasins, aurait tenu la ville, à la façon du comte Savari dans le *Département des fils Aimeri*. Rien n'autorise à penser, que cet inconnu l'avait reçue d'abord d'Ernaut, lequel l'aurait, le premier, conquise sur les Sarrasins.

Il est plus naturel de supposer, qu'elle lui avait été commise en garde, peut-être par Charlemagne lui-même. C'est, en effet, l'empereur, qui vient à son secours, en même temps qu'Ernaut et que ses frères, quand il s'agit de la reconquérir [2]. Si donc le *Fragment* nous a bien conservé la traduction partielle d'une *Prise de Girone*, on peut affirmer, que ce récit non plus n'attribuait pas à Ernaut l'honneur d'avoir, le premier, enlevé la ville aux Sarrasins. Comme tous les textes, où figure le personnage, il suppose, que Girone, ville païenne depuis l'invasion musulmane, a été une première fois conquise par les chrétiens. Ernaut ne fait jamais que la reprendre. Toute sa légende, quelle qu'en soit l'origine, — historique ou purement littéraire —, semble faire suite à des traditions se rapportant à une époque antérieure de l'histoire de la ville.

Or, l'Office liturgique, qui se récitait à Girone au jour de la Saint-Charlemagne, a pour fond principal le récit d'une prise de la ville, qui, elle, paraît être la première. C'est l'empereur, qui en est le héros, et on nous la présente comme un épisode de sa

1. Cf. Suchier, *Les Narbonnais*, II, LXXIII.
2. Cf. Suchier, *Les Narbonnais*, II, LXXIV.

guerre d'Espagne. Elle aurait eu lieu, sans doute, lors de l'expédition fameuse, qui dans l'imagination populaire prit les proportions que l'on sait, c'est-à-dire aux environs de 780.

L'événement, il est vrai, n'a rien d'historique. Il n'y a pas lieu de s'arrêter aux dires de certains historiens trop partiaux, qui n'admettent même pas, qu'on puisse mettre en doute la réalité de la prise de Girone par Charlemagne. C'est ainsi, que l'auteur d'un travail, auquel nous aurons souvent l'occasion de renvoyer le lecteur, la considère « comme un fait de la plus frappante exactitude » [1]. Il est vrai, qu'il ne se préoccupe pas de savoir, quand elle eut lieu [2] et qu'une affirmation de la Chanson de Roland l'emporte, à ses yeux, sur le témoignage des documents les plus authentiques [3]. Quand il veut nous convaincre par le déploiement d'une érudition sans critique, il ne remarque pas, qu'aucun des nombreux textes rassemblés par lui n'atteste formellement la prise de Girone par Charlemagne [4].

Toutes ces chroniques ne mentionnent,en effet, à l'année 778, que son entrée en Espagne et la prise de Pampelune, qui fut, à n'en pas douter, l'épisode le plus marquant de l'expédition. Elles parlent bien d'autres villes, emportées d'assaut par Charlemagne, ou qui auraient fait leur soumission entre ses mains, mais rien ne nous autorise à penser, que Girone était nécessairement du nombre. Si l'on excepte deux notes, dont Dom Bouquet et les Bollandistes accompagnent le passage de la *Vita Karoli* d'Eginhard, où est mentionnée cette expédition [5], il n'y a qu'une chronique, — les *Annales*

1. Cf. Rocher, *Les rapports de l'Église du Puy et de la ville de Girone*, pp. 43-44.

2. « Ce siège eut-il lieu en 778 ou 785, cela nous importe peu ». Rocher, *op. cit.*, p. 284.

3. Comme Charlemagne n'est allé qu'une fois en Espagne, en 778, et pour très peu de temps, on ne voit pas le moyen de situer dans le cours de cette expédition la prise particulière de Girone. Mais cela n'embarrasse pas M. Rocher. Faisant allusion aux premiers vers du poème, il déclare sans hésitation : « La *Chanson de Roland* dit qu'il est resté sept ans, et elle ne peut reposer sur un mensonge. » Cf. *op. cit.*, p. 43.

4. Cf. Rocher, *op. cit.*, pp. 280, sq.

5. Dans sa biographie, Eginhard s'était borné à dire : « *Hispaniam quam maxime*

Petaviani, — qui mentionne, à l'année 778, sinon la prise de la ville, du moins sa reddition entre les mains de l'empereur. Mais son témoignage, du reste assez suspect [1], ne saurait prévaloir contre le silence de tous les autres textes. Au contraire, l'accord unanime de ceux-ci suffit à établir, que Girone ne joua, sans doute, aucun rôle dans l'expédition de 778, et qu'en tout cas elle ne fut pas prise par Charlemagne [2].

Ce qui est vrai, c'est que, quelques années plus tard, en 785, dans des circonstances assez obscures, Girone fut livrée aux Français [3]. Que cela ait été l'effet d'une expédition heureuse, entreprise par un des comtes, auxquels l'empereur avait confié la garde de la frontière, ou celui d'intrigues habiles, nouées par l'un d'eux avec la population chrétienne de Girone, ce qui est sûr, c'est qu'il ne faut pas prendre à la lettre les termes, dont se servent les chroniques, quand elles disent, que la ville fut livrée « au roi Charles ». En 785, l'empereur n'est pas venu en Espagne. Il est resté en Saxe, retenu par d'autres soins [4]. Girone n'a donc pu être remise qu'à l'un de ses représentants. Il n'a pas reçu lui-même sa soumis-

poterat belli apparatu aggreditur, saltuque Pyrenei superato omnibus quae adierat oppidis atque castellis salvo et incolumi exercitu revertitur » (Mon. Germ. hist. Script., II, 447). Et le passage des *Annales* relatif au même événement, quoique plus développé, était également muet sur la prise de Girone. Cependant, Dom Bouquet, en reproduisant le premier de ces textes, avait ajouté la note suivante, empruntée à une autre chronique : « *Susceptis scilicet Pampilona, Osca, Barsilona atque Gerunda.* » Et, de même, les Bollandistes, reproduisant le passage d'Eginhard continuent en ces termes : « *Ea expeditio anno 778 ipsorum Maurorum rogatu suscepta. Capta Pampilona et in reditu destructa aut manibus nudata, Osca, Barcino, Cæsaraugusta aut certe eorum praefecti obsides dedere.* » Tous ces textes sont cités intégralement par Rocher, *op. cit.*, p. 281.

1. « 778. *Eodem anno domnus rex Carolus cum magno exercitu venit in terram Galliciam et adquisivit civitatem Pampalona. Deinde accepit obsides in Hispania de civitatibus Abitauri atque Ebilarbii quorum vocabulum est Osca et Barcelona necnon et Gerunda.* » Cité par Rocher, *loc. cit.*

2. Cf. Abel und Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, I, p. 239.

3. Cf. Abel und Simson, *op. cit.*, I, p. 419. La *Chronique de Moissac* se borne à dire : « ... *Eodem anno (785) Gerundenses homines Gerundam civitatem Karolo regi tradiderunt.* » Mon. Germ. hist. Script., I, p. 297.

4. Cf. Abel und Simson, *op. cit.*, I, p. 419.

sion et il en a encore moins fait le siège. La question de date a donc plus d'importance que ne le pensait M. Rocher. Il n'est pas indifférent de savoir, que la reddition de Girone a eu lieu non en 778, mais en 785, puisque cela même exclut la possibilité, que Charlemagne y ait pris part.

Il n'y a pas eu de prise de Girone par Charlemagne et tous les textes, qui, à l'exemple de l'Office liturgique, nous montrent la ville assiégée et emportée d'assaut par l'empereur, puisent manifestement à une source autre que l'histoire réelle. C'est ainsi, que le *Pseudo-Turpin*, énumérant les villes prises par Charlemagne, à la suite du miracle qui mit Pampelune en son pouvoir, mentionne expressément Girone [1]. Il est vrai, que la quantité des villes ainsi énumérées enlève à son témoignage une grande partie de sa valeur. L'auteur, manifestement, par cette longue liste, a voulu grossir l'importance des succès de Charles et nous le représenter comme ayant, en réalité, conquis la plus grande partie de l'Espagne. Son énumération est un procédé tout littéraire, qui atteste uniquement ses connaissances géographiques. On n'en doit pas conclure, que chacune des villes citées avait été vraiment prise par Charlemagne, ni surtout que chacune avait sa légende propre, où se conservait le souvenir d'un événement si glorieux. Pour Girone en particulier, l'auteur a pu la mentionner, sans se référer à une tradition existante, sans peut-être même se douter, qu'une telle tradition existait, en effet, par ailleurs.

A ce point de vue, le témoignage du *Pseudo-Philomena* est beaucoup plus probant. L'auteur, qui a pour unique but de composer une histoire glorieuse à son abbaye de La Grasse, rattache sa fondation à la venue de Charlemagne dans le Narbonnais, lors de son expédition contre les Sarrasins. Elle forme un épisode pieux, au milieu des événements guerriers, qui, par la prise de Carcassonne et de Narbonne, préparent l'entrée en Espagne. Ce

1. « *Urbes et majores villae quas tunc acquisivit in Galicia ita vulgo dicuntur : Visunia, Lamecum, Dumia* . . . . . ; *in Hispania : Auchala, Godelfaiar*, . . . *Urgellum, Elna, Gerunda*. » Turpini historia Karoli Magni et Rotholandi, chap. III, édition Castets, pp. 5-6.

moine a évidemment utilisé un récit antérieur [1], qui racontait les événements ayant précédé le passage des Pyrénées par Charlemagne. Sa narration s'arrête, elle aussi, après la prise de Narbonne et la poursuite des Sarrasins jusqu'aux défilés des Pyrénées. C'est sans doute, parce que l'objet spécial, que se proposait l'auteur, est atteint, mais c'est aussi, parce que le texte, dont il s'inspirait, ne lui en apprenait pas davantage. Il déclare expressément, qu'il ignore les événements qui ont suivi et qu'il ne saurait rien rapporter de l'expédition d'Espagne proprement dite [2]. Or, de façon très curieuse, par une sorte d'anticipation, qui ne va pas sans quelque invraisemblance, alors que Narbonne n'est pas encore prise, il nous raconte deux expéditions, faites par certains compagnons de Charlemagne, et qui ont, plus ou moins, pour objectif Girone [3]. C'est, à n'en pas douter, une façon de faire prévoir, que, dès que les Français auront franchi les Pyrénées, ils prendront Girone. Quelle que soit l'ignorance de l'auteur touchant l'expédition d'Espagne, et malgré le silence de sa source principale, il savait, que, d'après certaines traditions, Girone avait été prise par Charlemagne.

1. Son imposture consiste à attribuer la rédaction de ce récit à un secrétaire de Charlemagne et appeler celui-ci « *Philomena* ». Mais, quand il affirme, qu'il a eu sous les yeux un manuscrit trouvé dans la bibliothèque du couvent, qu'il s'en est inspiré et qu'il l'a traduit en latin, il n'y a aucune raison de douter, qu'il ait en effet emprunté le fond de sa narration à un texte antérieur, écrit en langue vulgaire. Cf. *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, édition Schneegans, 22-30 et 2134-3138. L'on trouvera la confirmation de cette façon de voir dans une étude que nous publierons prochainement sur la composition du *Pseudo-Philomena*.

2. « *Qualiter autem Karolus Yspaniam et alias provincias acquisierit, prelia, torneamenta, et omnia que fecit postea, nescirem in scriptis redigere nec veraciter enarrare* ». Édition Schneegans, 3130-3132.

3. Une première fois, c'est Augier le Danois et le duc de Normandie, qui, au sortir de Carcassonne, s'aventurent en pays ennemi, traversent les Pyrénées et vont jusqu'à Girone, d'où ils reviennent avec un riche butin. Cf. édition Schneegans, 388-391. Plus tard, c'est Roland lui-même, que Charles envoie faire du butin, outre les monts, jusqu'à Barcelone et Girone. Cf. édition Schneegans, 503. Le succès de cette seconde expédition est en rapport avec l'importance de son chef. Quand Roland rejoint l'empereur, il a conquis toute la Cerdagne, la moitié de Girone, Lérida et Balaguer. Cf. édition Schneegans, 594.

Nous retrouvons, en effet, la mention de ce prétendu événement, accompagnée de certains détails poétiques, dans un texte d'un tout autre caractère, la *Kaiserchronik*, vaste compilation, qui s'est inspirée de la légende aussi bien que de l'histoire [1]. La prise de Girone aurait eu lieu, d'après elle, dans les mêmes circonstances, qu'indiquait le *Pseudo-Philomena*, et lors de la même expédition de Charlemagne. Après avoir pris Arles, l'empereur aurait fait le siège de la ville et l'aurait réduite par la famine. Ses habitants auraient été forcés de se rendre et aussi de se faire chrétiens.

D'après une chronique du monastère de Ripoll, c'est en 786 [2] que Charles aurait pris Girone, après avoir vaincu dans un combat son roi Mahomet. L'événement aurait comporté une intervention de la toute-puissance divine, car plusieurs miracles l'auraient accompagné, qui auraient vivement frappé l'imagination populaire [3]. Par ce dernier détail et aussi par ce qui est dit du choix par Charlemagne de l'emplacement de la cathédrale, ce passage de la Chronique de Ripoll se rapproche singulièrement, ainsi que nous le verrons, de la fin de l'Office liturgique, qui cependant raconte tout autrement le fait lui-même.

Il y a donc eu une légende, qui attribuait à Charlemagne la prise

1. Le passage relatif à la prise de Girone est traduit par Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 278. Il est reproduit textuellement, d'après l'édition de Massmann, par M. Schneegans, Dissertation de Strasbourg, 1891, p. 77.

> « *Dannen schiet der gotis dienistman*
> *dô er daz liut unserem hêrren gwan,*
> *zuo einir burc, die heizit Gerundo :*
> *die twanc er mit hunger,*
> *unz sie im die burc irgâben.*
> *Sich touften alle die dâ waren.* »

2. Nous verrons plus loin comment l'auteur a été amené à dater ainsi la prétendue prise de Girone.

3. « *Hic Carolus dictus Magnus anno Domini 786 cepit civitatem Gerundae, vincens in praelio Machometum, regem ipsius civitatis. Et dum cepit istam civitatem, multi viderunt sanguinem pluere et apparuerunt acies in coelo, in vestimentis hominum et signa crucis. Et apparuit crux ignea in aere supra locum ubi nunc est altare B. Virginis. Et propter hoc mutavit Sedem quae erat in ecclesia S. Felicis in loco ubi nunc est.* » Mon. Germ. hist. Script., I, 297, en note.

de Girone, et c'est cette légende, qui, en raison de sa popularité, a réussi très souvent à passer pour une réalité. A l'exemple de la Chronique de Ripoll, des textes à prétentions historiques n'ont pas hésité à l'adopter. De façon très curieuse, la *Cronica general* du roi Alphonse de Castille, qui met en garde ses lecteurs contre les récits poétiques relatifs aux conquêtes de Charlemagne en Espagne, atteste la réalité de la prise de Girone [1]. Un autre texte, qui paraît avoir puisé directement à la Chronique de Ripoll [2], la rapporte à peu près dans les mêmes termes et comme un fait certain. C'est une relation, faite par un moine du monastère de Saint-Félix de Guixols pour autoriser la légende de la fondation de ce monastère par Charlemagne [3]. La même mention se retrouve dans un martyrologe de l'église de Girone [4], sans que l'on puisse discerner, s'il l'a empruntée spécialement à la Chronique de Ripoll ou à l'Office liturgique.

1. Le passage se trouve dans l'édition de la *Primera Cronica General*, publiée par M. Menendez Pidal, tome I, pp. 355-356. Il est cité et traduit par Gaston Paris dans son *Histoire poétique de Charlemagne*, pp. 284-285 : « Et ores sachez, vous qui cette histoire oyez, que, quoique les jongleurs chantent en leurs chansons et disent en leurs fables que Charles l'empereur conquit en Espagne maints châteaux et maintes cités et qu'il y eut maintes batailles avec les Mores,.....cela ne peut être, si ce n'est qu'il conquit quelque chose en Cantabrie. Il y conquit Barcelone et Girone et Ausone et Urgel ; mais le reste qu'ils racontent n'est pas à croire et, comme vous entendez, cet empereur ne conquit en Espagne aucune autre ville, sinon celles-là que nous avons dites.....On doit certainement plutôt croire ce qui semble naturel et raisonnable, et ce qu'on trouve en livres et en écrit, que les fables de ceux qui content ce qu'ils ne savent pas. »

2. L'*España Sagrada* qui le cite croit qu'il s'est inspiré de l'Office de saint Charlemagne et des traditions populaires. Mais le rapport avec la chronique de Ripoll est beaucoup plus évident. Cf. *España Sagrada*, XLIII, p. 89.

3. « *De Carolo Magno. Unde noveritis quod dominus Pepinus rex Franciae qui fuit pater Caroli regnavit annis 36 ; qui fuit consecratus in regem per papam Stephanum anno Incarnationis Domini 720. Mater dicti Caroli vocabatur Berta. Carolus Magnus Imperator filius dicti Pepini cepit regnare anno Domini 757 et regnavit annis 47 et mensibus 3. Et anno 28 sui regni cepit civitatem Gerundae et viderunt sanguinem pluere et apparuerunt acies in coelo et signum crucis in vestimentis hominum ; et etiam apparuit eis crux ignea in aere super locum mezquitae ubi nunc est altare Beatae Mariae et propter hoc ipse Carolus mutavit Sedem, quae tunc erat in ecclesia S. Felicis, in locum ubi nunc est, et tunc currebat annus Domini 785 et dictus Carolus imperator obiit anno 803.* » Cité par l'*España Sagrada*, XLIII, p. 90.

4. « *Post aliquod tempus Karolus magnus imperator et rex Franciae, cepit civitatem*

En vertu de cette foi aveugle pour la chose écrite, qui caractérise tout le moyen âge, la prise de Girone, ayant une fois pris place dans l'historiographie, devait de plus en plus être affirmée, attestée, comme un fait réel, malgré tous les démentis de l'histoire. Mais de plus, en dehors des traditions littéraires et écrites, il y a eu, à Girone même, des traditions locales, très anciennes et très vivaces, qui n'ont pas peu contribué à dénaturer sur ce point particulier la vérité historique. De très bonne heure, le nom de Charlemagne apparait indissolublement lié à celui de Girone [1]. Il est celui qui l'a délivrée du joug musulman. La toponymie locale attribue le nom de l'empereur à des lieux et à des monuments divers [2]. D'après De Marca, le souvenir du siège de Girone par Charlemagne se conservait, de son temps, si précis et si vivant qu'on montrait l'emplacement occupé par ses armées [3]. Aujourd'hui encore, nous avons pu constater nous-même, combien, à Girone, on croyait fermement au rôle, que la légende attribue à l'empereur dans l'histoire de la ville. On n'y célèbre plus le culte, qui lui avait été jadis voué, mais on ne doute pas, qu'il ait, en effet, délivré la ville des Sarrasins. On nous a montré, par où ses troupes étaient venues et, où s'était livré le combat. La seule chose que nous n'ayons pu éclaircir, tant les témoignages étaient divergents, c'est si Charlemagne avait pris la ville ou s'il l'avait seulement défendue. On ne sait plus très bien, aujourd'hui, à Girone, s'il a fait le siège de la ville ou s'il s'est borné à repousser des attaques dirigées contre elle. On se contente de croire fermement,

Gerundae et fecit novam sedem in mesquita Sarracenorum in sede quae nunc est. » Cité par Rocher, *op. cit.*, p. 284.

1. C'est ainsi qu'une des tours de la cathédrale porte aujourd'hui le nom de l'empereur et que, déjà dans un acte du 20 janvier 1332, une fontaine, située sur un emplacement qu'aurait occupé Charlemagne, lors du siège de la ville, se trouve désignée comme étant la *Font de Carles Magnes*. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 267, note 1.

2. Cf. Schneegans, Dissertation de Strasbourg, 1891, p. 53, renvoyant à Girbal, *La Academia*, I, pp. 150 sq. et Rocher, *op. cit.*, p. 267. Cf. également Villanueva, *Viaje literario a las iglesias d'Espana*, XII, p. 170.

3. « *Ejus obsidionis et singulorum eventuum quos tum accidisse aiunt adeo recens est memoria apud Gerundenses ut loca quoque monstrent ubi castra posita erant* » De Marca, *Marca hispanica*, p. 250, cité par Schneegans, Dissertation, p. 53.

que Charlemagne eut à lutter, à Girone, contre les Sarrasins et qu'il fut leur vainqueur. Là-dessus tout le monde semble être d'accord, et c'est assurément l'unanimité de cette croyance, qui a embarrassé les historiens espagnols, qui les a empêchés de nier toujours nettement la participation de Charlemagne à la soumission de la ville et les a parfois amenés à faire à la légende plus d'une concession [1].

Ce qui nous importe à nous, c'est qu'on ait cru, de tout temps, et en particulier à Girone, à la prise de la ville par Charlemagne. C'est là une tradition bien établie, absolument distincte, on le voit, de celle qui a eu le fameux Ernaut pour héros. Jusqu'ici, on ne semble pas avoir suffisamment distingué parmi les textes et les traditions se rapportant à Girone, ceux qui concernent Charlemagne et l'épopée royale, et ceux qui se rattachent à Ernaut et à la geste des Narbonnais [2]. Mais, en réalité, nous avons bien affaire à deux légendes d'origines, d'âges et, peut-être même, de natures absolument différents. A elles deux, elles composent l'histoire poétique de Girone, mais, à qui voudrait retracer celle-ci, une question se pose tout d'abord, celle des rapports de ces deux traditions. Sont-elles absolument indépendantes l'une de l'autre ? Sont-elles nées et ont-elles grandi en s'ignorant, ou au contraire le développement de l'une a-t-il été conditionné par l'autre ? Peut-on les considérer toutes deux, comme le produit inconscient et anonyme de l'imagination populaire, transformant une réalité historique ? Sont-elles, au même titre, des légendes populaires ?

On ne saurait l'affirmer, et, si même il ne s'agissait que d'une hypothèse, on ne peut dissimuler, qu'elle aurait contre elle toutes les apparences. En ce qui concerne la tradition relative à la prise de Girone par Charlemagne, on peut, sans hésitation, la considérer

1. Cf. notamment l'*España Sagrada*, XLIII, pp. 68-77, et Villanueva, *Viaje literario a las iglesias d'España*, XII, pp. 160-161.

2. C'est ainsi que M. Schneegans, dans la dissertation à laquelle nous aurons souvent l'occasion de renvoyer, intitule un chapitre *Gironde und Hernaut de Gironde im altfranzösischen Epos* et y relève, en les confondant, toutes les traditions se référant à Girone, qu'elles mettent en scène Charlemagne ou Ernaut. Cf. Dissertation de Strasbourg, 1891, pp. 77-82.

comme l'expression épique d'un fait historique et réel. Si, en effet, Charles ne prit pas la ville, il est non moins certain, qu'à un moment donné celle-ci tomba en son pouvoir. L'imagination populaire devait, tout naturellement, surtout quand se constitua la légende carolingienne, attribuer à l'empereur un rôle actif et prépondérant dans cet événement : il lui appartenait de transformer cette reddition assez obscure en une glorieuse conquête. Pour cette légende particulière, nous saisissons donc le germe historique, d'où elle est sortie et, presque le moment, où elle a dû se former.

Pour l'autre, au contraire, l'on ne voit pas, de quels faits historiques les différents sièges, où figure Ernaut, pourraient être l'expression poétique et, quant au héros lui-même, il a été impossible, jusqu'à présent, de l'identifier avec un personnage ayant réellement vécu. L'origine comme la date de cette légende paraissent également obscurs, mais bien que les textes, qui s'y réfèrent, soient plus anciens que ceux, où nous retrouvons la trace de l'autre, il est très vraisemblable, que, des deux, elle est la plus récente. Et d'autre part, comme il est impossible de lui trouver un fondement historique, on est assez naturellement amené à se demander, si elle ne serait pas, purement et simplement, la création toute littéraire d'un poète. La légende d'Ernaut n'aurait-elle pas été « trouvée », imaginée, pour donner une suite à celle de la prise de Girone par Charlemagne ?

*
* *

C'est à la solution de ce problème, intéressant au premier chef pour l'histoire de notre ancienne poésie héroïque, que peut contribuer l'étude de l'Office liturgique. Ce qui rend cette solution malaisée, c'est qu'elle exige un examen très attentif des textes, où s'expriment ces deux traditions, et l'état très défectueux de ces textes. En ce qui concerne la légende d'Ernaut, les chansons qui chantaient spécialement ses exploits ont péri [1] ; elle ne nous est connue que par des allusions, et par le rôle encore considérable, que joue le héros dans

1. Cf. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 83.

les poèmes qui nous sont parvenus. De plus, ceux-ci ont été conçus sous l'influence de l'idée cyclique, et, pour retrouver la légende d'Ernaut avec ses traits primitifs, il faudrait déterminer les modifications, qu'elle a pu subir du fait de son incorporation à la geste des Narbonnais.

Mais c'est surtout l'autre élément de l'histoire poétique de Girone, la légende de la prise de la ville par Charlemagne, qu'il nous paraît malaisé de fixer. Tous les textes, qui nous permettent d'en retrouver la trace sont récents. Alors que l'événement, qui lui a donné naissance, est de la fin du VIIIe, le plus ancien de ces témoins est du XIIe siècle. Entre les deux il y a un intervalle de quatre siècles, durant lequel la légende a dû nécessairement s'altérer et s'obscurcir. Au moment, où nous recueillons la première trace de son existence, l'autre légende, celle qui semble l'avoir supplantée, a déjà trouvé sa pleine expression.

Ses altérations nous sont attestées, d'autre part, par les divergences qui séparent les divers textes, où il y est fait allusion. A l'exception du *Pseudo-Turpin*, qui se contente de la mentionner, chacun d'eux raconte, à sa façon, la prise de Girone par Charlemagne. La manière, dont l'auteur du *Pseudo-Philomena* nous fait pressentir la prise prochaine de la ville, permet de supposer, que la tradition, à laquelle il se référait, considérait le fait comme résultant d'un coup de main ou d'un combat heureux. Par là, elle paraît se rapprocher de celle, qui s'exprime dans la Chronique de Ripoll. Au lieu de cela, si l'on en croyait la *Kaiserchronik*, Girone aurait été prise à la suite d'un long siège, et après que ses habitants auraient été réduits à la famine. Enfin, dans l'Office liturgique, Charlemagne assiège longtemps la ville en vain, et il ne réussit à la prendre que grâce à une intervention de la toute-puissance divine. De toutes ces versions, quelle est celle, qui représente la tradition primitive et quelle est la valeur des autres? Les variantes, qu'elles nous offrent, reposent-elles sur un fond traditionnel, ou sont-elles des détails ajoutés par des remanieurs à la légende première, qu'ils connaissent mal, ou qui s'est elle-même trop altérée et effacée ?

Une autre difficulté provient de l'extrême concision des textes, qui

nous ont transmis cette tradition. Presque tous se bornent à de brèves allusions, et c'est en particulier le cas du *Pseudo-Turpin* et du *Philomena*. Sans doute, il y a un peu plus dans le passage, cité plus haut, de la *Kaiserchronik* et dans celui de la Chronique de Ripoll. L'un et l'autre nous ont conservé un ou deux traits des récits ou de la tradition, auxquels ils se référaient. Mais aucun d'eux ne nous fait une narration détaillée, explicite de la prétendue prise de Girone par Charlemagne.

L'Office liturgique est seul à nous la raconter. Son objet propre étant, en effet, d'exalter le service rendu par Charlemagne à la ville de Girone, quand il la délivra du joug musulman, il devait, autant que possible, relater les circonstances et les divers épisodes de sa prétendue conquête. En fait, son récit, quelle qu'en soit la valeur traditionnelle, est un récit complet. L'auteur s'est efforcé de situer dans le temps l'action, qu'il raconte, et, autant qu'il le pouvait, d'en expliquer la marche, les péripéties et l'issue. Et, par là, il semble fournir, plus que tous les autres textes, une base solide à l'étude de la tradition, qu'il met en œuvre.

Il se distingue d'eux aussi par une particularité, qui rend son témoignage infiniment précieux pour nous. Il est le seul, qui ait été écrit à Girone même. Les autres se bornent à relater, plus ou moins expressément, avec plus ou moins d'indifférence, la prise de la ville. Ils ne portent pas à Girone un intérêt particulier. Elle n'est pour eux qu'une ville quelconque et certainement étrangère. Au contraire, l'Office a été écrit par un clerc de Girone, pour être lu et récité par ses concitoyens. Il raconte un fait, qui les intéresse directement, dont ils tirent gloire, et à propos duquel ils étaient naturellement portés à accueillir tous les embellissements de la légende. Par suite, si les traditions, attestées par les autres récits, étaient vraiment restées populaires et vivantes, c'est à Girone surtout, que nous devrions les retrouver et, en particulier, dans cet Office, qui veut donner, en quelque sorte, une consécration solennelle à l'événement, dont elles s'étaient efforcées de faire une réalité. L'auteur devait utiliser l'autorité et le prestige, qu'elles exerçaient sur l'esprit du peuple.

Dans un seul cas l'on conçoit, qu'il ait pu les négliger et même

les écarter de parti pris, c'est si elles étaient en désaccord avec l'idée, que l'on se faisait à Girone de la prise de la ville, et si ces traditions littéraires et étrangères se trouvaient en contradiction avec des traditions locales, elles-mêmes bien établies et vivaces, que l'auteur de l'Office devait forcément leur préférer. Mais, de toute façon, on voit combien ce texte est précieux pour l'histoire de la légende. Il peut permettre de mesurer, en quelque sorte, à une date donnée, la force d'expansion et de vie des traditions, que les autres documents nous attestent. Ceux-ci nous les transmettent, mais peut-être, comme une chose morte, qui passe de texte en texte, sans plus trouver d'écho dans la conscience populaire. Il peut, d'autre part, nous livrer les traditions locales, qui s'étaient développées autour du fait légendaire de la prise de la ville. Dans un cas comme dans l'autre, l'Office représente ce que l'on croyait à Girone, touchant la conquête de la ville par Charlemagne, et cela, à la date même, où il fut composé.

C'est là, vraiment, ce qui fait son importance pour l'étude de l'histoire poétique de Girone. Quoique plus récent que la plupart des autres textes, c'est de lui qu'on peut partir pour retrouver la légende primitive et la rattacher à l'histoire. Il importe donc d'étudier son contenu, afin de déterminer le caractère des faits racontés et l'origine des traditions mises en œuvre. Est-il vraiment, comme on le croit, une émanation directe de l'épopée populaire ? C'est l'opinion, que s'est efforcé d'établir M. Schneegans, lequel a consacré la moitié de la dissertation déjà citée à l'étude des sources de l'Office de Girone [1]. Il croit même avoir des raisons de penser, que cette source épique était non pas un poème unique, mais un groupe d'épopées. Il n'hésitait que sur la question de savoir, s'il fallait reconnaître en eux des épopées provençales [2].

1. Schneegans, *Die Quellen des sogenannten Pseudo-Philomena und des Officiums von Gerona zu Ehren Karls des Grossen*. Dissertation de Strasbourg, 1891, pp. 82 sq.

2. Déjà Gaston Paris avait eu l'idée, que les premiers poèmes, qui avaient établi la légende d'Ernaut de Gironde, devaient être des poèmes provençaux. On les aurait traduits et imités dans la France du Nord, mais les imitations auraient péri tout comme les originaux. Cf. *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 83.

On pouvait, en effet, se poser les deux questions, si l'on concevait comme lui le caractère de l'Office. Mais, peut-être, ne doivent-elles pas se poser en réalité. Il se pourrait que notre texte ne dût rien, directement au moins, à l'épopée. C'est la conclusion, à laquelle un examen attentif de l'Office nous a conduit. Nous avons pu constater aussi, que ni son texte n'était solidement établi, ni son histoire parfaitement éclaircie. Un voyage à Girone et des recherches, malheureusement trop hâtives dans les archives de la cathédrale, nous permettent d'apporter sur ces deux points quelques précisions intéressantes. Et l'ensemble de ces raisons nous a paru justifier une nouvelle étude de l'Office liturgique, celle-ci devant être surtout, dans notre pensée, une contribution à l'histoire de la légende de Girone.

CHAPITRE II

LE CULTE DE SAINT CHARLEMAGNE A GIRONE

Jusqu'ici, quand on a étudié l'Office de Girone, l'on ne s'est guère préoccupé, semble-t-il, de préciser l'histoire du culte local, dont il est une des manifestations. Cette histoire cependant, en elle-même déjà fort curieuse, intéresse directement la tradition du texte.

Il importe, en effet, de savoir, à quelle date le culte de saint Charlemagne a été établi à Girone, afin de voir quand l'Office a pu être composé tel qu'il est, et de reconnaître l'âge des traditions mises en œuvre. Sur ce premier point une obscurité règne, qu'on a de la peine à s'expliquer. A en croire M. Schneegans, il faudrait reculer l'institution de ce culte à une date inconnue, mais certainement très ancienne [1]. Au moment, où nous la trouvons attestée pour la première fois, elle aurait déjà un long passé.

Il faut pourtant reconnaître, quelque désir qu'on ait de vieillir et de rendre vénérable ce culte local, qu'il suppose la canonisation de Charlemagne et qu'il est par suite postérieur à 1165. On sait, comment, cette année-là, l'empereur Frédéric Barberousse, dans un dessein politique au moins autant que par piété, s'employa à faire proclamer solennellement la dévotion et les mérites de celui, dont l'opinion populaire avait dès longtemps fait un saint. Selon son désir, Reinald, archevêque de Cologne, canonisa Charlemagne et l'antipape Pascal III, qui devait son élévation à Frédéric, donna son approbation. Quelque irrégulière que fût l'origine de ce culte, Alexandre III n'osa pas défaire ce qu'avait fait son rival. Ses successeurs, à leur tour, n'eurent garde de le désavouer et, si aucun d'eux ne

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 54.

le reconnut formellement, du moins se trouva-t-il en quelque sorte légitimé par leur silence [1].

Ce qui est sûr, c'est que, de bonne heure, Aix-la-Chapelle, où, dès 1165, un diplôme de Frédéric Ier avait établi au 28 janvier une fête en l'honneur du nouveau saint, trouva un grand nombre d'églises pour l'imiter. C'est surtout en Allemagne, que le culte de saint Charlemagne fut d'abord populaire [2]. Il s'étendit ensuite à la Suisse [3] et à la Flandre [4]. En France, il n'aurait, dit-on, été introduit qu'au XVe siècle et par Louis XI [5]. Mais la chose paraît assez peu vraisemblable. Outre qu'on ne s'expliquerait pas cette longue réserve, on sait, que l'église de Sarlat avait consacré au nouveau saint un office spécial [6], sur l'âge duquel on n'est pas fixé, mais qui était sans doute plus ancien. Par contre, en Italie on n'a pas encore relevé de traces de ce culte particulier, et, en Espagne, le diocèse de Girone semble avoir été le seul à l'adopter [7].

Ainsi, la canonisation de Charlemagne, en 1165, est l'origine de tous les cultes locaux, voués à la mémoire du grand empereur. Mais ceux-ci ne se sont établis que peu à peu et à des dates très différentes [8]. Girone en particulier n'adopta qu'assez tard le nouveau

1. Pour l'histoire de la canonisation et du culte général de Charlemagne on se reportera avec intérêt à l'ouvrage de Rauschen, *Die Legende Karls des Grossen im XI und XII Jahrhundert*, pp. 129 sq.

2. Parmi les diocèses, qui l'admirent dans leurs bréviaires, on peut citer ceux de Minden, Osnabrück, Hildesheim, Münster, Paderborn, Cologne, Mayence, Francfort, etc.

3. Bâle et surtout Zürich se montrèrent très ardentes dans leur dévotion au nouveau saint. Celle-ci, en particulier, qui lui attribuait sa fondation, lui consacra, en 1233, un office, qui, d'abord célébré par la seule cathédrale, le fut, à partir de 1444, par toutes les églises de la ville. Cf. Rauschen, *op. cit.*, p. 134.

4. Liège, Bruges et Tournai furent, en pays flamand, les villes qui accueillirent le plus tôt le nouveau culte.

5. Cf. Rauschen, *op. cit.*, p. 131.

6. Cf. Migne, *Patrologie latine*, CLXIII, col. 992, n° 32.

7. Cf. Rocher, *op. cit.*, pp. 47-48.

8. Il serait intéressant de faire, plus complètement qu'on ne l'a fait, l'histoire de ce culte. Il faudrait rechercher dans les bréviaires des villes, qui fêtèrent spécialement la Saint-Charlemagne, les offices destinés à la célébrer, puis s'efforcer d'établir leur âge et d'étudier leur constitution. On trouvera certains d'entre eux,

saint [1] et la fête, qu'elle institua en son honneur, date de 1345. Nous avons en effet l'acte authentique [2], par lequel, cette année-là, un évêque de Girone, nommé Arnaud de Montredon, ou de Montrond [3], fonda dans sa ville épiscopale et dans tout son diocèse une fête annuelle, qui devait se célébrer le 28 janvier en l'honneur de saint Charlemagne. Ce document, pour nous infiniment précieux, nous donne les raisons, pour lesquelles cet évêque a voulu associer son diocèse au culte rendu un peu partout à Charlemagne. C'est qu'il était pour l'Espagne une sorte de héros national; ses luttes contre les Sarrasins avaient libéré, en partie, ce pays du joug musulman. Et, quant à Girone, elle lui devait, outre sa délivrance, sa dignité de ville épiscopale, puisque, d'après une tradition que nous examinerons plus loin, c'est Charlemagne, qui lui aurait donné son pre-

et notamment les plus connus, ceux d'Halberstadt et de Zürich, dans Migne, *Patrologie latine*, CLXIII, pp. 1366, sq.

1. Gaston Paris n'avait aucune raison d'affirmer, comme il l'avait fait d'abord, que l'Office liturgique était chanté à Girone dès le XIIe siècle. Cf. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1864, pp. 92-93.

2. Ce texte a été publié intégralement par Rocher d'après le P. Fita, qui, le premier, l'a découvert dans un *Liber Notularum* des archives de la cathédrale de Girone. Cf. Rocher, *op. cit.*, pp. 104 et 261, sq. Le P. Fita l'a établi en le comparant à une autre copie du même acte contenue dans une délibération du chapitre du 4 octobre 1346. Auparavant, on en connaissait une partie publiée par les *Acta Sanctorum* II, p. 59. Les passages les plus importants en sont reproduits par M. Schneegans, *op. cit.*, p. 54.

3. Cet évêque paraît avoir joué un assez grand rôle dans l'histoire de son diocèse. Il était, d'après Zurita, natif de la vicomté de Cardona (Cf. Villanueva, *Viaje literario*, XIV, 3), mais sa vie presque tout entière appartient à Girone. Il avait été chanoine de la cathédrale pendant 38 ans, de 1297 à 1335, et fut évêque de Girone de 1335 à 1348, date de sa mort. Non seulement pendant les années de son épiscopat, mais même durant son canonicat, il ne se passa pas dans l'église de Girone de fait important, où il n'ait eu la main (Cf. *ibid.*, XIV, pp. 3-14). Sur son épiscopat le Martyrologe de l'église de Girone s'exprime en ces termes : « *XI. Kal. Decemb. obiit probus vir Dompnus Arnaldus de Monterundo episcopus Gerundensis anno Domini MCCCXLVIII. Qui unum presbiterum instituit in Ecclesia Gerundensi et alterum Rupiani, item duos cereos ardere in praesentia crucifixi : et alios duos ante claustri imaginem quando processio fiet ibi..... Item festum corone Domini ob reverentiam ejusdem Sanctae Spinae in praesenti Ecclesia honorifice permanentis..... Item Sancti Karoli qui hanc ecclesiam dotavit : et pro ejus festo omnibus de capitulo unum solidum.* » Cité par Villanueva, *Viaje literario*, etc., XII, p. 300.

mier évêque [1]. A vrai dire, si quelque chose surprend, quand on sait ce que racontait la légende de ses rapports avec Girone, c'est que cette ville ait attendu jusqu'en 1345, pour payer à Charlemagne, devenu saint, la dette de reconnaissance, qu'elle s'était créée à elle-même en lui attribuant sa délivrance.

Villanueva explique l'initiative prise par Arnaud de Montredon comme l'effet de sa trop grande crédulité [2]. Mais il n'était pas le seul à croire à la prise de Girone par Charlemagne. La tradition était, à cette date, établie depuis longtemps parmi ses concitoyens et plus d'un Gironais, aujourd'hui encore, la considère comme l'expression même de la vérité. L'évêque Arnaud pensait ce que tout le monde pensait autour de lui. Mais, de plus, il avait le désir d'enrichir le bréviaire de son église [3], pourtant célèbre déjà par le nombre de ses offices particuliers [4]. Il devait, par suite, tout naturellement, songer à saint Charlemagne, qui était, en un sens, un héros et un

1. C'est à cette tradition que fait allusion Arnaud de Montredon, quand il rappelle, entre autres mérites de Charlemagne, qu'il a fondé l'église de Girone, son épouse : « *Gerundensem ecclesiam sponsam nostram, necnon fere omnia monachorum cenobia nostre diocesis fundavit.* »

2. « *La fiesta que aqui se hizo a este Rey como santo tiene un origen moderno y conocido que es la credulidad del obispo Arnaldo de Monrodo, el cual la instituyo en 1345 como se dira otro dia* » Villanueva, *Viaje literario*, etc., XI, p. 162.

3. Déjà, en 1330, n'étant encore que chanoine de Girone, il avait été le principal promoteur d'une fête nouvelle en l'honneur de la conception de la Vierge. Cf. *España Sagrada*, XLIV, pp. 54 et 58, et Villanueva, *Viaje literario*, etc., XIII, p. 214. Devenu évêque, il institua deux nouvelles fêtes, celle de saint Charlemagne et une autre en l'honneur de la couronne d'épines. Cf. l'extrait publié p. 20, note 3, du Martyrologe de l'église de Girone. L'institution de nouveaux offices était pour un évêque un titre de gloire, dont ses successeurs gardaient le souvenir. C'est ainsi que le même Martyrologe, à propos de la mort d'un évêque de Girone du nom de Bérenger, mentionne qu'on lui doit l'établissement de trois fêtes spéciales : « *VIII. Idus Februarii anno Domini MCCLIIII apud Neapolim ubi erat curia romana obiit Dompnus Berengarius hujus sedis episcopus, de ordine Predicatorum qui tria festa IX lectionum in hac Sede ordinavit et instituit solemniter celebrari videlicet Festum Beate Katarine virginis, et beati Dominici confessoris, cuius Predicatorum primi institutoris et S. Petri Mart. ejusdem ordinis* ». Cité par Villanueva, *Viaje literario*, etc., XII, p. 295.

4. En effet, pour l'importance de ses rites et de ses offices particuliers, la cathédrale de Girone avait, paraît-il, mérité d'être appelée « *madre de las ceremonias* ». Cf. Villanueva, *op. cit.*, XII, p. 193.

saint local. Il n'avait qu'à rédiger en un texte liturgique les croyances de ses fidèles. Aucun culte ne pouvait, semble-t-il, devenir plus rapidement populaire.

Aussi bien, Arnaud de Montredon escomptait-il cette popularité de Charlemagne pour établir son culte, non pas seulement dans la cathédrale, mais dans toutes les églises de la ville et du diocèse. Une tradition voulait, que la cathédrale, qui était auparavant dans l'église collégiale de Saint-Félix, eût été transférée par Charlemagne dans l'ancienne mosquée des Musulmans, et l'Office y fera nettement allusion. Aussi, dans la pensée de l'évêque Arnaud, cette cathédrale doit-elle être en quelque sorte le centre du culte institué en son honneur. Dans une des neuf chapelles, qu'il avait fait jadis ménager autour du chevet de l'église [1], dans celle des martyrs de Girone, il établit un bénéfice en l'honneur de saint Charlemagne [2], et, sur l'autel même, il fit placer une statue du saint [3], qui devait en effet y rester jusqu'en 1883 [4]. L'acte de fondation du nouveau culte insiste particulièrement sur les cérémonies, qui doivent avoir lieu chaque année, et au jour dit, dans la cathédrale [5]. Mais la par-

1. En 1312, étant encore chanoine, il avait été, en même temps que l'archidiacre Raimond de Vilaric, chargé de faire reconstruire le chevet de la cathédrale. On avait bâti autour neuf chapelles. Cf. Villanueva, *op. cit.*, XII, p. 171.

2. Cf. Villanueva, *ibid.*, et XIV, p. 10.

3. Cf. Villanueva, *op. cit.*, XIV, p. 10.

4. Nous verrons plus loin dans quelles circonstances cette statue cessa d'y figurer.

5. « *Statuimus ac eciam ordinamus quod de cetero, dicta die, fiat annuatim festum signi novi de almo confessore beato Karolo Magno predicto in Gerundensi ecclesia prelibata.* » On a de la peine à comprendre ce que signifient les mots « *festum signi novi* ». M. Schneegans qui cite ce passage (*op. cit.*, p. 54) traduit, avec Rocher, « *signum novum* » par : « *die neue Glocke* », la nouvelle cloche. Il paraît croire qu'il y avait, antérieurement, une fête en l'honneur d'une cloche, que la fête de saint Charlemagne allait désormais remplacer. Il faudrait admettre, que cette fête, assez spéciale, était exclusivement propre à la cathédrale. Or, de façon curieuse, dans une *Consueta* du XVe siècle, à propos de la persistance du culte de Charlemagne nous trouvons la mention suivante : « *De hoc festo* [*Caroli Magni*] *in ecclesia S. Felicis nichil fit; immo fit de VIII die S. Vincentii. Sed in Sede et in aliis ecclesiis fit de Karolo tamquam de festo signi novi* » (cité par Villanueva, *op. cit.*, XII, p. 163). C'était donc que cette fête « *signi novi* » ou « *de novo signo* » était commune à la cathédrale et à d'autres églises. L'interprétation de M. Schneegans

tie essentielle de la fête est la récitation aux Vêpres et à Laudes d'un office propre au saint, comprenant une oraison, une légende et des antiennes choisies par Arnaud, et cette récitation est prescrite non seulement pour la cathédrale, mais pour toutes les autres églises de la ville et du diocèse de Girone. Cet office est la commémoration expresse des mérites du saint, et de toutes les manifestations du nouveau culte, c'est la seule qui doit ici nous intéresser [1].

De ce qui précède il apparaît bien, qu'il serait impossible d'avoir sur l'origine du culte de saint Charlemagne à Girone un document plus explicite et, comme, d'autre part, on n'a jamais contesté l'authenticité de cet acte d'Arnaud de Montredon, il semblerait que l'on

nous paraît impossible et, dès lors, on peut se demander si le texte original portait bien les mots « *signi novi* ». Ne seraient-ils pas une mauvaise lecture, et l'acte de fondation ne portait-il pas en abrégé « lectionum novem » ? C'était l'habitude en effet de désigner les offices particuliers par le nombre des leçons qu'ils comprenaient, les offices à neuf leçons étant plus importants que ceux à trois ou même à une leçon unique. Nous avons vu plus haut le soin, avec lequel le martyrologe de Girone rappelle que tel évêque a institué trois offices de neuf leçons, « *tria festa IX lectionum* ». Cf. p. 2, note 3. On verra plus tard en effet que l'office de saint Charlemagne célébré à Girone comprenait neuf leçons. Il est vrai, que l'hypothèse d'une erreur de lecture est assez difficile à admettre, du fait que la *Consueta* présente la même expression curieuse « *tamquam de festo signi novi* ». Nous n'avons pu nous reporter à l'original de l'acte d'Arnaud de Montredon. Le désordre des archives de la cathédrale de Girone est tel, qu'on n'a pas pu nous présenter le cartulaire, auquel Rocher l'aurait emprunté. Mais est-il bien sûr, que Rocher lui-même ait vu l'original ? N'aurait-il pas connu le texte de cet acte d'après une copie, d'après un *vidimus* quelconque ? Et ne serait-ce pas l'auteur de cette copie qui aurait lu « signi novi » ? La faute serait passée dans celle de M. Rocher comme dans la *Consueta*, où la même expression n'offre pas un sens plus satisfaisant.

1. « *In omnibus et singulis ecclesiis nostrarum civitatis et diocesis predictarum in utrisque vesperis et laudibus dicta die anno quolibet cum oratione et antiphonis propriis ad hoc per nos designatis commemoracio celebretur* ». En dehors de la ville de Girone, l'évêque Arnaud avait également fait des fondations pieuses en l'honneur de saint Charlemagne. Un document du 21 juillet 1345 nous atteste, qu'à Rupia, bourgade du canton de La Bisbal, aux environs de Girone, il fit faire une chapelle qu'il plaça « *sub invocatione sanctissime corone Christi ac Beati Karoli Magni confessoris* ». Elle devait, on le voit, perpétuer le souvenir des deux dévotions, introduites durant son épiscopat dans le diocèse de Girone. Ce document a été cité par Rocher d'après le *Liber Notularum* du chapitre de la cathédrale.

n'eût qu'à enregistrer la date, qu'il nous donne, de 1345 [1], comme étant celle de la fondation de la fête et de la composition de l'Office. On est donc surpris de voir M. Schneegans considérer, qu'avant 1345 et l'institution faite par l'évêque Arnaud, il y avait déjà, à Girone, une fête en l'honneur de Charlemagne. L'Office serait donc lui-même plus ancien et, comme on a cru retrouver une forme de la légende [2], dont cet Office ne serait que l'abrégé, peu s'en faut qu'on ne recule, jusqu'au lendemain de sa canonisation, l'établissement à Girone de la fête de saint Charlemagne, dont la forme primitive de l'Office serait ainsi contemporaine.

A la vérité, M. Schneegans se trouve embarrassé par les termes si explicites et si nets de l'acte d'Arnaud de Montredon. D'un bout à l'autre, en effet, il y est parlé de « l'établissement » et de la « fondation » d'une fête de saint Charlemagne. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une véritable « création » et M. Schneegans est bien obligé de le reconnaître [3]. L'évêque se fût exprimé autrement, s'il eût voulu confirmer, ou développer une fête déjà existante. C'est équivoquer que de dire, qu'il est parlé de « fondation », parce que la fête allait être désormais plus brillante, et que les frais qu'elle entraînait étaient imputés par l'évêque sur ses propres revenus [4]. En outre, s'il y avait eu déjà, en 1345, une fête ayant le même objet, comment Arnaud de Montredon n'y aurait-il pas fait allusion ? Alors que dans son exposé des motifs et pour justifier son initiative, il invoque l'exemple des villes allemandes, qui célèbrent le culte de Charlemagne [5], comment n'eût-t-il pas rappelé aux Gironais la dévotion, qu'ils manifestaient déjà à son égard ? Enfin, dans aucune histoire de l'église de Girone, nous ne relevons la moindre trace d'un culte, voué à Charlemagne antérieurement à 1345.

1. C'est par erreur que Villanueva (*op. cit.*, XIII, p. 198) donne la date de 1346. Partout ailleurs il dit 1345.

2. Nous étudierons dans le chapitre IV ce texte, dont on ne connaissait qu'un fragment et que nous avons retrouvé en entier dans un manuscrit des archives de la cathédrale de Girone.

3. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 54.

4. Cf. Schneegans, *ibid.*

5. Cf. l'acte de fondation, *in* Rocher, *op. cit.*, pp. 261, sq.

Le seul argument en faveur de l'hypothèse de M. Schneegans, qui mérite d'être retenu, est la présence du texte de l'Office dans un bréviaire, que l'on date de 1339 [1]. Ce bréviaire, dont on appréciera plus loin l'importance pour la tradition du texte de l'Office, porte, en effet, une note très explicite, qui nous donne le nom du scribe, qui l'a copié, celui de son possesseur, et surtout la date de sa confection [2]. Elle est ainsi conçue :

« *Anno Domini MCCCXXXIX currit aureus numerus in decem : unde fuit Pascha illo anno dominica post VI. Kal. Aprilis in quo anno breviarium istud fuit completum per manum Petri Arnaldi de Podiolo tunc clerici Sancti Petri de Gallicantu. Est autem breviarium Vitalis de Blanis abbatis* [3]. »

Il semble donc prouvé par là, que l'Office de saint Charlemagne figurant dans ce bréviaire, et la fête elle-même existaient avant 1345, et au moins dès 1339. Mais il eût fallu tenir compte aussi du fait, que si l'Office fait bien actuellement parti du bréviaire, il n'en a pas toujours été ainsi. Deux des offices, qui y figurent, ne sont pas de la même main que le reste du manuscrit : tous deux sont des offices d'institution récente et qui ont été établis précisément, par les soins d'Arnaud de Montredon. L'un est l'office, qui se récitait à la fête en l'honneur de la Conception de la Vierge ; l'autre est précisément

1. Déjà Gaston Paris avait été frappé de l'importance de ce fait. Dans un compte rendu de l'ouvrage de Rocher, paru dans la *Romania*, III, p. 310, il déclarait formellement : « Un bréviaire manuscrit conservé à Girone et daté de 1339 contient les 9 leçons de l'office. Arnaud de Montredon n'a donc fait que confirmer un usage antérieur. » Il ajoutait encore : « Un acte de 1332 parle déjà d'une fontaine appelée *Font de Carles Magnes*. » Mais il est évident que ce détail, précieux pour l'histoire des traditions locales concernant les rapports de Charlemagne et de Girone, n'intéresse en rien celle du culte et de l'Office liturgique. Les traditions locales attribuant la prise de la ville à l'empereur sont antérieures, et de beaucoup, à l'établissement de la fête de saint Charlemagne.

2. Cette note avait été publiée de façon fautive et incomplète par Rocher, *op. cit.*, p. 263, note, et reproduite telle quelle par Schneegans, *op. cit.*, p. 54 note 1. Que penser en effet, de l'expression « *annus numerus* » ?

3. Nous empruntons le texte correct de cette note à Villanueva, *Viaje literario*, etc., XII, p. 207.

notre Office de saint Charlemagne. Là-dessus aucun doute n'est possible. Nous n'avons pu retrouver nulle part, à Girone, le précieux bréviaire, mais l'auteur de l'*España Sagrada*, et Villanueva, qui l'ont eu entre les mains, et qui ont pu l'examiner, sont très nets sur ce point [1]. Les deux offices ne faisaient pas originairement partie du bréviaire exécuté par le clerc de Saint-Pierre de Galligans ; ils n'y ont été ajoutés qu'après coup, postérieurement à 1339.

Si l'on en croyait l'*España Sagrada*, leur incorporation serait même très récente, puisque l'écriture de la seconde main a paru à son auteur être du XVe siècle. Mais il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette « conjecture » [2]. Nous croyons, au contraire, que les deux offices ont été ajoutés peu après 1339, et au lendemain de l'institution de la fête de saint Charlemagne par Arnaud de Montredon. Nous croyons même deviner pourquoi. Le possesseur de ce bréviaire, Vital de Blanes, n'est pas en effet, un inconnu. La note, que nous avons citée, lui donne le titre d'abbé et, en effet, il fut pendant longtemps abbé de Saint-Félix [3]. En 1339, quand il fit exécuter le bréviaire en question, il occupait son siège abbatial. Il aurait continué à l'occuper toujours, en restant étranger au chapitre de la cathédrale, que, peut-être, jamais l'idée ne lui serait venue [4], lors de l'institution de la fête de saint Charlemagne, de faire ajouter à son bréviaire le

1. Parlant des leçons de l'Office liturgique, l'*España Sagrada* dit expressément « *Hallanse estas en un Breviario escrito en vitela el año de 1339 como diximos en otra ocasion, y aun este oficio, como el de la concepcion de Nuestra Señora, que esta a continuacion, son añadidos al cuerpo del Breviario y acaso escritos posteriormente* » XLIV. p. 358. Ailleurs son témoignage n'est pas moins formel. Cf. XLIII, p. 42 et XLIV, p. 62. A propos de l'office en l'honneur de la Conception de la Vierge, elle dit encore : « *Es seguramente añadido como el de Carlo Magno, y aun nos inclinamos a creer sa escritura del siglo siguiente. Fundamos nuestra conjectura ademas del caracter de letra.* » XLIV, p. 54. Villanueva ne dit pas autre chose. Cf. *Viaje literario*, etc, XII, p. 207.

2. On sait, en effet, combien il est difficile d'apprécier l'âge d'un document manuscrit d'après son écriture, et Florez ne saurait passer pour une autorité en pareille matière.

3. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, etc., XIV, p. 137.

4. Nous savons en effet que l'église de Saint-Félix marqua toujours une certaine indépendance à l'égard de la cathédrale de Girone, et particulièrement en

nouvel office. Mais il arriva, que Vital de Blanes, sans cesser d'être abbé de Saint Félix, devint, en 1342, grand archidiacre [1]. Dès lors, il faisait partie du clergé de la cathédrale, et, tout naturellement, en 1345, quand fut instituée la fête de saint Charlemagne, il fit ajouter à son bréviaire le nouvel office [2]. Il profita même de l'occasion pour le faire mettre, en quelque sorte, au courant et fit ajouter l'autre office, qu'avait institué Arnaud de Montredon, cet office en l'honneur de la Conception de la Vierge, qui, dans le bréviaire, fait suite à celui de saint Charlemagne et que Saint-Félix sans doute ne célébrait pas non plus [3].

Quoi qu'il en soit, la présence de l'Office de Charlemagne dans le bréviaire dit de 1339, ne prouve nullement, qu'il existait réellement à cette date. Elle ne vaut pas contre le témoignage si précis et si net de l'acte de fondation d'Arnaud de Montredon. Il n'y a donc qu'à admettre, sans restrictions, les termes mêmes de ce

matière de liturgie. Est-ce l'effet d'une rivalité, qui pourrait s'expliquer par le fait que Saint-Félix aurait été dépossédée au profit de sa rivale de la dignité d'église cathédrale ? Ce qui est sûr, c'est que, au XVe siècle, malgré les prescriptions d'Arnaud de Montredon, et alors que les autres églises célébraient l'Office de saint Charlemagne, Saint-Félix n'en faisait rien. Cf. le texte de la *Consueta* cité plus haut, p. 22, note 5. Il est probable, qu'il en avait toujours été ainsi, et que, dès l'origine, Saint-Félix ne tint aucun compte des prescriptions de l'évêque. Elle laissait, sans doute, à la cathédrale et aux églises moins importantes qu'elle les fêtes et les cultes innovés par les évêques et dont naturellement la cathédrale était le centre.

1. Il devait plus tard, en 1356, devenir évêque de Valence. Cf. Villanueva, *op. cit.*, XIV, p. 137.

2. C'est à ce titre que son nom figure dans un acte capitulaire du 4 octobre 1346 qui confirme l'institution de la fête et qui contient notamment une copie du décret d'Arnaud de Montredon. Il y est désigné comme *Vitalis de Blanis, abbas Sancti Felicis*. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 262.

3. Villanueva explique de façon un peu différente l'addition de l'Office de Charlemagne. Selon lui, quoique la fête ne se célébrât pas à Saint-Félix, Vital de Blanes aurait fait ajouter l'Office en 1345 à son bréviaire, par ce qu'en sa qualité d'abbé il siégeait à la cathédrale. Nous ignorons, si, en effet, l'abbé de Saint-Félix faisait, de droit et de fait, partie du chapitre de la cathédrale. Mais l'explication de Villanueva est surtout peu satisfaisante, parce qu'elle n'explique pas, pourquoi Vital de Blanes a attendu jusqu'en 1345 pour faire copier l'autre office, qui, depuis longtemps déjà, se célébrait dans cette cathédrale, où lui, dit-on, siégeait régulièrement. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, etc., XII, p. 207.

document. C'est bien l'évêque Arnaud, qui a établi le culte de Charlemagne à Girone, et cela en 1345. L'Office liturgique, qui nous a été conservé, est bien celui, qui est expressément visé par l'acte de fondation, celui qui a été composé sur l'ordre et par les soins de l'évêque. Il est, lui aussi, très manifestement, de 1345 [1].

*
* *

Les documents positifs, relatifs à l'histoire ultérieure du culte de saint Charlemagne à Girone, sont très rares. Nous ne savons pas, en particulier, quel accueil fut fait, dès l'institution de la fête, à l'initiative d'Arnaud de Montredon, ni si tout son diocèse répondit à son désir de l'associer au culte nouveau.

Il est probable, que les fidèles ne firent aucune difficulté pour l'adopter. Leur patriotisme local avait déjà placé si haut les mérites de l'empereur, qu'ils étaient tout naturellement disposés à les commémorer comme l'effet de sa piété et de sa sainteté. De même, la plupart des églises ne durent pas chercher à se soustraire aux prescriptions d'Arnaud de Montredon. Elles avaient à tenir compte des sentiments des fidèles et pouvaient risquer de les choquer, en se refusant de célébrer la nouvelle fête. Il n'y eut que celles, qui avaient un bréviaire particulier, et qui étaient assez puissantes pour tenir en échec les ordres de l'évêque, qui purent manifester leur indépendance, en affectant d'ignorer la fête de saint Charlemagne.

Ce fut le cas de cette église de Saint-Félix, dont, à travers les documents qui nous sont parvenus, on devine la constante rivalité à l'égard de la cathédrale [2]. D'elle, nous savons, qu'au XVe siècle,

1. C'est l'opinion qui paraissait la plus probable à l'auteur de l'*España Sagrada*. Cf. XLIV, p. 62.

2. Cf. *supra*, p. 26. D'après l'*España Sagrada*, c'est Saint-Félix, qui, durant l'occupation musulmane, aurait été l'église du chapitre, la cathédrale ayant été transformée en mosquée. Quand celle-ci aurait été rendue par Charlemagne à sa destination, Saint-Félix n'aurait plus été que la seconde des églises de Girone. Par là s'expliquerait assez naturellement la rivalité des deux églises aux siècles suivants. Cf. *España Sagrada*, XLV, p. 39.

elle ne célébrait pas la Saint-Charlemagne. L'avait-elle jamais célébrée, et son abstention, à cette date, serait-elle seulement l'effet de la désaffection des Gironais pour leur héros local, et de l'affaiblissement de son culte ? La supposition n'a rien d'impossible. Il arrive souvent, en effet, que des dévotions d'institution récente, après une période de brillante popularité, finissent un jour par n'éveiller plus rien dans l'âme des fidèles. Le culte de Charlemagne connut dans certaines villes de telles vicissitudes [1]. L'abstention du clergé de Saint-Félix dut cependant avoir une autre cause, et l'indépendance, affectée de tout temps à cette église à l'égard des évêques et de la cathédrale, suffit à l'expliquer. La *Consueta*, qui nous atteste la matérialité du fait, et qui est justement écrite à l'usage du clergé de cette église [2], semble bien indiquer, que cette abstention était particulière à Saint-Félix. La fête, d'après son propre témoignage, continuait à se célébrer à la cathédrale et dans les autres églises. Rien donc ne permet de supposer que le culte lui-même avait subi un affaiblissement.

Tout au contraire, il semble, que Girone ait beaucoup tenu à lui. Nous verrons le chapitre de la cathédrale protester avec ardeur, quand le Saint-Siège voudra porter atteinte à son intégrité, et la meilleure preuve de sa popularité n'est-elle pas le fait, que ce culte s'est maintenu, sous une forme ou sous une autre, malgré l'irrégularité de son origine, et les efforts de Rome, depuis le concile de Trente, pour imposer à l'Église catholique l'unité de liturgie et le même bréviaire ? La dernière trace du culte de saint Charlemagne à Girone n'a disparu, comme nous le verrons, que vers la fin du siècle dernier.

Si, à partir d'une certaine date, il subit des modifications et certains amoindrissements, il semble, au contraire, qu'au lendemain de son

1. Nous savons, qu'à Aix, le berceau de ce culte, où avait été fondée la première fête en son honneur, il était, dès le XIIIe siècle et au commencement du XIVe, si menacé par l'indifférence des fidèles que l'empereur Charles sentit la nécessité de la remettre en honneur. Cf. Rauschen, *Die Legende Karls des Grossen im XI und XII Jahrhundert*, p. 135.

2. Cf. *supra*, p. 22, note 5, et Villanueva, *op. cit.*, XIII, 163.

institution, on ait développé ce qu'avait établi l'évêque Arnaud, et qu'on ait ajouté des cérémonies nouvelles, en vue, manifestement, de rehausser l'éclat de la fête de Charlemagne. Nous savons, en effet, par un acte capitulaire du 16 février 1473, qu'à cette date, on ne se contentait pas de célébrer l'Office, qui était, depuis l'origine, la partie essentielle de la fête, mais que, l'après-midi, on prononçait, à la cathédrale, un sermon, qui, selon toute vraisemblance, n'était qu'un panégyrique du saint [1]. C'est du moins ce que l'on peut conclure de la transformation, que ce sermon subit beaucoup plus tard, quand le clergé commença à avoir quelques scrupules touchant la canonisation de Charlemagne. En tout cas, comme il n'est pas question d'un pareil sermon dans l'acte de fondation d'Arnaud de Montredon, nous sommes en droit de le considérer comme un témoin de l'extension du culte primitif et de penser, qu'en 1473 ce culte était encore, à Girone, en pleine faveur.

On est donc surpris de voir, que, dix ans plus tard, il subit l'atteinte la plus grave, et cela du fait du Saint-Siège lui-même. Vers la fin de son pontificat, Sixte IV ordonna, par un bref, à l'église de Girone de ne plus réciter l'Office liturgique, composé en 1345, et qui, depuis, n'avait pas cessé d'être récité au jour dit. Cette suppression pose un problème intéressant pour l'histoire du culte de saint Charlemagne. Le fait en lui-même est certain et nous savons aussi, de façon assez précise, quand se produisit cette prohibition. Un document authentique, qui n'est autre qu'une délibération du chapitre de Girone, du 9 avril 1493, nous atteste, qu'à cette date l'Office en neuf leçons avait cessé d'être récité « depuis plusieurs années », alors que « pendant 140 ans » non seulement la cathédrale, mais tout le diocèse de Girone l'avait répété, et que l'interdiction avait été portée par le pape défunt Sixte IV [2]. Celui-ci étant

1. Ce document est cité par le P. Fidel Fita dans son ouvrage intitulé *Los Reys de Arago y la Seu de Gerona*, paru dans *La Renaxensa*, III, pp. 223 sq.

2. Cette délibération est relative à une visite faite à Girone et à sa cathédrale, le 9 avril 1493, par don Lopez de Haro, ambassadeur du roi Ferdinand le Catholique auprès du Saint-Siège. Nous en empruntons le texte à l'ouvrage déjà cité du P. Fidel Fita, *Renaxensa*, III, 224, note 4 : « *Ipsa eadem die afuit in Sede egregius atque strenuus vir Lupus de Haro, invictissimi regis nostri Ferdinandi empaxiator ad*

mort en 1484, c'est-à-dire 140 ans après l'institution de l'Office, on peut admettre que son bref était de la dernière année de son pontificat. Les chanoines de Girone pouvaient donc, en 1493, dire que la suppression de l'Office remontait à plusieurs années. Il faut rejeter également l'opinion de Villanueva, qui la reporte au delà de 1473 [1] et celle de De Marca, qui, au contraire, croit qu'elle n'aurait été édictée qu'au XVIe siècle et par le concile de Trente [2].

Summum Pontificem pro obedientia praestanda : cui et altare majus, reliquie atque custodia hujus alme Sedis ostensa fuere. Ibique multis hujus Sedis tum canonicis et aliis clericis confabulantibus, didicit hanc Sedem fuisse fundatam a clare memorie Karolo Magno imperatore qui ab hac civitate Agarenos expulit et ibi hac in multis terris et provinciis Crucis et Christi nomen indixit, prout in antiquis hujus Ecclesie historiis latius continetur. Ceterum a fide dignis hujus Ecclesie certior factus quod ad honorem prefati Karoli Magni per centum quadraginta annos officium novem lectionum hac in Sede, necnon in tota diocesi fuerit celebratum et postmodum jam aliquibus annis transactis a beate memorie papa Sixto IV per suum breve fuisse suspensum predictus ampexiator ultro se obtulit pro honore hujus Sedis capitulo, ut dum intra convenienciam ad Summum Pontificem proxime venerit, super his omnibus verba facturum ; et data illic sibi informatione per aliquem ejus sollicitantem, Summo Pontifici Alexandro suplicaturum, quatenus predictum officium si rite fieri possit in pristinum redigatur statum. Quod quidem non ut munusculum, sed tamquam rem praestantissimam honorabile capitulum gratum habuit ; et merito quosdam de capitulo ad eum misit, qui super his omnibus immortales gratias egerunt. »

1. C'est parce que Villanueva, se référant à l'acte capitulaire du 16 février 1473, y trouvait attestée l'existence du sermon en l'honneur de saint Charlemagne, qu'il croyait qu'à cette date l'Office avait déjà cessé d'être récité. Cf. *Viaje literario,* etc., XII, p. 198. Mais l'établissement du panégyrique ne prouve nullement qu'il devait remplacer l'Office. Si, en fait, après l'interdiction de Sixte IV, le sermon qui continua à être prêché, tint la place de l'Office qu'on ne récitait plus, avant elle les deux ont certainement existé concurremment, et l'établissement du sermon ne fut sans doute qu'une extension de la fête primitive. En outre, Sixte IV n'étant devenu pape qu'en 1471, il est peu vraisemblable que dès 1473, l'Office ait été interdit et que déjà fût établie la cérémonie qui devait le remplacer. Enfin, si, dès 1473, l'Office n'était plus récité, on ne s'expliquerait pas, qu'en 1493, c'est-à-dire vingt ans plus tard, le chapitre de Girone représentât l'interdiction comme une mesure récente et ne remontant que « à plusieurs années ».

2. « *Tam ingens beneficium adeptae per Karolum libertatis rependere voluit Arnaldus de Monterotundo Gerundensis episcopus, institutis solennibus missarum et horarum canonicarum officiis in honorem Karoli regis edita constitutione MCCCXLV, quae lectiones in ea festivitate recitandas ordinavit juxta rei gestae tum receptam fidem, unde major auctoritas huic narrationi conciliata. Earum lectionum usus in [illegible]*

C'est bien en 1484, et au plus tard à cette date, que l'Office liturgique cessa d'être récité, à Girone, le jour de la Saint-Charlemagne [1].

Ce qui est encore certain, c'est que cette suppression fut définitive. Quelque ennui qu'ait pu en éprouver le clergé de Girone, et quelques efforts qu'il ait fait pour amener le Saint-Siège à revenir sur sa décision, il ne réussit pas à remettre cet Office en usage. Il semble, que, d'abord, il se soit fait illusion sur le caractère de la mesure, qui intervenait, qu'il l'ait considérée comme provisoire, et qu'il ait eu l'espoir, que le pape, mieux informé, consentirait à la retirer. A ce point de vue, un témoignage très intéressant est celui d'une *Consueta* de 1360. Postérieure de quinze années à peine à l'institution de la fête, il est curieux de constater, que la mention de cette fête ne figurait pas au calendrier. Par contre, dans le corps même de l'ouvrage, se trouvait l'Office liturgique avec le titre : In natale Sancti Karoli Magni Imperatoris et Confessoris. Or, à la marge, on lisait la note suivante, écrite d'une main postérieure, et qui, au dire de Villanueva, d'après le caractère de l'écriture, serait de la fin du XVe siècle [2].

« *Istud officium hodie non celebratur quia per summum Pontificem per suum breve fuit mandatum capitulo non celebrari. Et ideo fuit ordi-*

Gerundensi viguit usque ad tempora concilii Tridentini ex cujus decretis factum est ut cesset officiorum istius modi celebratio. » De Marca, *Marca hispanica*, col. 251. L'erreur de De Marca avait déjà été relevée par l'*España Sagrada*, XLIV, p. 62, et par Villanueva, *Viaje literario*, etc., XII, p. 162. L'acte si explicite de 1493 suffit à nous attester, que, bien avant le concile de Trente, l'Office de saint Charlemagne avait cessé d'être récité à Girone. D'autre part, ainsi que le remarque Rocher (Cf. *op. cit.*, p. 49), et contrairement à l'opinion de De Marca et de Gaston Paris, les canons du Concile de Trente ne font aucune allusion à l'Office spécial de Girone, ce qui semble bien indiquer qu'il n'eut pas à renouveler la prohibition portée contre lui par Sixte IV. Le concile de Trente prit une mesure beaucoup plus générale, en imposant à toute l'Église l'observance du Bréviaire Romain. Nous verrons, que Girone, comme les autres diocèses, se soumit à sa décision, mais il y avait alors près d'un siècle qu'elle ne récitait plus les leçons de l'Office de saint Charlemagne.

1. C'était la date qu'avait également adoptée Rocher, mais sans trop la justifier. Cf. *op. cit.*, pp. 41-42.

2. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, etc., XII, p. 199. Sur cette *Consueta*, cf. encore *España Sagrada*, XLV, p. 15 et surtout p. 62.

natum supersederi in dicta celebratione donec aliter fuerit ordinatum a Sede Apostolica. »

On peut admettre, non seulement qu'elle est de la fin du XVe siècle, puisque la prohibition de Sixte IV est déjà intervenue, mais encore qu'elle a été écrite peu après, c'est-à-dire dans les années qui ont immédiatement suivi 1484. Nous croyons, en effet, qu'il est légitime d'y voir l'expression des sentiments du chapitre de Girone, au lendemain de l'interdiction de l'Office. Dans la première partie, où est rappelé le bref pontifical, il est permis de retrouver, sinon la teneur, du moins les termes essentiels, dont s'est servi le pape. Il a mandé au chapitre de ne plus célébrer l'Office, « *fuit mandatum capitulo non celebrari* ». La fin de la note vise, au contraire, les mesures prises à Girone pour se conformer à la décision de Sixte IV. Par suite de ce bref, dit-elle, il fut prescrit, et certainement par l'évêque, de surseoir à la célébration, jusqu'à ce que le Saint-Siège en eût ordonné autrement. Ainsi, le clergé de Girone obéit bien à l'ordre pontifical, mais il se flatte de pouvoir le faire rapporter. Il veut croire, qu'il s'agit seulement d'une « suspension » et non pas d'une suppression définitive et irrévocable.

C'est également ainsi, que la chose est présentée par ce même clergé dans la délibération du chapitre relative à une visite de don Lopez de Haro. Quand le chapitre lui fait ses doléances touchant la mesure qui a atteint le culte de saint Charlemagne, il ne lui dit pas, que la récitation de l'Office a été interdite à tout jamais, mais seulement qu'elle a été « suspendue ». En 1493, comme à la date sans doute assez voisine, où fut rédigée la note marginale de la *Consueta* de 1360, le clergé de Girone croyait encore ou feignait de croire, qu'il en était vraiment ainsi. Il s'efforçait d'écarter, autant que possible, l'idée que la décision pontificale pût être définitive.

On peut penser que cette restriction apportée à la célébration du culte de Charlemagne fut très sensible au clergé de Girone et en particulier au chapitre de la cathédrale. Il fit, en tout cas, ce

qu'il put pour reconquérir le droit de réciter à nouveau l'Office liturgique. Nous en avons la preuve dans l'empressement, qu'il mit à profiter de la présence à Girone de l'ambassadeur de Ferdinand le Catholique auprès du Saint-Siège, pour solliciter son intervention. Sans doute, la délibération du 9 avril 1493 dit, que don Lopez de Haro s'offrit de lui-même à appeler l'attention du pape sur l'intérêt, qu'avaient les Gironais à voir rapporter la mesure prohibitive de son prédécesseur. Mais cette façon de mettre en avant l'intérêt pris par le personnage au culte local de Charlemagne n'interdit pas de penser, que son offre de s'entremettre avait été habilement sollicitée et provoquée.

Au cours de la visite de la cathédrale, on lui en a montré les trésors et les curiosités. Autour de lui, on cause et, comme par hasard, c'est de l'interdiction de célébrer l'Office de Charlemagne. Peut-être, est-ce en passant devant la chapelle des Martyrs de Girone, qu'on lui a fait remarquer la statue de saint Charlemagne, qui s'y trouvait. Il était naturel, que l'on vînt à parler du culte, que Girone lui avait voué et qui venait de subir la vicissitude que l'on sait. Le grand seigneur fut-il réellement intéressé par cette histoire ? Il devait à ses hôtes et au vénérable chapitre de le paraître. En tout cas, le sujet était intéressant pour les chanoines et les clercs qui l'accompagnaient. Il dut suffire à presque toute la conversation. On n'oublie de dire à l'ambassadeur rien de ce qui touche à la question. On lui rappelle les raisons, qui avaient justifié l'établissement d'une fête de saint Charlemagne, les mérites particuliers du saint à la vénération des Gironais, la délivrance de la ville et la fondation par lui de la cathédrale, ses titres plus généraux à la reconnaissance de toute la chrétienté, et le fait que, pendant cent quarante ans, Girone a pu librement, sans aucune restriction du Saint-Siège, vénérer à sa guise son saint. Inconsciemment ou non, on « documente », aussi complètement que possible, l'illustre visiteur. Eût-on pris le même soin, s'il eût été un grand seigneur quelconque et non pas l'ambassadeur de S. M. Très Catholique auprès du Saint-Siège, si on n'avait pas, eu le secret espoir, qu'arrivé à Rome, don Lopez de Haro pourrait faire valoir les arguments du clergé de Girone pour le rétablisse-

ment intégral du culte de saint Charlemagne ? A tout le moins, l'ambassadeur dut deviner le désir de ses interlocuteurs et il offrit de s'entremettre auprès d'Alexandre VI. Les chanoines de Girone ne demandaient pas autre chose. Non seulement ils acceptent, mais ils envoient à don Lopez de Haro une délégation pour le remercier et lui dire la reconnaissance, qu'il lui vouent pour un si grand service. Ils considéreront, disent-ils, le rétablissement de l'Office liturgique non pas comme une grâce banale, mais comme une faveur de la plus haute importance.

On voit, par là, tout le prix, que Girone attachait au droit de célébrer la fête de Charlemagne, telle que l'avait instituée Arnaud de Montredon. Malheureusement, elle en fut pour ses illusions, et l'Office resta bien et dûment supprimé. L'intervention de l'ambassadeur, si elle se produisit, n'eut pas de succès [1]. Alexandre VI ne rapporta pas la mesure prise par son prédécesseur et ceux qui vinrent après lui laissèrent également subsister l'interdiction qui pesait sur l'Office de Girone. Enfin vint le concile de Trente, qui imposa à l'Église tout entière l'usage du seul Bréviaire Romain. Après quelques essais de résistance, Girone, dont le rituel propre était si célèbre [2], dut, elle aussi, obéir à l'ordre de Pie V [3]. L'acte, par lequel le chapitre de la cathédrale adopte sans restrictions le Bréviaire Romain, est du 4 février 1574 [4]. Celui-ci n'admettant pas le culte de saint Charlemagne, l'Office liturgique ne pouvait plus jamais être récité à Girone.

Ce qui reste obscur, ce sont les raisons de la prohibition très spéciale édictée par Sixte IV. Un document précieux, à supposer que la chancellerie pontificale s'y départit de la discrétion, dont elle use d'ordinaire dans la rédaction de ses actes, serait le bref lui-même, par lequel le pape condamna l'Office de saint Charlemagne récité dans le diocèse de Girone. Malheureusement, ce

1. Cf. Fidel Fita, *op. cit.*, Renaxensa, III, 224.
2. Cf. *supra*, p. 21.
3. Cf. Villanueva, *op. cit.*, XII, p. 206.
4. Cf. Fidel Fita, *op. cit.*, Renaxensa, III, 224

bref n'a pas été retrouvé dans les archives du Vatican. Les recherches, qu'on a pu faire sont restées sans résultat ; ce texte s'est égaré ou n'a pas été recueilli [1]. Les documents de Girone, relatifs à l'interdiction, étant muets sur les raisons qui l'ont provoquée, nous en sommes nous-mêmes réduits aux conjectures.

On pourrait croire, au premier abord, que cette mesure fut l'effet d'un scrupule tardif du Saint-Siège, touchant la régularité de la canonisation de Charlemagne. Mais cette supposition doit être écartée, si l'on songe, qu'aucune interdiction pareille n'atteignit les nombreux cultes locaux, voués à l'empereur devenu saint, en Allemagne, en Suisse, en Flandre ou en France. Au moins jusqu'au concile de Trente, toutes les villes, qui le voulurent, purent, semble-t-il, célébrer la Saint-Charlemagne à leur gré. Au moment, où Sixte IV enlève à Girone le droit de réciter l'Office liturgique, et encore au siècle suivant, les papes laissent le culte de Charlemagne prendre ailleurs une extension considérable [2].

La mesure prise par Sixte IV ne vise donc pas la canonisation de Charlemagne et l'illégalité, qui entachait son origine. Elle ne visait même pas toutes les manifestations du culte, et le culte lui-même voué par Girone au saint, mais uniquement une de ces manifestations. Le Saint-Siège s'est borné, en effet à proscrire la célébration de l'Office liturgique, mais, après comme avant 1484, le panégyrique, qu'il était, depuis un certain temps, coutume de prononcer, continuera à être prononcé, et la statue du saint restera à la place, que lui avait réservée l'évêque Arnaud de Montredon, dans la chapelle des

1. Nous devons des remerciements à Mgr Duchesne, l'éminent directeur de l'École française de Rome, qui avait bien voulu faire rechercher ce bref dans les registres de Sixte IV. En nous communiquant le résultat tout négatif de cette recherche il ajoutait : « Cela ne prouve pas que le bref en question n'ait pas existé. »

2. Nous avons vu (cf. *supra*, p. 19) que, selon certains, ce culte aurait été introduit en France au XVe siècle et par Louis XI En 1488, les étudiants allemands de l'Université de Paris choisissent Charlemagne pour patron. Au XVIe siècle, les *Carlomagnalia* deviennent une fête obligatoire pour toute l'Université, et cette institution se voit confirmée encore au siècle suivant en 1661. Cf. Rauschen, *Die Legende Karls des Grossen im XI. und XII. Jahrhundert*, p. 135.

Martyrs de Girone. Le culte de Charlemagne se perpétuera à Girone, même après l'adoption du Bréviaire Romain, et, sous une forme atténuée mais encore très significative, il y vivra presque jusqu'à la fin du siècle dernier. Le seul Office liturgique a été condamné par Sixte IV et l'est resté depuis.

Pour expliquer cette condamnation si spéciale, M. Rocher suppose, que c'est la forme liturgique et le rituel de cet Office, qui, ayant paru étranges à Rome, amenèrent son interdiction. Mais, si on compare l'Office de Girone à ceux qui se récitaient ailleurs, à Halberstadt ou à Zurich par exemple, on ne voit pas, qu'il fût constitué très différemment. Les hymnes et les antiennes, qui le composent, sont assez analogues, quand elles ne sont pas communes à ces différents offices, ou même empruntées au « commun » des Confesseurs. Quant aux leçons, elles sont sans doute différentes, mais ce n'est assurément pas la nature du récit, qui constitue celles de l'Office de Girone, qui dut choquer les susceptibilités du Saint-Siège. De plus, on ne voit pas, pourquoi le Saint-Siège aurait toléré, pendant cent quarante ans, la récitation de l'Office de Girone, si, un jour, sa constitution devait lui paraître suspecte au point d'entraîner sa suppression à tout jamais. Si l'Office liturgique est resté tel qu'il était à l'origine, tel que l'avait constitué l'évêque Arnaud de Montredon, et tel que nous le montre le Bréviaire dit de 1339, on ne s'explique pas la condamnation si tardive du Saint-Siège.

Le P. Fidel Fita, qui s'est trouvé embarrassé pour expliquer la persistance des successeurs de Sixte IV à maintenir l'interdiction portée par lui, émet l'idée, que les papes purent avoir des raisons d'être désagréables au chapitre de Girone[1]. Il faudrait encore rendre compte de ce fait, que leur ressentiment a eu pour effet de proscrire non pas le culte tout entier voué par Girone à Charlemagne, mais le seul Office liturgique. Si le Saint-Siège a voulu montrer au chapitre de Girone ses mauvaises dispositions, sous cette forme toute spéciale, on est en droit de supposer, que ces mauvaises dispositions avaient pour cause l'Office lui-même, et l'on en vient à se

1. Cf. Fidel Fita, *op. cit.*, Renascensa, III, p. 224.

demander, si ce ne serait pas une innovation, un changement quelconque, survenus dans la constitution de cet Office, qui, ayant déplu à Sixte IV, l'auraient déterminé à renoncer à la bienveillante tolérance, dont le Saint-Siège avait usé, à l'égard de l'Office, tout autant qu'il était resté ce que l'avait fait l'évêque Arnaud de Montredon.

Ce n'est là qu'une hypothèse, mais qui est rendue assez vraisemblable par la façon même, dont les faits se présentent à nous, et par l'insuffisance de toutes les autres explications. Nous verrons plus loin, qu'elle peut trouver sa confirmation dans certaines circonstances de l'histoire de la cathédrale de Girone, que nous aurons à préciser pour l'étude de la tradition du texte de l'Office. Il nous suffit, pour le moment, d'avoir marqué l'intérêt, qui s'attache à la mesure prise par Sixte IV, et établi le fait certain de la suppression en 1484 de l'Office liturgique

*
* *

A partir de 1484, le culte de Charlemagne ne se manifeste plus, à Girone, que par la prédication, le jour de la fête, du panégyrique du saint, et par la présence de sa statue dans la chapelle de la cathédrale consacrée aux SS. Martyrs. Sans qu'aucun document nous l'atteste positivement, il est permis de supposer, que, dès lors, ce culte a perdu son caractère primitif, qu'il n'est plus commun à tout le diocèse, mais propre à la ville et, plus particulièrement, à la cathédrale de Girone. La statue du saint est à la cathédrale, et c'est là aussi que se prêche le sermon en son honneur. L'existence d'un pareil sermon n'est prouvé pour aucune autre église du diocèse. C'est l'Office liturgique, qui, jusqu'alors, avait fait communier toute l'Église de Girone dans la même dévotion à saint Charlemagne. Sa suppression dut naturellement rompre ce lien ; chaque église conserva peut-être, et plus ou moins, le souvenir du saint, mais son culte ne se perpétua vraiment qu'à la cathédrale.

Celle-ci continua à célébrer solennellement, et dans un discours spécial, ses mérites et sa sainteté. Avant la prohibition de Sixte IV,

le panégyrique de Charlemagne était prononcé en chapitre *post prandium* [1] ». Même après 1574, l'usage de ce sermon se maintint et il devait subsister jusqu'au siècle dernier [2]. Il semble cependant, qu'à une date, que nous ne connaissons pas, peut-être pour condescendre à des scrupules plus marqués du Saint-Siège, touchant la canonisation de Charlemagne, au lieu de prononcer ce sermon au jour primitivement choisi pour sa fête, on fit de lui une des prédications du Carême. En 1807, Villanueva visitant la cathédrale de Girone, l'y entendit prêcher, et c'était le deuxième dimanche de Carême [3], dans l'après-midi, « *a la una de la tarde* ».

La chose du reste le choqua profondément. Le sermon, conçu comme il l'était, lui parut contraire aux sentiments de l'Église touchant le personnage. Celle-ci pouvait tolérer, qu'on accordât un souvenir au héros, elle n'admettait pas, qu'on fit de lui un panégyrique, comme on fait pour les saints que l'on vénère sur les autels. Ce qui le froissa surtout, c'est la disproportion, qui existait entre un tel culte et le peu de titres que Charlemagne avait à y prétendre. L'empereur, dit-il, n'a été pour l'église de Girone qu'un simple bienfaiteur. D'autres églises ont su reconnaître les grâces, reçues d'autres princes, d'une façon plus convenable et plus mesurée. Elles conservent leur mémoire, sans leur accorder les honneurs, que l'Église réserve aux saints véritables [4]. De ce témoignage curieux il résulte, que, pour Villanueva, qui n'est pas Gironais, et qui juge froidement les choses, Charlemagne n'est pas un saint et qu'il n'a jamais, sans doute, délivré la ville des Sarrasins [5].

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 49.
2. Cf. Fidel Fita, *op. cit.*, Renaxensa, III, p. 224.
3. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, etc., pp. 199-200.
4. « *El sermon que yo oi este año 1807 me parece muy ageno del espiritu de la iglesia, que tolera se haga un recuerdo funebre de este heroe, mas no un elogio cual se hiciera venerandolo en los altares. Es esto mucho mas chocante a quien conoçca el poco merito que hay para que Gerona distinga aquel principe con este honor : que acaso nos le debe mas de lo que deben Barcelona y Urgel a Ludovico Pio, Vique a Odon, Lerida y Tarra[illegible] al conde Don Ramon Berenguer IV, y Valencia a Don Jaime el I : y con todo no se hallaran en aquellas iglesias otras memorias de sus bienhechores sino las que [illegible] quiere que se hagan de los finados no declarados por Santos y dignos de culto* » Villanueva, *Viaje literario*, etc., XII, pp. 199-200.
5. C'est bien là l'opinion dernière de Villanueva, qui, ailleurs, déclare que la prise

Il est probable, que, de son temps déjà, Villanueva n'était pas seul à penser ainsi. Selon les tempéraments, certains s'indignaient sans doute, tandis que d'autres souriaient du culte, que Girone continuait à rendre à Charlemagne. Le panégyrique annuel dut à beaucoup sembler excessif. Nous avons la preuve, que, peu d'années après la visite de Villanueva, si l'habitude se conserve encore de prononcer un sermon, le deuxième dimanche de Carême, en l'honneur de saint Charlemagne, le caractère de ce discours est tout différent. Le nom du saint est sans doute prononcé, mais le panégyrique est devenu un sermon moral. C'est l'auteur de l'*España Sagrada*, qui nous atteste cette transformation, et qui, publiant son ouvrage en 1819, nous donne la chose comme récente. C'est une transformation qu'il a vu s'accomplir sous ses yeux, par les soins, dit-il, du chapitre « actuel » [1].

L'existence du culte de Charlemagne à Girone paraît désormais bien précaire. Cette transformation, destinée, sans doute, à apaiser des scrupules, qui s'étaient manifestés, ne réussit pas à sauver d'une disparition complète l'usage de prononcer ce sermon. Un jour vint, où celui-ci disparut complètement du rituel de la cathédrale. Nous ne savons pas la date de cette diminution nouvelle du culte de Charlemagne, mais il y a des raisons de croire, qu'elle est antérieure, au moins, à 1873. Aucun des chanoines du chapitre de Girone ne se rappelle avoir entendu prêcher le sermon en question. Mais de plus, d'un passage curieux de l'ouvrage déjà cité du P. Fidel Fita, on peut tirer la conclusion, qu'en 1873, année de la publication de son ouvrage, l'usage de le prêcher n'existe plus. Il se montre froissé de ce qu'avait dit Villanueva du culte excessif, voué par Girone à Charlemagne. A cet étranger il répond, en protestant de la fidélité de tous les Catalans à conserver le souvenir des services

de Girone par Charlemagne lui-même doit être mise au nombre des fables. Cf. *op. cit.*, XII, p. 137 et pp. 160-161.

1. Il constate la décadence du culte de Charlemagne, qui ne subsiste plus que dans l'Office liturgique, tombé en désuétude, mais conservé par les Bréviaires, et dans l'usage de prononcer un sermon « *que la ilustracion del cabildo actual convierte en sermon moral* ». *España Sagrada*, XLIII, p. 77. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 49.

rendus par le saint empereur. Le culte, qu'ils lui ont voué, est si peu suspect au Saint-Siège qu'il permet que sa statue reste en bonne place, à la cathédrale, dans la chapelle même des Martyrs de Girone. « Il l'a toujours permis, dit le P. Fita, il n'a jamais songé à l'interdire, et ne l'interdira jamais [1]. » Il est intéressant de noter que, pour démontrer la persistance du culte de Charlemagne, il n'invoque que la présence de la statue du saint, sans parler du sermon moral prononcé, sinon en l'honneur, du moins en commémoration du saint. De son silence on peut légitimement conclure, qu'en 1873 et, selon toute vraisemblance, depuis longtemps déjà, ce sermon n'était plus prêché.

Une suprême désillusion, dut frapper le P. Fita, le jour, où, contre son espoir et malgré sa confiance dans la perpétuité du culte de Charlemagne, la statue de l'empereur, dont la présence était le seul vestige de ce culte, fut bannie de la place, qu'elle occupait dans la cathédrale. La mesure fut prise non par le Saint-Siège, mais par le propre évêque de Girone. Nous avons, en effet trouvé dans l'*Archivo* de la cathédrale, un « *decreto* » de Don Tomas Sevilla y Gener, évêque de Girone depuis 1878, et qui occupait encore le siège épiscopal, lors de notre visite en 1902, par lequel il enjoint au chapitre de faire enlever ladite statue de la chapelle des SS. Martyrs et de la placer en un endroit décent, mais non plus sur un autel [2].

Cet ordre fut donné à la suite d'une visite de la cathédrale, au cours de laquelle l'évêque avait remarqué la présence de ce dernier témoin du culte. Les raisons invoquées sont le fait que Charlemagne n'a pas été régulièrement canonisé et que le culte, que lui avait voué Girone, avait été déjà condamné par l'interdiction de l'Office édictée par Sixte IV [3]. Le « *decreto* » est du 2 mars 1883.

1. « *Fins ara y en lo esdevenidor, mentres altra cosa no mani la Sede Romana (que no manara) la estatua de Carlomagne ocupant lo bell cim de la capella dels quatre Sants Martirs, reb y rebra veneracio legitima, lo malehx que en altras seus a la cristiandad catolica.* » P. Fidel Fita, *op. cit.*, Renaxensa, III, 224.

2. Nous avons vu, en effet, cette statue dans une armoire d'une salle située entre l'*Aula Capitularis* et le secrétariat du chapitre. C'est une statue de bois peint, d'un art assez naïf et gauche, mais sans grand intérêt.

3. Voici les termes mêmes de ce document : « *Non constando la [illegible]*

Cette date marque la fin du culte de saint Charlemagne à Girone. Aujourd'hui, les chanoines de la cathédrale sourient un peu, quand ils parlent de ce saint et de la dévotion, qu'eurent pour lui leurs prédécesseurs. Mais ils continuent à croire, que Charlemagne a vraiment pris Girone ou qu'il l'a défendue contre les Sarrasins. Les mêmes, qui s'étonnaient devant moi, qu'on ait pu, dans leur église, célébrer un Office liturgique en l'honneur de lui, m'ont montré avec orgueil la tour de Charlemagne, et m'ont expliqué, à leur façon, la stratégie de l'empereur, lors du siège de la ville. La légende populaire et locale, qui était antérieure à l'établissement du culte, survit encore à sa disparition.

Tel fut le sort de la fête, établie au XIVe siècle par l'évêque Arnaud de Montredon. Sa destinée ne serait pas le chapitre le moins curieux de l'histoire de la canonisation et du culte de Charlemagne. Au point de vue particulier qui nous occupe, trois dates sont surtout à retenir, celle de l'institution de la fête en 1345, celle de la suppression de l'Office liturgique en 1484, celle enfin de la disparition complète du culte, condamné définitivement en 1883 par l'évêque de Girone. Chacune d'elles a son importance pour l'étude du texte de l'Office et de sa tradition.

Carlo Magno, antes al contrario resultando de documentos fehacientes que fue prohibido por el Papa Sixto IV el culto que por algun tiempo se le tributara en nuestro catedral, se retirara la imagen de aquel Emperador que existe en el altar de los cuatre SS. Martires, y se depositara en otro lugar decente pero no en altar alguno.»

CHAPITRE III

LE TEXTE DE L'OFFICE LITURGIQUE

Le texte de l'Office liturgique, qui, en raison de son usage, pendant cent quarante ans, dans tout le diocèse de Girone, dut être répandu à de nombreux exemplaires, et figurer dans tous les bréviaires, ne nous a été cependant conservé que par l'un d'eux, lequel même, aujourd'hui, semble avoir disparu.

Nous avons déjà vu, qu'il se trouve dans le Bréviaire de 1339, et que, n'appartenant pas à sa rédaction primitive, antérieure à l'établissement de la fête de Charlemagne, il y avait été ajouté, probablement dès l'année 1345. Mais, on prétend qu'il figure dans plusieurs autres bréviaires, et la chose mérite d'être vérifiée, en raison de l'intérêt, qu'elle offre pour l'établissement du texte.

Le P. Fidel Fita, qui est l'un de ceux, qui connaissent le mieux les archives ecclésiastiques de Girone, et auquel M. Rocher, comme M. Schneegans, ont, de façon plus ou moins directe, emprunté les documents qu'ils citent, mentionne surtout, à propos de la tradition de notre texte, deux manuscrits. L'un est le précieux Bréviaire de 1339, contenant la « légende rituelle », c'est-à-dire l'Office liturgique proprement dit ; l'autre est un manuscrit contenant « une autre légende plus développée et aussi plus ancienne [1]. »

En réalité, ce dernier doit être, dès à présent, écarté. Il contient bien un récit de la prise de Girone par Charlemagne, mais la forme en est toute différente de celle de l'Office. Il n'est pas rédigé en leçons, et était destiné non pas à être récité, mais à être lu. Il est, comme nous le dit le P. Fita, beaucoup plus développé que la rédaction de l'autre récit mais nous aurons à voir s'il lui est vraiment antérieur. En tout cas, il ne concerne en rien la tradition du texte de l'Office liturgique.

1. Cf. Fidel Fita, *op. cit.*, Renaxensa, III, p. 224.

En dehors de ces deux manuscrits, le P. Fita affirme, que deux autres bréviaires, antérieurs à l'invention de l'imprimerie, et qui se rouvent « aux archives du Secrétariat [1] », mentionnent, au 29 janvier, la fête de Charlemagne [2]. Il importe de remarquer, du reste, qu'il parle uniquement des tables, des « *indices* » de ces bréviaires. Il ne dit pas, que le texte de l'Office soit contenu dans le corps même des manuscrits. En fait, les archives du Secrétariat contiennent, non pas deux, mais trois bréviaires, et aucun ne contient ni office, ni texte présentant quelque analogie avec le récit de la prise de Girone. L'un d'eux, de petites dimensions, appartient à la catégorie spéciale des « Diurnes » et ne fait aucune mention ni au calendrier, ni dans le corps même du bréviaire, de la fête de Charlemagne. Dans un autre, beaucoup plus considérable, et qui forme deux volumes recouverts d'une reliure verte et moderne, le calendrier, qui se trouve en tête du premier, porte bien, mais d'une écriture relativement récente, la mention de la fête « *Karoli Magni Imperatoris et Confessoris* », mais dans le corps même, à la date de la fête, on ne trouve aucune trace d'un office. Cela nous prouve bien, que la mention du calendrier a été ajoutée postérieurement à la confection du Bréviaire.

Enfin, dans le troisième de ces manuscrits, l'office, indiqué au calendrier, figure bien à sa place dans le Bréviaire lui-même, mais le contenu en est si particulier, si étranger à la légende, qui nous

1. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il importe de distinguer les différents dépôts, où sont conservés les manuscrits et les archives de la cathédrale et de l'évêché de Girone. Nous avons visité successivement l' « *Archivo* » du secrétariat du chapitre, celui auquel fait allusion, ici, le P. Fita, et qui est situé dans une salle voisine de l'*Aula Capitularis*, l'*Archivo* de la cathédrale comprenant deux dépôts distincts dans les combles de l'église, enfin l' « *Archivo* » du Vicariat, ou de la « *Notaria* » épiscopale, qui contient les archives de l'évêché proprement dit, et qui est situé dans une de ses dépendances. Dans tous ces dépôts, on constate la même richesse et le même désordre. Il est difficile d'y faire des recherches suivies et méthodiques, et les conditions du travail y sont aussi mauvaises que possible.

2. « *Dos altres, breviaris, anteriors a la invenzio de la imprenta, guarda lo arxiu del Secretariat, en quals indices apareix la festa de San Carlomagno al 29 de Janer.* » Cf. Fidel Fita, *op. cit.*, *ibidem*, III, p. 224 en note.

occupe, qu'il n'intéresse pas son histoire. On peut même se demander, comment il se trouve dans ce Bréviaire, et si celui-ci appartient bien originairement à l'église de Girone[1]. Est-ce un manuscrit égaré, que le hasard seul a amené dans les archives de la cathédrale, ou bien leur appartient-il depuis longtemps, pour avoir peut-être servi de modèle à l'évêque Arnaud de Montredon, alors qu'il se préoccupait de constituer l'Office liturgique, dont il voulait doter son diocèse ? Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne l'établissement du texte de ce dernier, il ne peut nous être d'aucun secours, et ainsi, des différents manuscrits, cités par le P. Fita comme contenant des traces du culte de Charlemagne, il apparait bien, que le Bréviaire de 1339 est le seul qui contienne notre Office liturgique.

On est donc surpris de voir M. Schneegans, qui pourtant n'a emprunté qu'au P. Fita, par l'intermédiaire de l'ouvrage de Rocher, ce qu'il sait des archives de Girone, affirmer que la tradition du texte repose sur trois Bréviaires[2]. Notons tout de suite que ce nom de « Bréviaires » est assez mal employé, puisqu'il ne saurait convenir à l'un des manuscrits en question. Parmi eux, en effet, M. Schneegans range celui qu'aurait copié le chanoine Bernard Cerda, auteur d'un *Vidimus*, daté de 1561. Mais l'auteur de ce document dit expressément, qu'il a emprunté le récit qu'il reproduit, non pas à un « bréviaire », mais à un « *legendarium* »[3]. Comment, du reste, ce récit eût-il pu faire partie[4] d'un « bréviaire », puisqu'il n'est pas

1. Nous publions en appendice, pour servir à l'histoire du culte de Charlemagne, ce texte jusqu'à présent inédit, qui n'est qu'une biographie sèche, banale et incomplète de l'empereur, rédigée sous la forme rituelle de leçons, et accompagnée d'hymnes et d'antiennes que l'on retrouve dans d'autres offices, dans celui de Girone notamment, dans ceux aussi d'Halberstadt et de Zurich.

2. Son erreur provient de ce qu'il n'a, pas plus que Rocher, identifié avec le Bréviaire de 1339, le manuscrit auquel Florez a emprunté le texte de l'Office. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 263.

3. Nous reviendrons plus loin sur ce document, dont on a trop grandi l'importance dans l'histoire du texte de l'Office. Citons seulement le passage où Bernard Cerda désigne expressément la nature de sa source : « *Item etiam vidimus, tenuimus, legimus et diligenter inspeximus quemdam librum pergamenum, antiquum, postibus cohopertum, Legendarium nuncupatum inter legendaria et alios libros [illegible] ecclesie cathedralis inventum, reconditum existentem.* »

4. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 57.

l'Office liturgique lui-même ? Il n'est autre, en effet, que « la forme développée de la légende », mentionnée par le P. Fita, et que, pour les raisons déjà vues, il importe d'écarter, du moins pour le moment.

Quant aux deux autres « bréviaires », M. Schneegans les désigne comme étant celui de 1339, et celui auquel l'auteur de l'*España Sagrada* aurait emprunté le texte, publié par lui de l'Office. S'il en était ainsi, l'on devrait s'étonner, que M. Schneegans ne se soit pas préoccupé de retrouver le texte du Bréviaire de 1339, et qu'il se soit borné à reproduire le texte de l'*España Sagrada*. Les lacunes et les défectuosités, qu'il signale dans celui-ci, auraient pu disparaître, par la comparaison avec une autre copie, à supposer qu'elle fût meilleure. Mais, en fait, toute comparaison était impossible, et l'erreur de M. Schneegans a été de ne pas identifier le manuscrit utilisé par l'*España Sagrada* avec le Bréviaire de 1339.

Ce qui a pu l'égarer, c'est qu'en publiant le texte, l'*España Sagrada* se contente de le désigner comme emprunté à un manuscrit de l'église de Girone ; « *ex Codice Ecclesiae Gerundensis* »[1]. Il est certain, d'autre part, que la cathédrale possède aujourd'hui encore, d'autres bréviaires, et l'*España Sagrada*, elle-même, vantant les richesses de cette église, mentionne, à plusieurs reprises, ses nombreux manuscrits liturgiques, bréviaires, missels, etc.[2]. Mais, à n'en pas douter, le Bréviaire, dit de 1339, est, de tous, celui que l'auteur a le mieux connu et utilisé. C'est à lui qu'il se reporte expressément, quand il parle de l'office de la Conception de la Vierge ou de celui de saint Narcisse[3], et chaque fois qu'il est question de l'Office de saint Charlemagne, il renvoie à ce bréviaire, et à lui

1. Cf. *España Sagrada*, XLIV, p. 322.

2. « *Esta el copioso archivo donde se custodian tantos documentos y codices como hemos citados en los dos tomos anteriores, tantas bulas y libros liturgicos cuya relacion seria pesadissima..... Las bulas son muchissimas..... Los codices eclesiasticos y liturgicos son muchos y bien escritos especialmente cuatro misales, un pontifical, y dos manuales de bendiciones.* » España Sagrada, XLV, pp. 11-14. Ailleurs encore, le même ouvrage parle de « *los breviarios antiguos que se conservan en el archivo de Gerona* », ibidem, p. 42, et de même, XLIII, p. 77.

3. Cf. *España Sagrada*, XLIII, p. 42 et XLIV, p. 54.

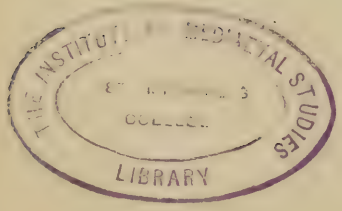

seul [1]. Enfin, il complète lui-même et corrige l'indication trop peu précise touchant l'endroit, où ledit bréviaire se trouve. Il dit, à plusieurs reprises, que le Bréviaire de 1339 est conservé à la « *Notaria episcopal* » de Girone, et que c'est à lui qu'il a emprunté le texte de l'Office de saint Charlemagne [2]. C'est, en effet, à la « *Notaria episcopal* », appelée plus communément aujourd'hui, « *Curia del Vicariat* », c'est-à-dire au secrétariat de l'évêché, que le précieux Bréviaire a longtemps appartenu, et c'est là que le P. Fita l'a vu et étudié [3]. Ainsi, il n'y a pas lieu de distinguer deux bréviaires, celui qu'a utilisé l'*España Sagrada*, et le Bréviaire de 1339. Les deux ne font qu'un, et c'est ce manuscrit unique, qui, seul, nous a conservé le texte de l'Office liturgique.

*
* *

Ce qui rend plus précaire la tradition de l'Office, c'est qu'actuellement ce Bréviaire lui-même semble avoir disparu.

Nous ignorons, quelle fut sa destinée, après qu'il fût sorti des mains de Vital de Blanes, son premier possesseur [4], mais, à une date que nous ne connaissons pas non plus, il fut recueilli par les archives particulières de l'évêché. C'est là que Florez le vit, et qu'il copia, d'après lui, l'Office de Charlemagne, et c'est là aussi, qu'en 1873, le vit le P. Fita, celui qui semble l'avoir consulté pour la dernière fois. En 1902, c'est encore là que les chanoines de la cathédrale aimaient à penser, qu'il se trouvait. D'une lettre, que nous écrivit le doyen du chapitre, il résulte, en effet, qu'à cette date, on considérait que le Bréviaire était toujours aux mains de l'évêque ou dans sa « *notaria* ». C'est là que je devais m'adresser, ajoutait mon honorable correspondant, pour pouvoir le consulter. Cependant, à l'endroit indiqué, on n'a pas pu nous le montrer. Le manuscrit,

1. Cf. *España Sagrada*, XLIII, pp. 42 et 358, XLIV, p. 54.
2. Cf. *España Sagrada*, XLIII, pp. 42, 77, 358.
3. Cf. Fidel Fita, *op. cit.*, Renaxensa, III, p. 224.
4. Cf. *supra*, p. 26.

nous fut-il répondu, était aux mains de l'évêque lui-même, qui en avait assumé la garde. Mais, ayant voulu le chercher là, où on nous disait qu'il était, nous n'avons plus pu en retrouver la trace. Une des personnes de l'entourage immédiat de l'évêque, qui avait bien voulu lui transmettre notre désir, nous répondit, en son nom, qu'on ne se souvenait pas d'avoir vu le précieux Bréviaire et qu'on ne savait pas ce qu'il était devenu. Ce sont là tous les renseignements que nous avons pu recueillir.

Le désordre, qui règne dans les archives de Girone, et la négligence de ceux qui en ont la garde, ne suffit pas à expliquer la disparition de ce manuscrit. Il ne s'agit pas, en effet, d'un document quelconque, mais du plus ancien bréviaire de l'église de Girone, signalé, dès longtemps, à la sollicitude de ses gardiens, par l'intérêt considérable qu'il présentait pour l'histoire de cette église. On le connaissait bien, et à Girone même, puisque, d'après les renseignements qui nous étaient fournis, nous avons pu le suivre jusqu'au moment, où il passe aux mains de l'évêque. Et, pourquoi, celui-ci, lui-même, aurait-il revendiqué le soin de le garder, sinon parce qu'il le tenait pour très important et pour très précieux ?

Dès lors, une supposition se présente à notre esprit, qui pourrait bien être la vérité même. Une des particularités du Bréviaire de 1339 était la présence de l'Office liturgique de Charlemagne, qu'il était le seul à nous conserver. C'était ce qui le signalait surtout à la curiosité de l'historien, et ce que n'avaient pas manqué de relever Villanueva et Florez. Il était le témoin, — presque le seul —, du culte singulier, voué par cette église de Girone, au saint empereur. Sa présence devenait gênante du jour, où celle-ci se décidait à renier la dévotion qu'elle avait eue pour lui. Or, l'on sait que l'initiative d'un de ses évêques la poussa un jour à le faire [1]. Nous avons cité plus haut le « *decreto* », par lequel, le 2 mars 1883, l'évêque don Thomas Sevilla y Gener bannit de la cathédrale la statue de Charlemagne, qui, en dépit des vicissitudes subies par le culte du saint, était toujours restée dans la chapelle des Saints Martyrs. Les motifs

1. Cf. *supra*, p. 41.

invoqués par cet évêque, sa façon de renier la canonisation de Charlemagne, indiquaient bien de sa part la volonté arrêtée de proscrire toutes les manifestations du culte, qui s'était développé, et tous les témoins, qui, à Girone même, pouvaient encore en subsister. Dans ces conditions, ayant en sa possession le seul texte, qui contenait la liturgie spéciale à ce faux saint, pouvait-il faire autrement que de le détruire, ou tout au moins de le soustraire pour toujours à la curiosité des profanes? De cette façon, le culte de Charlemagne à Girone n'était plus qu'un souvenir historique, connu des seuls érudits; il ne pouvait plus troubler l'orthodoxie de la grande masse des fidèles.

Il y a donc des raisons de croire que la disparition du Bréviaire de 1339 est voulue, et les mêmes raisons tendent à nous la faire considérer comme définitive. Il faut, par suite, se contenter de le connaître par ce que nous en ont dit ceux, qui ont pu le voir et l'étudier. Nous savons, de façon précise, à quelle date il fut exécuté, par un moine de Saint-Pierre de Galligans, et dans quelles circonstances, quelques années après, son possesseur le fit compléter, par l'addition de deux nouveaux offices, dont l'un était précisément notre Office de saint Charlemagne[1]. L'*España Sagrada* nous dit encore, que c'était un beau manuscrit en vélin, et que l'écriture en était très belle [2]. Enfin, le P. Fita, nous renseignant sur la place, qu'y occupait l'Office de Charlemagne, dit très exactement [3], que le texte allait du f° 659 a, col. 2, au f° 660 b, col. 2.

Au point de vue qui nous occupe, tous ces détails ont leur valeur. Le soin apporté à l'exécution du bréviaire, et, surtout, la date à laquelle a été copié l'Office de Charlemagne, au lendemain, peut-être, de sa composition, nous garantissent, au moins dans une certaine mesure, la bonne tradition du texte. Mais, d'autre part, on sait combien, particulièrement en Espagne, la négligence, et, plus encore, l'ignorance des clercs avaient introduit de fautes de toutes

1. Cf. *supra*, pp. 25 sq.
2. Cf. *España Sagrada*, XLIII, pp. 42 et 358.
3. Cf. Fidel Fita, *op. cit.*, Renascensa, III, p. 224.

sortes dans les livres liturgiques, même les plus beaux, et qui avaient été établis à grands frais [1]. Rien, par suite, ne nous assure, que celui qui ajouta au Bréviaire de 1539 le texte de l'office de Saint Charlemagne se soit acquitté de sa tâche, mieux que les autres scribes, et que sa copie soit de tous points parfaite. L'absence de tout autre manuscrit rend impossible la correction d'un certain nombre de fautes et de lacunes qui peuvent s'y trouver. En outre, comme nous n'avons pas affaire au Bréviaire lui-même, le texte que nous avons de l'Office de Charlemagne peut avoir été altéré par le fait de ceux qui l'ont transcrit, d'après ce manuscrit unique. Comment faire la part d'erreur qui revient au scribe primitif, et celle qui appartient, en propre, aux copistes modernes ? Et quel espoir peut-on avoir, dans ces conditions, de reconstituer le texte véritable de l'Office ?

Une précieuse ressource nous est cependant fournie par le fait, que du texte, contenu dans le Bréviaire aujourd'hui perdu, nous avons non pas une, mais deux copies, faites par deux auteurs différents. Jusqu'ici, on n'avait guère utilisé que celle de Florez. C'est elle, qui, publiée d'abord dans l'*España Sagrada* [2], avait été reproduit, par Migne [3], par Rocher [4] et par M. Schneegans [5]. C'est sur elle, que repose la traduction de l'Office, donnée par Gaston Paris [6] et que Rocher lui a empruntée [7].

Une autre copie, cependant, existait, celle que Villanueva avait

1. L'*España Sagrada* nous cite, à ce sujet, le curieux témoignage de Juan de Biedma sur le Bréviaire de l'église de Tolède, qu'il fit imprimer à Venise en 1483 : « *Habebat enim scripta omnia mendis referta, ita ut garula avis videretur, si quis legeret. Deinde non coma, non periodus : postremo, quod omnium est deterius nec sententia nec sensus, ita ut legentes pene temulenti viderentur.* » Il en était, paraît-il, de même de la plupart des manuscrits liturgiques des églises d'Espagne et l'*España Sagrada* y revient plusieurs fois. Cf. notamment XLIV, p. 109.
2. Cf. *España Sagrada*, XLIII, pp. 512-514.
3. Cf. Migne, *Caroli Magni opera*, II, col. 1365-1366.
4. Cf. Rocher, *op. cit.*, pp. 72-74.
5. Cf. Schneegans, *op. cit.*, pp. 58 sq.
6. Cf. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, pp. 279 sq.
7. Cf. Rocher, *op. cit.*, pp. 44-46.

faite et publiée [1], assez différente de l'autre pour attirer l'attention, et mériter que M. Schneegans en fît état, quand il voulut établir et étudier le texte de l'Office. C'est une reproduction directe du Bréviaire de 1339. Si, en ce qui concerne la copie de Florez, on a pu hésiter sur l'identité du manuscrit utilisé [2], pour ce qui est de celle de Villanueva, le doute n'est pas possible [3]. Nous avons donc, du même manuscrit, deux copies différentes. Leur comparaison ne permettra sans doute pas de remédier à l'état du texte perdu, à supposer qu'il soit fautif, mais elle nous fournira le moyen de contrôler la façon, dont, chacun de leur côté, Florez et Villanueva l'ont lu.

L'établissement du texte de l'Office de Girone repose donc, en définitive et uniquement, sur les deux copies, qui en ont été prises avant la disparition du Bréviaire de 1339. Leur valeur respective est la chose essentielle, qu'il importe tout d'abord d'établir. Si toutes deux étaient absolument identiques, la question ne se poserait pas. Mais, dès le premier examen, on constate qu'elles diffèrent sur des points de détail, et aussi qu'elles présentent plusieurs variantes considérables. Quelles sont celles qu'il faut adopter, et lequel a bien lu de Florez ou de Villanueva ?

Si l'on en croyait le P. Fita, c'est Florez qu'il faudrait suivre. La copie de Villanueva contiendrait des fautes imputables à son auteur seul [4]. Mais c'est là une affirmation sans preuves et qu'on peut négliger. L'étude comparative des deux copies nous a, au contraire, amené à la conclusion, que, si toutes deux ont leurs fautes particulières, celle de Villanueva en a moins que l'autre. Il nous a surtout paru, que celle-ci reproduisait plus fidèlement son original, et nous avons, au contraire, la preuve, que Florez s'est parfois, volontairement, écarté du texte qu'il avait sous les yeux.

1. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, etc., XIV, pp. 267-269.
2. Cf. *supra*, p. 46
3. Villanueva désigne, en effet, sa copie comme étant faite d'après le Bréviaire de 1339 : « *ex Breviario Ecclesiae Gerundensis manuscripto anno 1339.* » Cf. *Viaje literario*, etc., p. 267.
4. Cf. Fidel Fita, *op. cit.*, Renaxensa, III, p. 224

En effet, tel qu'il l'a publié, l'Office de saint Charlemagne comprend huit leçons, numérotées de I à VIII. Cette constitution est si singulière, si anormale, qu'on peut, sans aller plus loin, affirmer, qu'elle ne correspond pas à celle de l'Office, qui figurait dans le Bréviaire déchiffré par Florez. La liturgie n'a jamais connu d'office de huit leçons, mais uniquement, selon l'importance des fêtes qu'ils célébraient, des offices de une, trois ou neuf leçons [1]. L'Office de Girone, tel qu'on a appris à le connaître par l'*España Sagrada*, serait une sorte de monstre, et de cela il ne semble pas que l'on se soit douté jusqu'ici.

Sans doute, on a affirmé l'existence d'une lacune et supposé la perte d'une neuvième leçon, qui aurait fait suite à la dernière du texte actuel, mais c'était pour des raisons purement littéraires et afin de retrouver, dans l'Office liturgique, tous les éléments d'un récit, considéré comme plus ancien et comme lui ayant servi de modèle [2]. Mais nous verrons, que l'hypothèse est purement gratuite, et qu'il n'y a aucune raison de penser, que la leçon VIII du texte connu ne soit pas, en effet, la dernière.

Cependant, en s'appuyant sur l'usage liturgique, on peut assurer, que l'Office de saint Charlemagne devait avoir neuf leçons. Nous savons, d'autre part, qu'il en était ainsi. L'acte, par lequel Arnaud de Montredon l'avait établi, portait peut-être la mention du nombre de ses leçons [3], mais ce qui est sûr [4], c'est que lors de la visite de Don Lopez de Haro, le chapitre lui parla de l'office « en neuf leçons », consacré à saint Charlemagne. Enfin, la copie de Villanueva comprend, bien effectivement, neuf leçons ; une leçon nouvelle, étrangère au texte de Florez, vient s'insérer après la leçon VI, pour devenir la leçon VII, tandis que les deux suivantes, tout en restant identiques à ce qu'elles sont chez Florez, sont respectivement les leçons VIII et IX.

1. On signale aussi, mais comme tout à fait exceptionnelle, l'existence de quelques offices de 12 leçons.
2. Cf. Schneegans, *op. cit.*, pp. 55 sq. et 70.
3. Cf. *supra*, p. 22, note 5.
4. Cf. la délibération du chapitre relative à cette visite, *supra*, p. 30, note 2.

Il est vrai, que le contenu de cette nouvelle leçon est si étranger à ce qui la précède et à ce qui suit, qu'on ne s'explique pas tout d'abord, comment elle peut figurer dans notre Office. Elle ne se compose que des trois mots : « *Nemo lucernam accendit* », suivis du répons « *O quam admirabilis vir* ». Les mêmes mots se trouvent dans l'office de Zurich, mais, cette fois, à la suite des leçons, et non pas dans le corps même de l'office. En outre, celui-ci nous en indique le sens et l'origine. Ce sont les premiers mots d'un passage de l'évangile de saint Luc. Dans la copie de cet office, qui nous est donnée par Migne [1], les leçons proprement dites sont suivies de l'indication de différentes prières, et celle-ci elle-même, des mots : « Evangelium secundum Lucam : « *In illo tempore dixit Jesus discipulis* : *Nemo lucernam accendit et in abscondito ponit*, etc. [2]. *Credo in unum.* » Ainsi, l'office de Zurich comprenait, outre les prières, antiennes, répons, psaumes, etc., la récitation d'un fragment de l'Évangile.

Il en est de même dans la liturgie actuelle, qui, depuis l'adoption du Bréviaire romain, est commune à toute l'Église. En outre, ledit évangile est suivi, à l'ordinaire, d'une homélie s'y rapportant. Ce qui a varié, c'est la place de l'évangile et de cette homélie dans l'ensemble de l'office. Au lieu que, dans l'office de Zurich, ils font suite aux leçons proprement dites, dans la liturgie actuelle, ils tiennent la place de certaines leçons. En particulier, dans les offices de neuf leçons, le dernier groupe de trois leçons, correspondant au troisième Nocturne, est constitué uniquement par le fragment emprunté à l'évangile et par l'homélie. La légende propre du saint n'occupe que les six premières leçons et s'arrête avec la sixième.

L'Office de saint Charlemagne, tel que l'a connu Villanueva, d'après le Bréviaire de 1339, nous atteste une troisième pratique. L'évangile et, sans doute, l'homélie se placent bien au commencement du troisième Nocturne, mais, à eux deux, ils ne constituent que la VIIe leçon ; ils ne font qu'interrompre le récit de la légende proprement dite, qui reprend tout de suite après. Les leçons VIII et IX conti-

1. Cf. Migne, *Patrologie latine*, XCVIII, col. 1307.
2. Ces mots font partie de l'évangile de saint Luc, chapitre XI, verset 33

nuent directement la leçon VI. Quelque bizarre que paraisse un pareil usage, il n'en est pas moins certain. Il nous est attesté par le bréviaire de la cathédrale de Girone, où nous avons découvert le texte inédit d'un autre office de saint Charlemagne. Dans celui-ci, la leçon VII est omise complètement, sans doute parce que la mention de l'évangile à réciter avait été jugée inutile, l'indication devant se trouver ailleurs. La leçon VIII fait suite à la leçon VI, sans qu'il y ait d'interruption pour le sens, dans le texte de la légende.

Il semble, du reste, que les scribes, auteurs de bréviaires, aient varié dans la notation de cette VIIe leçon, si particulière. Celui auquel nous devons le texte de notre Office de Charlemagne s'est borné à indiquer les trois premiers mots de l'évangile du jour. Le bréviaire, trouvé par nous, omet purement et simplement la leçon. Dans un autre bréviaire, appartenant au diocèse de Béziers, imprimé en 1534, et où tous les offices de neuf leçons sont constitués de même, la VIIe leçon contient les premiers mots de l'évangile, avec ou sans la référence au texte d'où ils sont tirés. Parfois, mais rarement, ils sont suivis de l'indication de l'homélie [1]. Ce que nous atteste surtout ce dernier bréviaire, c'est que la disposition si curieuse qui nous occupe est la disposition normale des offices de neuf leçons. Nous avons affaire là à une pratique très ancienne, et qui, dans un certain nombre de diocèses, a dû se maintenir très longtemps, même après que le concile de Trente eût prescrit, à toute l'Église, l'observance du bréviaire romain [2].

1. Cf. *Breviarium Bitterense*, 1584. L'exemplaire que nous avons pu consulter appartient à la bibliothèque particulière de l'évêque de Montpellier. F° 287. Office de saint Thomas archevêque. Lectio VII. Secundum Johannem. *In illo tempore dixit Jesus discipulis suis* : *Amen, amen, dico vobis.* — F° 289. Office de S. Silvestre. Lectio VII. Secundum Mattheum : *Homo quidam peregrinus.* — F° 289. Office de S. Macaire. Lectio VII. De evangelio : *Homo quidam nobilis.* — F° 290. Office de Ste Geneviève. Lectio VII. De evangelio : *Decem virginibus.* — F° 471. Office de S. Clément. Lectio VII. Secundum Mattheum : *In illo tempore loquente Jesu ad turbas*, et à la suite « Omelia lectionis ejusdem ».

2. Une note manuscrite placée en tête de ce *Breviarium Bitterense* dit expressément : « Il a été en usage jusqu'en 1609, date du concile provincial de Narbonne, qui enjoignit à toute la province narbonnaise de suivre le Romain.

On peut donc s'étonner, que Florez n'ait pas reconnu cette forme particulière dans l'Office de saint Charlemagne, tel que le lui présentait le Bréviaire de 1339. Villanueva, en effet, n'aurait pas, de lui-même, restitué à cet Office sa constitution archaïque. Des deux, c'est évidemment l'auteur de l'*España Sagrada*, qui, volontairement, s'est écarté du texte qu'il recopiait. Il a supprimé la leçon VII, sans doute parce qu'il n'a pas compris ce que faisait à cette place l'indication de l'évangile. Cette phrase, qui venait interrompre le récit de la légende, lui a semblé n'être qu'une interpolation, due à l'ignorance ou à la négligence de l'auteur du Bréviaire. Il a voulu rétablir la suite du récit, mais, ce faisant, il a fait de l'Office de saint Charlemagne, un office en huit leçons, et comme il n'en a jamais existé. Cela seul suffirait à nous faire suspecter sa fidélité à reproduire son modèle, et devrait nous faire douter de la valeur de sa copie.

D'autres différences encore entre les deux textes tendent à nous faire préférer celui de Villanueva. Un certain nombre de mots figurent dans celui-ci, qui ne sont pas représentés dans l'autre. Dans la IIe leçon, Villanueva a lu *liberabimus te cum victoria et salute* et cependant, dans le texte de Florez, *et salute* manque. A la IVe leçon, les mots *confortatus in Domino* sont dans la copie de Villanueva, et pas dans l'autre, et de même les mots *ex tunc* [1]. A la IXe, la leçon correcte *licet eam multis vicibus debellasset*, est donnée par Villanueva, tandis que Florez ne donne pas *eam*. De même encore, au lieu de la leçon très peu satisfaisante *crucem magnam et rubeam undique adornatam*, publiée par ce dernier, l'autre copie porte correctement *undique lumine adornatam*. Comme toutes les variantes de Villanueva contribuent à rétablir partout le sens, à moins de supposer que le texte du Bréviaire était, sur ces points, incorrect et fautif, il faut bien considérer, que nous avons affaire à de pures omissions, imputables à la seule négligence de Florez.

Ailleurs encore, nous avons la preuve que celui-ci lisait mal le manuscrit. A la leçon VI, il lit *Rotulando* au lieu de *Rotulandus*, et

1. Cf. Lectio VIII : *ideo... ex tunc fuit ab incolis nominatus*.

dans la neuvième *guttas enim*, au lieu de *guttas etiam*. Dans les deux cas, le texte correct est donné par Villanueva. Dira-t-on que ce dernier a lui-même corrigé l'original fautif ? D'autres fautes se trouvent dans la copie de Florez, qui n'étaient certainement pas dans l'original, et qui proviennent uniquement de ce qu'il n'a pas su lire les abréviations. Il copie *in campo* quod *dicitur Milet* (leçon IV), et de même un peu plus loin *Sa clusa vocatur* quod *Mons Acutus antea vocabatur* (leçon LV) alors que, dans les deux cas, l'abréviation devait être lue *qui*. En donnant, les deux fois, la forme correcte, Villanueva ne fait que bien lire ce manuscrit. A trois reprises, Florez lit *usque* l'abréviation de *versus : usque in Spaniam* (leçon I), *usque in civitatem* (leçon V), *usque Gerundam* (leçon VI). Pour ces trois leçons, Villanueva a respectivement *versus Ispaniam*, *versus civitatem*, et *versus Gerundam*. Et il n'y a pas de doute qu'ici encore, c'est lui qui a bien lu. Pour les deux premiers cas, on pourrait hésiter, encore que la même leçon contenant, d'après Florez, la forme *Ispania*, il semble bien que *in Spaniam* soit une faute pour *Ispaniam*. Mais, pour le troisième, le sens lui-même atteste que *versus* est la vraie forme, et non pas *usque*. Charlemagne va si peu « jusqu'à » Girone, qu'il s'arrête *ad locum de Ramis* dans cette marche « vers » Girone. Il est donc légitime de penser, que, dans les trois cas, c'est Florez qui n'a pas su résoudre la même abréviation.

Une faute commune aux deux copies, et qui, par suite, apparaît bien comme propre à l'original, est l'omission, à la leçon IV, de la conjonction *cum*. C'est avec raison que M. Schneegans a rétabli, avec Rocher, *Sanctus* cum *Karolus devenisset*.

Les fautes particulièrees à la copie de Villanueva sont rares. En dehors de la forme *Nulet*, nous ne relevons, et toujours dans cette même leçon IV, que *ideo*, au lieu de *ideoque*, et *intus*, au lieu de *iterum* donné par l'autre texte. La difficulté d'entendre, tout de suite, le sens de *iterum*, qu'on n'a pas, jusqu'ici, réussi à expliquer, nous est une preuve, que Florez n'a pas pu mal lire ce mot. Au contraire, *intus* a pu être amené par *inclusum*, avec lequel il est si voisin de sens qu'il fait presque pléonasme. On s'explique, du reste, l'erreur de Villanueva, les deux mots donnant lieu à des

abréviations à peu près identiques. Dans les manuscrits de Girone, que nous avons consultés, la même abréviation sert fréquemment à indiquer les finales *us* et *um*. Le signe qui tient la place de *er*, a, très facilement, pu être confondu avec le signe abréviatif de *n*.

On ne s'explique donc pas le jugement du P. Fita sur la copie de Villanueva, à moins qu'il n'ait considéré toutes ses variantes, par rapport à celle de Florez, comme autant de fautes, et sans se référer au manuscrit. C'est elle, au contraire, qu'il nous paraît préférable de suivre, et c'est à peu près exclusivement d'après elle, que nous reproduisons le texte de l'Office. Bien que les leçons soient la seule partie qui nous intéresse, nous le publions tout entier, avec l'indication des hymnes, antiennes, psaumes, oraisons, etc., qui se récitaient aux diverses heures canoniques. Nous ne donnons les variantes de Villanueva (*V*) et de Florez (*F*) que pour les leçons proprement dites.

OFFICIUM IN FESTO SANCTI CAROLI MAGNI IMPERATORIS ET CONFESSORIS

Ad primas Vesperas. *Super Psalmos V tantum Antiphona* : Regali natus de stirpe Deoque probatus Carolus ille sprevit contagia vitae. *Psalmi feriales.* — *Capitulum.* : Non est inventus. ℟. Te secutus miles. *Hymnus* : Iste confessor. ℣. Amavit.

Ad Magnificat. *Antiphona* : O spes afflictis, timor hostibus, hostia victis, regula virtutis, juris via, forma salutis, Karole servorum pia suscipe vota tuorum. *Oratio* : Deus qui superhabundanti fecunditate bonitatis tuae Beatum Karolum Magnum Imperatorem et Confessorem tuum deposito carnis velamine beatae immortalitatis trabea sublimasti concede nobis supplicibus tuis ut quem ad laudem et gloriam nominis tui honore imperi exaltasti in terris pium ac perpetuum intercessorem habere mereamur in celis. Per Dominum nostrum, *etc.*

Commemoratio de Sancta Agnete et de Sancta Maria.

Ad Matutinum. *Invitatorium* : Confessorum regem. *Hymnus* : Jesu redemptor.
In Nocturno. *Antiphona* : Beatus vir, *cum sequentia et suis psalmis* et *de Communi Confessorum.*

Lectio I. — Cupiens Sanctus Karolus Magnus Beati Jacobi apostoli monitis obedire disposuit ire versus Ispaniam et eam catholice fidei subjugare. Capta vero civitate Narbona et munita in qua Ispania inchoatur, perveniens ad terram Rossilionis que est principum Cathaloniae Christi auxilium et Beate Virginis humiliter imploravit. ℟. *Euge, serve*

I. — ire usque in Spaniam *F.* — capta vero Narbona *F.*

Lectio II. — Oratione vero completa intendens in coelum vidit Beatam Mariam Christum ejus filium defferentem. Vidit etiam Beatos Jacobum et Andream manentes unum a dextris et alium a sinistris. Quos cum inspiceret Sanctus Karolus stupens in splendoribus percepit Beatam Virginem sic loquentem : « Ne paveas, Christi miles, Karole, bracchium et deffensor Ecclesiae, quoniam nos tecum in bello erimus et liberabimus te cum victoria et salute. ℟. *Qui me confessus.*

Lectio III. — Sed cum montes transieris Pirenеos obsidebis civitatem Gerundae et eam licet cum laboribus obtinebis. In qua ad mei honorem et reverentiam edificabis ecclesiam cathedralem. Benedicam tibi et dirigam te super omnes milites hujus mundi et habebis Sanctum Jacobum nepotem meum directorem et tocius Ispaniae protectorem. Quibus dictis disparuit visio premonstrata. ℟. *Sancte Karole.*

Lectio IV. — Tunc Sanctus Karolus in Domino confortatus suum exercitum animavit et cum in fervore spiritus exercitum Infidelium invasisset, ceperunt terga vertere et totis viribus fugere non valentes resistere Christianis. Finaliter obtenta victoria in campo qui dicitur Milet edificavit ecclesiam sub invocatione Beati Andreæ apostoli, in qua nunc religiosorum monasterium est constructum. Captis insuper castris et villis Vallispirii et cum ad locum qui dicitur Sa Clusa Sanctus Karolus devenisset scivit regem Marcilium iterum fuisse inclusum. Ideoque ex tunc Sa Clusa vocatur qui Mons Acutus antea vocabatur. ℟. *Sanctus Karolus.*

Lectio V. — Infidelibus tandem inde fugatis pervenit ad montis verticem qui vocatur Albarras (postea nominatus est Malpartus) ubi invenit resistentiam ne transiret. Tunc Sanctus Karolus aciem divisit per partes ; unam per Collum de Panissas ubi ad honorem Sancti Martini ecclesiam fabricavit, aliam vero partem per abrupta montium destinavit. Sarraceni vero divisam aciem intuentes ceperunt fugere versus civitatem Gerundae timentes ne capti in medio remanerent inclusi. ℟. *Sanctissime Confessor Christi Karole.*

II. — et salute *manque dans F.*

III. — Pirineos *F.* — meum honorem *F.* — diriguam *V.* — praemonstrata, *F.*

IV. — in domino confortatus *manque dans F.* — invassisset *V.* — quod dicitur *F.* — dicitur Nulet *V.* — Vallispiri *F.* — cum *manque dans V et dans F.* — intus fuisse *V.* — ideo *V.* — ex tunc *manque dans F.* — quod mons *F.*

V. — divissit *F.* — Panisas *V.* — abruta *V.* — usque in civitatem *F.*

Lectio VI. — Quod audiens Sanctus Karolus destruxit omnia fortalicia de quibus Christianis transeuntibus periculum imminebat. Qui persequendo impios versus Gerundam arripuit viam suam et perveniens ad locum de Ramis in honorem Sancti Juliani ecclesiam edificavit. Rotulandus etiam capellam Sanctae Teclae Virginis in eisdem terminis ordinavit. Beatus vero Turpinus Remensis archiepiscopus altare Sancti Vincentii ibidem exaltavit. ℟. *Ecce homo.*

Lectio VII. - « *NEMO LUCERNAM ACCENDIT* ». ℟. *O quam admirabilis vir.*

Lectio VIII. — Tunc Sanctus Karolus devote consurgens ivit versus vallem Hostalesii et egressus de loco qui dicitur Sent Madir exivit obviam Sarracenis de quibus obtinuit victoriam et honorem. Et propter hoc ibidem constituit monasterium monachorum construendo altare majus sub invocatione Virginis gloriosae. Sed quia locus ille Sarracenis fuit amarus Sancta Maria de Amer ex tunc fuit ab incolis nominatus. ℟. *Beatus Karolus.*

Lectio IX. — Recedens inde Sanctus Karolus rediit ad montem de Barufa qui est juxta vallem tenebrosam et obsedit civitatem Gerundae quam nequivit tunc capere licet eam multis vicibus debellasset. Contigit tamen [*divina operante virtute. Constat enim*] quadam die Veneris, hora completorii, cœli facie clarescente, crucem magnam et rubeam lumine undique adornatam super mesquitam civitatis Gerundae ubi nunc edificata est ecclesia cathedralis per quatuor horas cunctis videntibur permansisse, guttas etiam sanguinis cecidisse. ℟. *Te secutus miles iste et acceptus tibi Christe, comparatus Eliseo opus egit dignum* Deo. v. *Qui dum orat, languor cedit, mors fugatur, vita redit.* ℟. *Comparatus.* Gloria. Te Deum.

v. ante Laudes : Non est inventus.

In Laudibus. *Antiphona.* Precinctus fortitudine et potitus victoria donavit sanctitudine Rex Karolus in gloria. *Psalmus* : Dominus regnavit *cum sequentibus. Antiphona* : Jubilemus in atleta sanctissimo cui missa per spiritum cerva duxit exercitum. *Antiphona* : In deserto dum devias et disponis excubias tibi Deus aparuit ales fidem exhibuit. *Antiphona* : Passionis dominicae veneratur miracula, Regem virtutis celice benedixit in secula. *Antiphona* In cithara et timpano laudes dicemus Domino qui culpæ missit regiae quartam latricem venae. *Capitulum et reliqua omnia de Communi Confessorum.*

VI. — persecuendo *F.* - usque Gerundam *F.* - Rotulando *F.*

VII. — *La leçon tout entière manque dans F.*

VIII. — *La leçon est dans F numérotée à tort comme* étant *la* VIIe. - Hostallesii *F.*

IX. — Barrufa *F.* — eam *manque dans F.* — debellaset *F.* — completorii cœli facie *VF.*

*
* *

Tel était le texte transmis par le Bréviaire de 1339, autant du moins qu'on peut le conjecturer par la comparaison des deux copies qui nous en sont restées. La partie, qui, seule, nous intéresse ici, est la légende en neuf leçons, où se trouve racontée la prétendue prise de Girone par Charlemagne. Le rétablissement de la leçon, omise par l'auteur de l'*España Sagrada*, lui a restitué ses vraies dimensions. Mais celle-ci, étant étrangère au sujet de la légende proprement dite, n'a rien ajouté au récit lui-même, et, après comme avant, ce récit resterait incomplet, si les lacunes qu'on a cru pouvoir y relever étaient bien réelles.

Il est clair, cependant, qu'on ne doit recourir à l'hypothèse d'une lacune, que dans l'impossibilité de comprendre le texte tel quel. On pourra, sans doute, en le lisant, regretter, que telles ou telles circonstances de l'action ne soient pas plus explicitement racontées, mais on ne saurait songer à rétablir les détails qui manquent, pas plus, du reste, qu'on ne doit, au nom de la vraisemblance et de la logique, chercher à modifier le récit, qui nous est fait de la prise de Girone. L'auteur l'ayant conçu tel qu'il est, c'est dans sa forme propre qu'il nous faut l'accepter et l'étudier, sans nous laisser influencer par la comparaison d'autres récits en apparence plus complets, et plus conformes à la vraisemblance.

Il existe, en effet, un autre récit de la prise de Girone par Charlemagne, identique pour le fond avec l'Office liturgique, et qui n'en diffère que par l'abondance du développement et par un souci évident d'expliquer toutes les circonstances de ce prétendu événement. Quand M. Schneegans les a comparés, en vue d'établir leurs rapports, il s'est bien gardé de penser, que tout ce qui se trouvait dans l'un devait aussi se retrouver dans l'autre [1]. Il n'a pas conclu non plus, que l'absence des détails et des développements, particuliers à cet autre récit, constituait autant de lacunes intéressant la tradition de l'Office liturgique. En deux endroits cependant la

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, pp. 67-70.

comparaison de ces récits a influé, presque à son insu, sur sa façon de comprendre celui de l'Office : l'abondance des détails, qu'il trouvait dans l'autre, lui a fait paraître obscure et inadmissible l'extrême concision du texte liturgique. Dans les deux cas, il a admis qu'il y avait une lacune dans le texte transmis par le Bréviaire de 1339. C'est de sa part une hypothèse toute gratuite, que rien ne vient justifier.

Ces deux prétendues lacunes se trouveraient dans la dernière leçon de l'Office, la VIIIe dans l'édition de M. Schneegans, et la IXe dans la forme véritable du texte, telle que nous l'avons restituée. L'existence de la première nous serait révélée par l'impossibilité, où l'on serait, de donner un sens satisfaisant à la phrase, par laquelle commence ladite leçon. Précédemment il a été raconté, comment Charlemagne, parti du Mont « *de Ramis* », s'était engagé dans le val d'Astoll (*Vallem Hostalesii*) et, en un lieu désigné, y avait battu les Sarrasins. La suite des événements est notée par les premiers mots de la leçon IX : « *Recedens inde Sanctus Karolus rediit ad Montem de Barufa.* » Ce sont précisément, ceux que M. Schneegans, dans l'état actuel du texte, trouve inintelligibles. Le sens de *rediit* étant « il revint », il se refuse à admettre, que Charlemagne puisse « revenir » à un endroit, où il n'est jamais allé, puisque, en effet, c'est pour la première fois qu'il est question de la position appelée *Barufa*. En réalité, les scrupules de M. Schneegans proviennent uniquement de ce que, dans l'autre récit, les faits sont racontés de façon beaucoup plus explicite [1].

Mais si l'on s'en tient au seul texte de l'Office, le passage en question n'apparaît pas nécessairement comme altéré et il n'est pas malaisé de lui trouver un sens convenable. En effet, pour s'engager dans le val d'Astoll, Charlemagne s'est écarté de la direction de Girone. Il est donc naturel, que, lorsqu'il quitte le cloître de Sainte-Marie de Amer pour entreprendre enfin le siège de la ville, l'auteur

1. Il y est dit, en effet, qu'après sa victoire, Charlemagne revint d'abord à ce mont « *de Ramis* », d'où il était d'abord parti, pour ensuite, en se dirigeant sur Girone, gagner le mont de *Barufa* voisin de cette dernière ville.

nous dise qu'il « revint » vers Girone, dont *Barufa* est une position environnante. L'emploi de « *rediit* » n'est pas plus choquant que celui de « *recedens* » dans cette même phrase [1]. L'Office était, du reste, destiné à être récité par des gens familiers avec la topographie de la région de Girone. L'auteur n'avait donc pas à préciser avec une rigoureuse exactitude les étapes d'une marche, que chacun se représentait fort bien. Surtout il ne voulait pas faire montre d'une stratégie impeccable et il ne faut point chercher à retrouver dans son récit un itinéraire et un plan de campagne de tous points corrects et logiques. Son véritable objet est ailleurs. Pour toutes ces raisons, il est inutile de supposer, à l'endroit indiqué, l'existence d'une lacune et il faut admettre, que le texte de ce début de la dernière leçon nous a été bien conservé.

L'autre lacune, signalée par M. Schneegans, dans cette même leçon, n'a pas plus de réalité. C'est aussi, et uniquement, la comparaison avec l'autre récit, qui a paru établir, qu'il manquait quelque chose au texte de l'Office. Celui-ci, comme on sait, se termine par la mention des prodiges, qui marquèrent la victoire de Charlemagne. L'autre, au contraire, raconte, qu'à la suite de ces prodiges, les Sarrasins, pris d'épouvante, abandonnèrent la ville. L'empereur entra alors dans Girone et fit célébrer deux messes d'actions de grâces dans la mosquée des Sarrasins, qui devient dès lors la cathédrale. A la nouvelle église, Charles fit différentes donations, et il établit alors comme évêque de Girone un chanoine de Notre-Dame du Puy-en-Velay. C'est la mention de ces différents faits, qui, d'après M. Schneegans, manquerait au texte de l'Office [2]. Il pensait, sans doute, encore qu'il ne l'ait dit nulle part bien clairement, qu'elle devait former la matière d'une leçon perdue, la neuvième, puis-

1. Dans cette phrase, en effet, *recedere* ne signifie pas « revenir sur ses pas » mais simplement « partir ». Dans l'autre récit de la prise de Girone, le mot est même employé pour désigner la marche « en avant » de Charlemagne. Après avoir occupé le Perthus, l'empereur, nous est-il dit, partit, « *recessit inde* » et pour reprendre sa marche sur Girone.

2. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 70.

qu'aussi bien on pouvait par ailleurs affirmer, que, primitivement et de tout temps, l'Office devait comprendre neuf leçons [1].

Nous savons maintenant, que, si telles étaient bien en effet les dimensions de cet office, la VIIIe leçon du texte de Florez, devenue la neuvième par le rétablissement de celle qu'il avait omise, était cependant la dernière. Dans ces conditions, l'on ne peut plus songer à constituer avec la mention des faits, dont M. Schneegans constate l'absence, une leçon nouvelle, qui s'ajouterait à la dernière du texte actuel de l'Office. Si elle y figurait vraiment, elle ne pourrait être qu'une partie de la IXe leçon.

Mais il n'y a aucune raison de vouloir, à tout prix, retrouver ou rétablir dans le texte de l'Office tout ce qui se trouve en effet dans l'autre récit de la prise de Girone. Pourquoi M. Schneegans n'a-t-il pas également considéré comme une lacune l'absence dans l'Office de l'explication symbolique, que l'autre récit nous donne des prodiges ? C'est, sans doute, qu'il la considérait, avec raison, comme une addition particulière et caractéristique de ce récit. Mais l'on en pourrait dire autant de la plupart des traits, relevés par lui comme manquant au texte de l'Office. Certains nous apparaissent comme des détails purement littéraires destinés à dramatiser le récit ; l'épouvante des Sarrasins, l'entrée de Charlemagne dans la ville, les messes d'actions de grâces chantées en raison de la victoire. D'autres ont, peut-être, une raison d'être plus sérieuse, si comme nous le verrons par la suite, ils n'ont été introduits dans le récit que pour soutenir des prétentions mises en avant, à un moment donné, par le chapitre de Girone. C'est ainsi, qu'il faut comprendre, selon nous, le soin, que prend l'auteur de rappeler les marques de faveur données par Charlemagne à l'église de Girone et le choix fait par lui d'un chanoine du Puy, comme évêque de la ville reconquise au Christianisme.

L'absence de ces détails ne nuit en rien à la clarté de la version de l'Office, si même elle ne fait pas mieux ressortir, comment la fin du récit répond exactement au but, assigné par la leçon III à l'ex-

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 55.

pédition de Charlemagne. Celle-ci, en effet, dans la pensée de l'auteur, avait pour seul objet de reconquérir la ville sur les Sarrasins et, comme symbole permanent de la conquête, de transformer en cathédrale leur mosquée. C'est le programme, que la Vierge Marie elle-même avait tracé à l'empereur, et ses paroles servent d'une préparation naïve, qui nous fait pressentir la suite des événements. La véritable conclusion du récit et de l'expédition, c'est la prise de la ville et c'est l'établissement de la cathédrale. En dehors de ces deux faits, tous les traits, qui se trouvent dans l'autre récit, et la mention elle-même des fondations pieuses faites par Charlemagne, pourraient bien n'être que des additions postérieures. Leur absence ne révèle pas forcément l'existence d'une lacune, et le récit forme un tout complet, s'il mentionne la prise de la ville et l'établissement de la cathédrale.

Or, quoique d'une façon en apparence assez indirecte, ce dernier fait est suffisamment exprimé dans le texte de l'Office, par cela seul, qu'à propos de la croix apparue dans les airs au-dessus de la mosquée sarrasine, l'auteur prend soin de préciser, que, de son temps, c'est là que s'élève la cathédrale. Il était inutile d'en dire plus long à des lecteurs ou à des auditeurs qui étaient au courant. Et à voir la concision, dont use l'auteur dans tout le reste du récit, on ne doit même pas supposer, qu'il ait pu revenir, une seconde fois, sur le même fait ni surtout pour donner plus de détails. Il faut donc résolument rejeter l'hypothèse, qu'il ait pu être question dans un fragment perdu de l'établissement de la cathédrale.

Mais, par contre, dans l'état actuel du texte, il est impossible de découvrir dans l'Office la mention expresse du fait, qui est la conclusion de tout le récit, à savoir de la prise de Girone. C'est là une lacune, qu'avait signalée dès longtemps Gaston Paris [1], et c'est, à vrai dire, la seule, dont l'existence soit certaine. On devrait s'étonner, que M. Schneegans ne l'ait pas spécialement signalée, si l'on ne pouvait, avec raison, supposer, que, dans sa pensée, le fait

1. « Ce récit, pour être complet, devrait raconter la prise de la ville ». Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 281.

de la prise de Girone, comme ses diverses circonstances, dont il notait l'absence, formaient la matière de la leçon perdue, qui était la dernière de l'Office.

Quoi qu'il en soit, la lacune n'en est pas moins réelle. Si l'on accepte le texte du manuscrit, tel que l'ont reproduit Florez et Villanueva, la dernière phrase mentionne seulement les miracles survenus pendant le siège, et on ignore si la ville fut prise ou non. Nous croyons cependant, que l'Office primitif contenait bien la mention de la victoire de Charlemagne, mais au lieu de supposer la perte d'une leçon tout entière, nous croyons que le silence du texte actuel tient uniquement à une altération partielle de la IXe leçon, imputable au seul auteur du Bréviaire dit de 1339. Un membre de phrase assez court a dû être omis par lui après les mots, par lesquels commence la dernière phrase du texte de Florez et de Villanueva.

Ce qui, à notre avis révèle l'existence de la lacune, c'est la difficulté d'entendre d'une façon entièrement satisfaisante les mots : « *contigit tamen* ». La construction de *contigit* avec une proposition infinitive, pour n'être pas conforme à l'usage classique, n'en est pas moins très admissible dans un texte tel que l'Office, et l'on en trouverait d'autres exemples dans la basse latinité aussi bien que dans le latin du moyen âge. Mais, au point de vue de la suite des idées, il est difficile d'entendre le mot *tamen*, qui accompagne *contigit*, si on ne le rapporte pas directement à ce qui précède. Auparavant l'auteur vient de dire, que, malgré plusieurs assauts répétés, Charlemagne n'avait pas pu prendre Girone. On reconnaîtra qu'il aurait assez mal écrit s'il eût continué en disant : « Il se produisit *cependant* différents prodiges..... ». Combien la suite des idées paraîtrait plus naturelle, si, au contraire, après avoir indiqué l'impossibilité pour Charlemagne de prendre la ville, le récit ajoutait : « Cela arriva cependant. » L'opposition très forte marquée par *tamen* parait se rapporter directement à ce qui vient d'être dit en dernier lieu. C'est là surtout ce qui autorise notre façon d'entendre le texte. En l'adoptant, on retrouve dans l'Office la mention de la prise de la ville, qu'il était surprenant de n'y pas relever. Sans doute, la construction de *contigit* avec un pronom sujet serait plus satisfaisante et

plus correcte, mais l'ellipse du pronom, sujet ou régime, n'est pas rare dans les textes de la même époque [1].

Une conséquence de cette interprétation est de nous révéler, malgré tout, l'existence d'une lacune dans le texte transmis par le Bréviaire de 1339. Il est clair, qu'ainsi entendu, le verbe *contigit* ne peut servir à annoncer la proposition infinitive, où est consignée la manifestation des prodiges, laquelle a dès lors besoin qu'un autre verbe l'introduise. Mais la lacune est sans douto assez peu importante. C'est tout au plus une ligne, qui a été sautée par l'auteur du Bréviaire. Peut-être même, n'est-il pas impossible de suppléer, à peu près, à son omission. L'autre récit de la prise de Girone, en mentionnant l'événement, prend soin d'en marquer le caractère et qu'il se produisit avec l'aide divine, *divina operante virtute*. Quel que soit le rapport des deux récits, étant donnée la similitude générale des expressions, on peut, non sans quelque vraisemblance, supposer, que les mêmes mots figuraient dans l'Office liturgique, amenant ainsi la mention des prodiges. Quant à la proposition infinitive, où celle-ci se trouve, il suffit de supposer, qu'elle était introduite par un verbe déclaratif quelconque *fertur*, *dicitur*, *narratur* ou *constat*. Peut-être est-ce ce dernier qu'il faut rétablir de préférence ; sa ressemblance générale avec *contigit* expliquerait peut-être l'erreur et l'omission du copiste.

Celles-ci, au surplus, ne doivent pas nous surprendre, après ce que nous avons vu de l'état déplorable des livres liturgiques des églises d'Espagne au moyen âge, et de l'ignorance comme des négligences de leurs auteurs [2]. En tout cas, si l'on entend, comme nous, ce passage de l'Office liturgique, et si l'on est d'accord avec nous pour mesurer l'importance de la lacune, on voit, qu'il est inutile de recourir à

1. Nous relevons en effet une omission assez analogue du pronom régime dans l'autre récit, que nous étudierons plus loin de la prise de Girone : « *Sed partem exercitus misit ut transiret per viam que vocatur Collum Panissarii..... Et videntes Sarraceni timuerunt..... ut hoc fieret.....* » Régulièrement on aurait dû exprimer le régime de *videntes* par l'un des pronoms *hoc* ou *illud*, mais l'omission ne nuit en rien à la clarté de la phrase.

2. Cf. *supra*, p. 50.

l'hypothèse de leçons ou de fragments de leçons perdus. Nous n'avons pas affaire à un texte tronqué. Le récit, auquel nous avons restitué sa forme liturgique traditionnelle, forme un tout suffisamment explicite et parfaitement complet.

*
* *

La prétendue prise de Girone nous y est présentée comme la suite naturelle de la campagne, qui a mis au pouvoir de Charlemagne Carcassonne et Narbonne. Celle-ci ayant pour but de préparer son entrée en Espagne, la prise de Girone est le premier acte de la conquête de ce pays. C'est saint Jacques, qui a poussé l'empereur à délivrer son pays du joug sarrasin et, au lendemain de la prise de Narbonne, la Vierge Marie apparaissant à Charles pour lui promettre son concours, lui fixe, comme sa première tâche, la conquête de Girone et l'établissement dans la ville conquise d'une cathédrale en son honneur.

Il se met donc, sans plus tarder, à la poursuite des Sarrasins, les bat une fois encore dans une plaine, en souvenir de quoi il élève un cloître, qu'il place sous l'invocation de saint André. Traversant ensuite le Roussillon en vainqueur, il arrive à un passage des Pyrénées, où le roi Marsile s'est fortifié pour essayer de lui barrer la route. Mais bientôt les Sarrasins, craignant de voir leur position tournée par les Français, reprennent leur fuite en se dirigeant sur Girone. Et Charlemagne les poursuit toujours avec l'intention d'aller faire le siège de la ville, qu'il lui est ordonné de prendre.

Ici seulement, commence, à proprement parler, le récit de la prise de Girone. Dans sa marche sur Girone, Charlemagne s'empare d'abord d'une position, que l'auteur appelle le Mont des Rameaux et que l'on n'a pas identifiée avec certitude [1]. Là, pour marquer son passage, l'empereur élève une église en l'honneur de saint Julien et, à son exemple, Roland bâtit une chapelle à sainte Tècle, tandis que l'archevêque de Reims, Turpin, dédie un autel à saint Vincent. On est un

1. D'après Rocher, elle serait située au nord-ouest de Girone et au les bords du Ter, d'après d'autres, elle serait au nord même de la ville, sur la route qui va de Girone à Ampurias. Cf. Schnegans, *op. cit.*, p. 70, note 1.

peu surpris de voir ensuite Charles, oubliant, semble-t-il, son dessein, s'engager à l'ouest dans le val d'Astoll [1]. Sans doute, c'est toujours pour y battre les Sarrasins, mais comme on ne sait d'où sortent les ennemis qu'il combat, il est naturel de penser, qu'il ne fait ce crochet que pour authentiquer les prétentions d'un couvent voisin, qui affirmait avoir été fondé par Charlemagne. En effet, après avoir traversé San Medi [2], il remporte un peu plus loin une victoire sur les Sarrasins, en souvenir de quoi il fait construire le couvent de Sainte-Marie de Amer. Il revient alors sur Girone et, s'établissant sur une des collines avoisinantes, le mont de Barufa, commence le siège de la ville, qui, pendant longtemps, reste vain. Enfin, il réussit à la prendre, grâce à l'intervention de la toute-puissance divine. Et le récit s'achève par une allusion à la fondation de la cathédrale sur l'emplacement de la mosquée sarrasine et par la mention des prodiges, opérés par Dieu, pour manifester la part prise par lui à ce succès des armes de Charlemagne.

Ce qui caractérise ce récit, c'est l'importance considérable accordée aux détails et aux motifs cléricaux. Non seulement c'est une pensée de piété, qui conduit Charlemagne en Espagne, mais encore saint Jacques et la Vierge Marie elle-même interviennent pour le guider et pour lui indiquer le but à atteindre. Surtout, l'auteur n'a garde d'omettre aucune des fondations pieuses faites par l'empereur sur sa route d'abord et ensuite à Girone même. Aussi bien, s'agissait-il pour le rédacteur de l'Office de mettre en lumière les mérites pieux du saint, de l'associer à l'histoire du diocèse de Girone et de montrer, comme l'affirmait l'évêque Arnaud de Montredon dans l'acte d'institution de sa fête, qu'outre la cathédrale même de Girone, il avait fondé et richement doté la plupart des églises et couvents de la région. Le souci de l'auteur est de rattacher à la venue de Charlemagne en Catalogne le plus grand nombre des fondations pieuses,

1. C'est, dit Rocher, le chemin le plus court pour aller soit d'Urgel soit de Vich à Girone. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 70.

2. Cette localité est située à 6 kilomètres environ à l'ouest de Girone.

qui, de son temps, existent à Girone, et c'est lui qui, explique la légère invraisemblance, que nous avons signalée plus haut dans l'itinéraire de l'empereur, lors de sa marche sur la ville. On en relève bien d'autres et de bien plus fortes dans le récit du *Pseudo-Philomena*, quand l'auteur veut, de gré ou de force, rattacher à la prise de Carcassonne et au siège de Narbonne par Charlemagne la fondation, non seulement du monastère de La Grasse, mais de toutes les églises et chapelles de la région.

Un second trait caractéristique de ce récit est la part relativement restreinte, qu'il accorde à la prise de Girone proprement dite, laquelle est pourtant son véritable sujet. Trois leçons seulement sont consacrées à rapporter les événements, qui suivent le passage des Pyrénées : encore ne contiennent-elles surtout que la mention des fondations pieuses, dont l'empereur jalonne sa route ; quant à l'élément guerrier, aux combats livrés contre les Sarrasins, il n'y est fait que de vagues allusions. La prise elle-même de la ville n'y est mentionnée qu'avec la plus grande concision. Si l'auteur, pour cette partie de son récit, utilisait des traditions quelconques, il faut, ou que celles-ci aient été très pauvres ou que, consciemment ou non, il ait supprimé tous les traits particuliers ou poétiques, qu'elles pouvaient offrir. Au contraire, toute la première partie du récit, celle qui concerne la marche de Charlemagne depuis Narbonne jusqu'aux Pyrénées, paraît plus largement traitée, et avec plus de détails précis et dramatiques.

Comment expliquer cette disproportion et cette différence ? Comment se peut-il, que l'auteur paraisse plus renseigné sur les événements ayant précédé l'entrée en Espagne et qu'il ait, en quelque sorte, sacrifié le récit de la prise de Girone ? Nous ne pourrons répondre à ces questions, que lorsque nous aurons déterminé les traditions utilisées par lui. Nous n'apprécierons bien son récit, tel qu'il est, qu'après que nous aurons reconnu ses sources.

CHAPITRE IV

LE *TRACTATUS DE CAPTIONE GERUNDE*

On expliquait, jusqu'ici, la plupart des particularités de l'Office liturgique et sa composition elle-même par l'hypothèse d'un récit très antérieur de la prise de Girone, dont il ne serait que l'abrégé. Les obscurités ou les invraisemblances, qu'on y croyait relever, ne seraient qu'un effet de l'extrême concision, apportée par l'auteur dans son travail de rédaction. C'était l'opinion de Rocher [1], que guidait, il est vrai, surtout le désir de vieillir la légende de la prise de Girone pour en faire une réalité historique, mais c'est celle aussi, à laquelle se sont arrêtés, après une étude plus sérieuse, Gaston Paris [2] et M. Schneegans [3].

On n'a certes pas retrouvé cette forme antérieure de la légende de Girone, et personne n'a pu produire ce récit primitif, qu'en 1345, l'auteur de l'Office liturgique aurait résumé pour lui imposer la forme rituelle et traditionnelle. Mais, pour affirmer son existence, on s'est appuyé sur le fait, que l'on a une autre version de cette prise de Girone, identique pour le fond au récit de l'Office, et qui, plus largement développée, reproduirait plus fidèlement les dimensions et les détails de l'original, auxquels tous deux auraient puisé.

Ce récit, auquel nous avons déjà fait plusieurs fois allusion, se présente à nous sous une forme différente de celle de l'Office. Toute

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, pp. 49-50. Il ne faisait du reste en cela que suivre l'opinion du P. Fita, qui considérait en effet la *ritual legenda*, c'est-à-dire l'Office liturgique, comme *calcada sobre una altra mes ampla y mes antiga*. Cf. *Renaxensa*, III, p. 224.

2. Cf. *Romania*, II, p. 275.

3. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 73.

indication d'hymnes, de répons ou d'antiennes destinés à l'accompagner a disparu. Il n'est pas non plus, du moins dans l'état actuel, divisé en leçons. On n'a pas l'impression d'avoir affaire à un texte liturgique. C'est un récit se développant largement et sans interruptions, destiné, semble-t-il, non plus à être chanté, ni récité, mais à être lu. Enfin, si pour les événements racontés, il y a un rapport certain avec les parties correspondantes de l'Office, le contenu du récit ne correspond pas complètement à celui de ce dernier. Tout ce qui forme le début du texte liturgique, jusqu'au milieu de la IVe leçon, l'introduction au récit du siège, ne se retrouve pas dans l'autre texte et, par contre, au lieu que, dans le premier, la narration s'arrête avec la prise de la ville, elle se continue dans le second par une histoire assez développée de fondations pieuses et par celle des rapports, existant entre l'église de Girone et celle de Notre-Dame du Puy en Velay.

C'est Rocher, qui, le premier, a fait connaître et publié ce texte [1], mais la copie, sans doute, lui en avait été fournie par le P. Fita, auquel il doit tous les autres documents empruntés aux archives de Girone. C'est en effet au P. Fita, que revient le mérite de l'avoir découvert dans un *Liber Notularum*, conservé à la « *Curia Ecclesiastica* », c'est-à-dire au secrétariat de l'évêché. Dans ce manuscrit figure en effet un *Vidimus*, sorte d'inventaire de plusieurs documents intéressant l'église de Girone, dressé en 1561 par le chanoine Bernard Cerda, vicaire général du diocèse. Entre autres documents, celui-ci mentionne expressément un manuscrit en parchemin, relié en bois, trouvé par lui parmi les livres de chœur de la cathédrale et intitulé *Legendarium*. Dans ce recueil se trouvait l'Office liturgique, célébré jadis à Girone en l'honneur de saint Charlemagne, trop connu pour qu'il veuille le reproduire, d'autres offices en l'honneur du même saint, qu'il ne cite pas non plus, peut-être parce qu'ils n'intéressaient pas l'église de Girone, enfin un récit, qu'il ne connaissait pas, qu'en raison de sa nouveauté il reproduit *in extenso* et qui est ce second récit de la prise de la ville [2].

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, pp. 75 sq.
2. Le chanoine Bernard Cerda, s'exprime ainsi : « ...*Item etiam vidimus, [illegible]*

Sur la foi d'une mauvaise lecture, on a désigné ce récit, depuis qu'il est connu, comme étant la neuvième leçon, la *nona lectio* [1], sans qu'on se soit, semble-t-il, préoccupé de dire exactement ce que l'on entendait par là. Il ne peut, en tout cas, pas être la « neuvième leçon » de l'Office liturgique. Celui-ci, en effet, tel que nous l'avons reconstitué, est lui-même complet en neuf leçons et toutes les différences, que nous avons signalées dans la forme des deux textes excluent la possibilité de souder aux leçons concises et brèves de l'Office le long récit qui constitue la soi-disant neuvième leçon. Mais surtout ce récit ne fait pas suite à celui de l'Office. Si, dans la dernière partie, il contient un certain nombre de faits, qui ne figurent et qui ne devaient pas figurer dans l'Office liturgique, pour tout le reste il n'est qu'une version développée des événements racontés dans l'Office, depuis le milieu de la quatrième leçon à la fin. Il ne suffit donc pas de dire avec Gaston Paris, que cette neuvième leçon ne se rattache qu'imparfaitement aux huit leçons du texte liturgique [2]. Il y a une impossibilité matérielle à la concevoir comme la continuation des autres et comme appartenant au même texte [3].

mus, legimus et diligenter inspeximus quemdam librum pergameneum, antiquum, postibus cohopertum, Legendarium nuncupatum inter legendaria et alios libros chori Ecclesie Cathedralis inventum, reconditum, existentem. In quo quidem libro lectiones officii Beate Virginis Marie diebus sabattinis celebrantur nec non lectiones festivitatis Charoli Magni descriptae sunt et continentur et alias lectiones festivitatis dicti Charoli Magni vidimus et legimus lectionem novam tenoris sequentis ...» Suit le texte du récit de la prise de Girone. Cette description du manuscrit avait été reproduite par Rocher, *op. cit.*, p. 74, mais très inexactement. Il avait notamment supprimé la mention des *alias lectiones festivitatis dicti Charoli Magni* et, surtout, il avait lu, sans doute après le P. Fita, au lieu de *lectionem novam, lectionem nonam*, ce qui n'a pas peu contribué à faire prendre le change sur le vrai caractère du récit qui suivait. Nous avons pu, en nous reportant au manuscrit rectifier ces deux erreurs, qui, comme on le verra, ne sont pas sans importance.

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, pp. 75, sq. ; Gaston Paris, *Romania*, II, p. 205 ; Schneegéns, *op. cit.*, p. 55.

2. Cf. Gaston Paris, *Romania*, II, p. 275.

3. Il n'y a même pas lieu de s'arrêter à l'opinion toute gratuite de M. Schneegans, d'après qui, si les deux récits étaient à l'origine indépendants, ils auraient été réunis plus tard dans le même texte. Certains bréviaires auraient complété les huit leçons de l'Office liturgique en les faisant suivre de cette neuvième leçon. C'est une supposition, qui ne repose sur rien et tout à fait invraisemblable. Cf. Schneegans, *op. cit.*, pp. 55 et 75.

Dira-t-on, pour expliquer cette dénomination de *nona lectio*, que ce récit avait, lui aussi, primitivement revêtu la forme rituelle, qu'il appartenait à un texte liturgique plus largement développé, dont l'Office de 1345 ne serait qu'une réduction ? Nous avons vu, qu'antérieurement à cette date il n'y a pas trace à Girone d'un culte voué à Charlemagne. Il n'y a donc aucune raison de supposer l'existence d'un récit antérieur de la prise de Girone, rédigé sous la forme liturgique de leçons. Au surplus, le texte, que nous a conservé le chanoine Bernard Cerda, ne porte aucune trace d'une division en leçons. L'hypothèse de M. Schneegans, qu'à l'origine cette division existait et qu'elle se serait ensuite perdue [1] est, de sa part, purement arbitraire. Et il n'était pas moins vain de chercher, comme il l'a fait, à retrouver dans le texte actuel les leçons de l'original [2]. Si l'on remarque en outre, que ses dimensions conviennent peu à un office destiné à être récité ou chanté et nécessairement assez bref, qu'il contient la matière de plus de quatre leçons de l'office liturgique, on se demande, si ce nom de *nona lectio* s'appliquait bien à lui, ce qu'auraient pu contenir les huit leçons précédentes. Il s'ensuit, que cette dénomination n'a pu lui être attribuée qu'abusivement.

Est-ce Bernard Cerda qui a fait cette faute ? La chose paraît peu vraisemblable, si l'on songe qu'il connaissait parfaitement l'Office liturgique, qu'il en avait une copie dans ce même *legendarium*, auquel il a emprunté l'autre récit, et qu'il n'y a aucune raison de supposer, qu'il l'ait connu autrement que sous sa forme véritable d'un office en neuf leçons. Il n'a donc pas pu, pour désigner le texte reproduit par lui, se servir de ces termes de *nona lectio*, qui, même pour lui, ne pouvaient avoir aucun sens. Et il reste uniquement que cette dénomination étrange provienne d'une faute de lecture du P. Fita ou de Rocher, qui auront lu *nonam lectionem* là où le manuscrit dit très correctement *novam lectionem*. Il n'y a à remarquer que l'emploi du mot *lectionem*, qui a ici un sens un peu différent de celui, que lui

1. C'est ainsi qu'il explique, que le récit avait pu, à un moment donné, être considéré comme la suite de l'Office liturgique. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 56.
2. Cf. Schneegans, *ibid.*

donne Bernard Cerda quand il parle des différentes *lectiones*, usitées au jour de la fête de Charlemagne. Au lieu que dans ce dernier cas, il désigne expressément les leçons liturgiques, constituant les différents offices de saint Charlemagne conservés dans le *legendarium* [1], quand il appelle *novam lectionem* le texte, qu'il reproduit en raison de sa nouveauté, le mot n'a pas d'autre sens que celui, plus général et plus étendu, de « texte » et de « récit ».

Il faut donc renoncer à cette dénomination de neuvième leçon, qui ne s'est jamais appliquée au texte transcrit par l'auteur du *Vidimus*. Quels que soient ses rapports avec l'Office liturgique, ce récit nous apparaît, dans la forme même où nous l'a transmis Bernard Cerda, comme un récit indépendant, ayant une destination différente et qui n'a jamais été un texte rituel.

Cette façon de comprendre ce récit se trouve confirmée par la découverte du texte complet, dont il n'est lui-même qu'un extrait. De tout ce qui avait été dit à son sujet, une seule chose subsiste, c'est qu'il est un fragment d'un récit qu'on croyait perdu. Il est d'autant plus curieux de le constater, qu'on ne s'était pas préoccupé beaucoup de le retrouver. Cependant Rocher, à propos de la fraternité des deux églises de Girone et du Puy, avait invoqué l'autorité du manuscrit, qui le contient, et vraisemblablement, sans l'avoir lu. Il citait en effet comme contenant les preuves authentiques de cette fraternité « un livre de la Confrérie contenu dans l'armoire n° 58 », et il renvoyait avec précision au folio 9 dudit manuscrit, où se trouve,

1. Si l'on se reporte en effet au texte de son *Vidimus*, on voit qu'il a trouvé dans le *legendarium* non seulement les leçons de l'office, chanté pendant cent quarante ans à Girone, mais encore d'autres leçons, c'est-à-dire d'autres offices en l'honneur de saint Charlemagne. Aujourd'hui encore, au secrétariat du chapitre, on conserve un ancien bréviaire, où figure la fête de saint Charlemagne, mais l'office est tout différent de l'office institué en 1345 à Girone et sans aucun rapport avec la légende de la prise de la ville . Il se peut, que ce bréviaire et d'autres encore, aujourd'hui disparus, aient été rassemblés par l'évêque Arnaud de Montredon, alors qu'il se préoccupait d'instituer à Girone un culte analogue à celui, que d'autres églises avaient déjà voué à Chhrlemagne. Il aurait emprunté à ces bréviaires la forme générale de l'office, et aussi certaines antiennes ou certains hymnes chantés ailleurs. Il n'y aurait eu de local et d'original que la légende dont il constitua les leçons. On trouvera à l'appendice le texte inédit de cet office.

en effet, le récit complet dont le *Vidimus* de 1561 nous a conservé l'extrait que l'on sait[1]. Comment a-t-il pu ne pas le reconnaître ?

C'est ce manuscrit, que nous avons retrouvé dans l'*Archivo* de la cathédrale, par hasard, le classement de ces archives étant beaucoup moins rigoureux, que ne le laisseraient supposer les indications si précises données par Rocher. C'est un beau manuscrit en parchemin, de $0^m 37$ de haut sur $0^m 25$ de large, folioté de 1 à 33 et écrit en deux colonnes. L'exécution en est soignée et l'écriture paraît être du XVe ou du XVIe siècle, sans qu'il soit du reste possible de beaucoup préciser. Une note manuscrite, qui se trouve sur la reliure ne nous renseigne que très vaguement sur son âge. Elle se borne à dire : « *Liber iste antiquissimus sed quia erat pene dirutus renovatus fuit anno Domini 1708.* » Il suffit d'examiner le corps du manuscrit pour constater, que la reliure seule est moderne et que c'est uniquement à elle, que s'est appliquée la restauration de 1708. Sur cette reliure en parchemin se trouvent en capitales le titre de deux des documents, vraisemblablement les plus importants, contenus dans le manuscrit.

INSTITUTIO CONFATRIAE (*sic*) BEATAE MARIAE ALMAE SEDIS GERUNDENSIS. — TRACTATUS DE CAPTIONE GERUNDAE ET EDIFICATIONE IPSIUS CATHEDRALIS ECCLESIE COMODO KAROLUS MAGNUS MAGNUS IMPERATOR EAM DOTAVIT ATQUE IN EA EPISCOPUM ORDINAVIT.

La présence du *Tractatus* dans un même manuscrit, à côté de l'autre document, s'explique peut-être par le fait, qu'il se rapporte, lui aussi, par certains côtés, au culte voué à la Vierge Marie par la cathédrale de Girone, et qu'il peut, dans une certaine mesure, passer pour un témoin de l'antiquité de ce culte. C'est Charlemagne lui-même, qui aurait dédié l'église à la Vierge : c'est peut-être par là, que s'explique le choix, fait par lui comme évêque de Girone d'un chanoine du chapitre de Notre-Dame du Puy, et les relations certaines, qui, dès longtemps, ont existé entre ces deux églises. Nous verrons plus loin l'importance et le caractère, que les chanoines de Girone s'efforcèrent de donner à ces relations.

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 99.

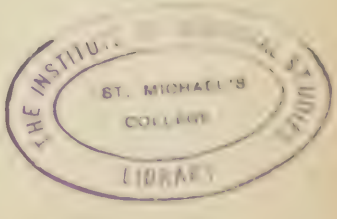

Ce par quoi ce *Tractatus* nous intéresse surtout, c'est par le récit, qu'il contient, de la prise de Girone, dont le texte, transmis par Bernard Cerda, n'était qu'un extrait. Il correspond exactement à celui de l'Office liturgique. Tout ce qui se trouve dans celui-ci, — et le prologue lui-même du siège de Girone, — y figure plus explicitement raconté, agrémenté de nouveaux détails, enrichi de quelques additions, mais qui n'altèrent pas le fond du récit. La seule, qui ait vraiment de l'importance est celle, qui se trouve vers la fin, où sont racontées les fondations pieuses de Charlemagne et surtout l'origine des relations entre les deux églises de Girone et du Puy en Velay.

Le titre un peu dogmatique de ce récit et ce récit lui-même nous attestent, qu'il n'a rien de rituel, ni de liturgique. Il est divisé non en leçons, mais en chapitres, qui sont précédés de leur titre. Enfin, en ce qui concerne la tradition du texte, il réduit de beaucoup l'importance, qu'on accordait au fragment du *Vidimus*. Sans doute, Bernard Cerda a eu sous les yeux un texte autre que notre manuscrit du *Tractatus*. Il n'a, peut-être, même pas connu une copie complète de ce récit, et il s'est probablement borné à recopier un extrait, qui avait été fait tel quel, pour des raisons qu'il n'est pas impossible d'entrevoir. On peut, en effet, supposer qu'il a été ainsi isolé de l'ensemble, soit parce que, débarrassé de toute l'introduction, il offrait le récit de la prise proprement dite de Girone, soit encore en raison de son témoignage curieux, — et peut-être précieux, — sur les rapports de l'église de Girone avec Notre-Dame du Puy.

De toute façon, la découverte du *Tractatus* rend inutile le recours au texte du *Vidimus*, le seul qu'ait connu M. Schneegans, pour l'avoir du reste emprunté à Rocher. C'est seulement dans un très petit nombre de cas, que la comparaison avec ce texte nous permettra de corriger une faute, qui s'est glissée dans la copie que nous avons du *Tractatus*. Par ailleurs, le texte de celui-ci, plus soigné, est presque toujours plus correct. On trouvera au bas des pages, les variantes des deux textes, celui du *Tractatus* étant désigné par la lettre *T*, celui du *Vidimus* par la lettre *V*.

[F° 9 r°, 2e col.] INCIPIT TRACTATUS DE CAPTIONE GERUNDE ET DE EDIFICATIONE IPSIUS CATHEDRALIS ECCLESIE ET QUOMODO BEATUS KAROLUS MAGNUS IMPERATOR EAMDEM DOTAVIT ATQUE IN EA EPISCOPUM ORDINAVIT.

[F° 9 v°, 1e col.] Tamquam in ista sacra sede Gerunde celebratur festum sanctissimi Karoli Magni imperatoris, non immerito mirabilia aliqua, que facta fuerunt divina operante virtute et ordinata ad captionem civitatis Gerundensis, que in laudem Dei omnipotentis et sancti imperatoris Karoli et gaudium tocius mundi non solum Gerunde sed tocius Sancte Ecclesie redundat, ideo non immerito sunt singulariter explicanda.

Cum enim Karolus Magnus, spiritu Dei ductus et Christi adjutorio animatus, civitatem Narbonensem cum multis laboribus cepisset et a manibus Infidelium abstulisset, que civitas erat hostium et janua Yspaniae, volens mandatis et monitionibus beatissimi Jacobi apostoli parere et in omnibus obedire, disposu-[2e col.]-it in Cathaloniam ire et eam Dei filio subjugare atque sectam Machometicam inde fugare et totaliter extirpare et doctrinam evangelicam per fidelium Christi militum observanciam seminare et in cordibus hominum digito Dei vivi complantare. Munivit igitur Narbonam multitudine fidelium militum et peditum copiosa et per mare multa navigia galearum et navium munita fidelibus et ornata victualibus in subsidium sui exercitus transmisit, ne inedia victus redire haberent catholici bellatores, et, cum fuisset in terra Rossilionis, que est principium Cathalonie, timuit, quia scivit, quod omnes Sarraceni, qui fugerant a Narbona et de ejus finibus, quorum caput erat rex Marsilius, cum magna [1] multitudine alia Sarracenorum quasi desesperati expectabant [f° 10 r°, 1e col.] imperatorem Karolum et exercitum ejus, ut facerent prelium cum eo, quia malebant mori quam vivere aut victoriam habere. Cum superarent eum incomparabiliter contra suum exercitum multitudine quasi innumerabili, ideo timuit, et quia erant dicti Sarraceni parati ad prelium in quadam planicie que vocatur Milet, que est juxta quandam civitatem modicam que vocatur Elna. Imperator autem erat tunc cum modico exercitu, quia nondum erant omnes sui congregati nec multi, qui veniebant in auxilium ejus. Dubitabat autem ex hoc agredi eos et inire bellum cum eis, cum tamen, vellet aut nollet, haberet

Variante : 1) Qui cum magna *T*.

facere, quare autem contra eum erant congregati omnes Infideles ad perdendum eum et suum exercitum nec erat fas fugere aliqua ratione. Tunc [2e col.] imperator recurrit ad Christum et ad beatam Virginem mente devota oravit dicens : « Domine, adjuva me et custodi partem tuam pro cujus amore et honore hic sumus et venimus et ultra procedere intendimus. » Qua oratione facta, inspiciens in celum vidit oculis corporeis beatam Virginem Virginum Mariam matrem Domini nostri Jhesu-Christi, que tenebat filium suum in forma pueri splendidissimi in bracchiis suis. Viditque etiam beatum Jacobum et beatum Andream stantes juxta eam unum ad levam et alterum ad dexteram. Erant autem omnes inspicientes Karolum vultu sereno et gratissimo. Et dum hanc visionem imperator contemplaretur cum magno gaudio et animi admiratione ait ei Virgo Maria : « O Christi [vo, 1e col.] miles Karole brachium Ecclesie et defensor illius ne paveas neque timeas, si animo forti existas, quia imperator tuus, Dei et mei filius, tecum tenet et te adjuvat et tecum est et ego adjutrix tua toto tempore vite tue ero et numquam deficiam tibi in aliquo facto, quod tu facias pro defensione fidei et Sancte Ecclesie. Annuncio tibi quod hodie vinces istos Infideles paratos ad bellum contra te et cum magna victoria ad mei filii Jhesu Christi gloriam et honorem capies totam terram citra montana ascendesque ad montana et transibis montes Pireneos cum magnis laboribus et tandem obsidebis civitatem Gerundam et eam obtinebis multis sudoribus et angustiis atque hedificabis ibi ecclesiam cathedralem ad invoca-[2e col.]-tionem nominis mei et ego honorabo te et prosperaberis in omnibus preliis et eris benedictus super omnes milites mundi donoque tibi in vexillarium et directorem et coadjutorum nepotem meum et apostolum filii mei Jacobum Yspanie protectorem. » His dictis visio celestis disparuit. Imperator vero confortatus in domino paravit se cum suis cum magna fiducia revelans suis visionem quam viderat. Et agressus est bellum et invasit validissime Sarracenos, qui vero bellum fortissimum Christianorum ferre non valentes terga dederunt et fugere ceperunt. Et Karolus insecutus est eos cum suis usque ad montes. Mortui sunt multa millia Sarracenorum sed etiam aliqua multitudo christianorum mortua est, sed pauci fuerunt in comparatione ad Infide-[fo 11, ro, 1e col.]-les, qui in bello corruerunt. Gratias ex hac victoria referens Deo et Sanctis apostolis victoria habita in campo vocato Miletum, construxit ibi ecclesiam sub nomine Sancti Andree apostoli, ubi est nunc monasterium et in illa sepeleri jussit multos milites, qui fuerant in bello mortui, honorifice. Postea autem Karolus

cepit omnia castra, villas et loca Rossilionis et Vallis Spirii interfectis omnibus Sarracenis, qui ibi habitabant, exceptis illis qui baptizati sunt. Completis autem supradictis, incepit transire montes Pireneos [1], et, cum pervenisset juxta locum, qui Se Clusa dicitur, qui antea Mons Acutus vocabatur, (sed quia invenit ibi imperatorem Marsilium inclusum, qui fugerat a facie ejus de Narbona ideo ex tunc Clusa nuncupatur) habuit ibi magnam resistentiam propter tran-[2e col.]-situm dificilem contra gentem magnam secte Macometice, sed finaliter Deo duce transivit et locum obtinuit et gens perfida fugit, in vertice montis, in loco vocato Es Pertus [2], qui antea vocabatur collis de Albarras remansit et ibi etiam restitit [3] Karolo, in quantum potuit, propter difficilem [4] et laboriosum transitum, sed Karolus noluit ex hoc mutare viam quam, incoaverat, sed partem exercitus misit, ut transiret per viam, que vocatur collum de Panissas, et ibidem [5] ecclesiam construxit sub invocatione beati Martini ut eum haberet in adjutorem et defensorem [6] cum omnibus sanctis. Et videntes Sarraceni timuerunt, quia pars exercitus per aliam viam ibat. Credebant autem [7], quod hoc fieret ,ut in medio eos tenerent et interficerent. Dimiseruntque locum et currerunt in mag-[v°, 1° col.]-na multitudine ad civitatem refugii videlicet Gerunde, que civitas erat fortissima et muris vallata, munita quidem multis gentibus et ad resistendum multum apta et fecundissima. Audiens autem imperator, quia gentes Sarracenorum fugiebant apud Gerundam, ut sibi resisterent ne ultra procederet, cum stetisset quatuor diebus in cacumine montium [9], videlicet in loco vocato Pertus et in collo de Panissas [10], expectans totum exercitum ne posset ledi per insidias inimicorum destructisque omnibus fortaliciis et impedimentis, que fecerant Sarraceni ne possent Christiani [11] transire libere, recessit inde confidens autem in Domino et promissionibus beatae Virginis Marie versus Gerundam venit. Venit igitur ad montem de Ramis, qui est juxta Gerundam ad dimidiam leucam, qui est mons fortis et altus. Ibi quoque congregavit totum exercitum suum, ut ibi esset tutus ab insidiis Sarracenorum, ut explorata terra accederet ad locum Gerunde et obsideret eum et edificavit in dicto monte de Ramis in superiore loco, ubi erat tentorium suum, ecclesiam Sancti Juliani pro suo et aliorum oratorio eo

Variantes : 1) Spirancos *V* — Pirancos *V'* 2) Espartus *V'* 3) resistitit *V'* collis del barra et remansit ; carolo quantum potuit *V'* 4) dificilem *V'* 5) collum panissarii et ibi etiam *V'* — 6) deffensorem *V'* — 7) autem ut hoc *V'* 8) mon cium *V'* — 9) portus *V'* — 10) Penissas *V'* — 11) crestiani.

quod [1] illa die fixerat ibi sua tentoria. Et ideo iste locus vocatur nunc Sanctus Julianus de Ramis. In eodem autem monte Sanctus Turpinus archiepiscopus Remensis construxit altare Sancti Vincencii [2], ut ipse qui erat extrenuus miles Christi ortus et martirizatus ac sepultus in Yspania [3] esset coadjutor imperatori atque ipsam Yspaniam de manibus Infidelium liberandam et Christo duci [4] suo reddendam ministrator existeret. [f° 12 r°, 1e col.] Rotulandus vero fecit ibi construi altare ob reverenciam sancte Tecle ad quam ipse habebat singularem devotionem quasi prophetans [5], quod ipsa, quod caput erat futurum istius provincie et quod sub ejus invocatione edificatura erat ecclesia cathedralis Terrachone[6], que erat metropolis Cathalonie et Aragonie ac Navarre, esset eorum capitanea et ductrix [7] atque auxiliatrix, ut tota Yspania [8] a manibus paganorum liberaretur.

DE VICTORIA HABITA JUXTA MONASTERIUM DE AMER [9].

Cum [10] autem sanctus imperator anxiaretur de victualibus, que portabantur super mare et Dominum deprecaretur, nunciatum est ei, quod omnia navigia erant in portu, qui dicitur de les Medes. Qui cum audisset gaudio repletus misit illuc, ut victualia reportarentur ad locum de Ramis [11]. Postea cogitavit imperator accedere ad civitatem, ut eam [2e col.] perfectius [12] obsessam et undique artatam facilius eam haberet. Interim veniunt sui exploratores, quos ipse miserat ad explorandam terram et loca, qui nunciaverunt ei, quod multitudo armata peditum ac militum Sarracenorum Aragonie, Urgelli et Ausonie et aliarum terrarum veniebant ad succurrendum civitati Gerunde et dedebant transire per vallem Hostalesii. Karolus autem cum magna milicia [13] et fortitudine peditum electorum, dimissis tentoriis et monte de Ramis munito [14], exivit eis obviam. Et illa nocte posuit se ad quiescendum et ad expectandum omnes, qui cum eo veniebant, in loco qui dicitur Sanctus Madir, ut congregatis omnibus potencius [15] vallem intrarent. Ideo vocatur sic quod ipse hedificavit [16] ibi ecclesiam sancti Emedirii [17]. Cumque fuissent [v°, col 1] omnes sui congregati et armati ingressus est vallem Anglesii et, cum fuissent in quadam planicie [18], que est [19] inter duos montes, obviavit Sarracenis manu armata

Variantes : 1) eo quia *V* — 2) Vincentii *V* — 3) Spania *V* — 4) duci reddendam *T* — 5) profetans *V* — 6) Terracone *V* — 7 capitanea ductrix *V* — 8) Hispania *V* — 9) *Ce titre manque dans V* — 10) *L'initiale de* cum *manque dans T* — 11) montem de Ramis prius *V* — 12) perfecius *V* — 13) multa milicia *V* — 14) munitis *TV* — 15) potentibus *V* — 16) edificavit *V* — 17) emitterii *V* — 18) planitia *V* — 19) quod est *T*.

venientibus cum multitudine maxima. Tunc signans se imperator signo crucis et comendans se et suos Christo et matri ejus cum magna fiducia agreditur bellum contra eos. Duravit autem bellum usque ad horam vespertinam et victi fuerunt Sarraceni et quasi innumerabiles interfecti et dederunt terga fuge per devia queque. Ipse autem imperator remansit illa nocte in campo cum suo exercitu. Construxit autem in ipso loco monasterium monachorum nigrorum ad invocacionem Virginis gloriose beate Marie et dotavit ipsum. Quod monasterium vocavit Sanctam Mariam de Amerio ratione aque, que transit indeque vocatur Amer [2e col.] et etiam, quia ille locus fuit amarus Sarracenis. Inde autem recedens, reversus est ad montem de Ramis cum gaudio. Post autem tres dies Deo sibi inspirante accessit ad civitatem Gerunde et obsedit eam undique, ut nullus posset [1] faciliter ingredi aut exire. Ipse autem personaliter posuit se et sua tentoria in monte vocato Berufa [2] contiguo valli tenebrose et fecit debellare per multa prelia civitatem et nequivit eam capere[3].

ITEM DE CAPTIONE GERUNDE [4].

Quadam autem die Veneris hora completorii facie celi serena et sole occidente ipso imperatore devote orante et celum contemplante, apparuit signum magnum in celo aereo, videlicet crux magna rubea lumine magno undique adornata super mesquitam et palacium [5] regis Sarraceni. Stetit [6] quasi per tres horas videntibus [f° 13 r°, 1e col.] et gaudentibus Christianis atque mirantibus [7] Sarracenis. Significabatur autem, quod [8] Christus, qui fuit corpore tribus diebus in sepulcro et anima gloriose in Inferno cum sanctis Patribus et qui resurrexit tercia [9] die, debebat in civitate Gerunde regnare et crux sua extolli et adorari tanquam vexillum [10] nostre redemptionis. Et illis tribus horis, quibus apparuit crux, pluit sanguis gutatim ad modum pluvie estivalis et statim, quando erat in terra [11], apparebat crux sanguinea noviter effigiata divina virtute. Significabatur autem, quod merito sanguinis Jhesu Christi, quem effudit in ara crucis pro nobis imperator [12] et sui ipso signaculo crucis consignati caperent civitatem, haberent de inimicis crucis maximam victoriam et triumphum

Variantes : 1) possit *V* — 2) Barufa *V* — 3) eam facere *V* — 4) *Le titre manque dans V* — 5) palatium *V* — 6) Stetitque *V* — 7) mirantibus et contristantibus *V* — 8) enim quod *V* — 9) tertia *V* — 10) Vexillum *manque dans V* — 11) esset in terra *V* — 12) imperator vero tunc et *V*.

juxta promissum beate [1] Virginis diu desideratum [2]. Denique imperator [3] videns hoc signum [2e col.] reddit Domino laudes et Virgini gloriose [4] et beato Jacobo dicens, quod, ultra invocationem beate [5] Virginis capitaneam, faceret in capite ecclesie altare Sancte [6] Crucis promittens quod primam civitatem, quam caperet per se vel per alium, [*sub*] invocationem [7], principalem Sancte Crucis ordinaret (quod et factum fuit cum per filium suum primogenitum Ludovicum postea fuit civitas Barchinone capta) et quod faceret signum crucis sanguineum in vexillo [8] dicte civitatis sicut apparet [9] in hodierno die. Post tres autem dies imperator paravit se toto animo cum exercitu suo ad capiendam civitatem. Et invenit, quod tercia die a dicta visione celica, videlicet die dominica, hora nocturna omnes Sarraceni fugerant propter timorem territi dictis signis. Tunc imperator gratias agens Jhesu Christo et beate Virgini [10] [v°, 1e col.] et beato Jacobo et principi Ecclesie Michaeli [11] ingressus est civitatem cum gaudio indicibili et cum devocione mirabili. Ordinavit autem quod illa die dicerentur due [12] misse sollempniter in mesquita Sarracenorum, quarum prima fuit de beata Virgine et secunda de Sancta Cruce. Mandavit autem ibi fieri magnam ecclesiam et fortem, cujus altare majus esset beate Virginis gloriose sicut ipsa predixerat in campo Mileti [13] et quod juxta majus desuper esset altare [14] Sancte Crucis propter signum crucis, quod apparuerat in celis [15]. Ordinavit etiam ibi episcopum quemdam canonicum Sancte Marie [16] de Podio Francie et aliquos [17] ejusdem sedis fecit inde canonicos [18] et voluit, quod iste due sedes essent germane et socie [19]. Dotavit autem sedem ornamentis preciosis [20] et jocalibus et muneribus multis deditque ei quatuor villas, videlicet Bascaram, Ullianum, Fontanetam, que nunc vocata est La Bisbal, et Castrum de Valoses [21] et semper quamdiu vixit habuit ad istam Sedem magnam devotionem.

*
* *

Tel est le texte complet de ce second récit de la prise de Girone,

Variantes : 1) beatae *V* — 2) ; diu desideratum *manque dans V* — 3) Deinde imperator *V* — 4) gloriosae *V* — 5) beatae *V* — 6) capitae ecclesiae altarae sanctae crucis *V* — 7) alium invocationem *T* — 8) sic apparet *T* — 9) dictae *V* — 10) beatae Mariæ *V* — 11) ecclesiae Sancto micaeli *V* — 12) duae *V* — 13) sicut.... mileti *manque dans V* — 14) altare majus *V* — 15) cœlis *V* — 16) Sanctae Mariae *V* — 17) canonicas *T* — 18) Franciae et alii quos *V* — 19) istae duae ; germanae et sociae *V* — 20) proeciosis *V* — 21) Raloses *V*.

dont la découverte pose à nouveau, et mieux que n'avait fait le fragment du *Vidimus*, la question de ses rapports avec l'Office liturgique. Un des principaux arguments, sur lesquels M. Schneegans avait appuyé l'opinion que l'on connaît [1], était l'absence dans le second récit de l'introduction et de la mention des combats livrés en Roussillon, qui figurent dans l'Office [2]. La restitution du texte intégral de ce récit, où se trouvent bien l'une et l'autre, est de nature à ébranler la solidité de ses conclusions.

En outre, toute son argumentation procède d'un point de départ qui est, au moins, discutable. Il affirme, en effet, que le récit de l'Office ne peut pas être le récit original, mais seulement un abrégé d'une version antérieure et plus développée. Il n'en a, du reste, d'autres garants que les erreurs et les obscurités qu'il avait cru trouver dans ce récit. Or, une étude plus attentive nous a conduit à une conclusion contraire [3]. Il n'y a pas, dans l'Office, une seule erreur, une seule obscurité, qui tienne vraiment à la conception du récit. La seule, que nous y ayons relevée, tient uniquement à la tradition du texte et à une altération partielle du manuscrit unique qui nous l'a conservé. Nous y avons, du reste, remédié par une correction, qui a, pour elle quelque vraisemblance. Par ailleurs, le récit, toujours clair, se suffit à lui-même. Rien ne nous oblige, pour l'expliquer, à supposer une autre rédaction, dont il se serait maladroitement inspiré. Ainsi, la base même de l'argumentation venant à manquer, on peut mettre en doute les conclusions de M. Schneegans, et c'est une nouvelle raison de reprendre à nouveau l'examen de la question.

Les deux récits étant ce qu'ils sont, l'hypothèse la plus naturelle consisterait à se les représenter comme inspirés directement l'un de l'autre. D'une façon plus précise, l'un étant essentiellement court et concis, l'autre, au contraire, long et amplifié, la première façon qui se présente à nous de concevoir leurs rapports consiste à se

1. Cf. *supra*, p. 71.
2. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 73.
3. Cf. *supra*, pp. 60 sq.

demander, si celui-ci n'est pas le développement de celui-là, ou inversement, si l'Office liturgique n'est pas un abrégé pur et simple du récit du *Tractatus*. C'est cette hypothèse, que M. Schneegans a écartée tout d'abord, en s'efforçant d'établir, que ni l'Office ne pouvait être un résumé de l'autre récit, ni celui-ci une version développée de l'Office.

Un argument, qu'il invoquait dans les deux cas, était tiré de certaines divergences constatées entre les deux récits, en ce qui concerne la forme de quelques noms de lieux. L'Office, notamment, appelait *Saclusa* la localité, au pied des Pyrénées, où Charlemagne se heurta à une première résistance des Sarrasins, au lieu que l'autre récit, représenté par le fragment du *Vidimus* appelait le même endroit *Clusa* et *Seclusa*. De même, la position plus élevée, où les Sarrasins s'efforcent, encore une fois, de barrer la route, est appelée *Malpartus* dans le premier, au lieu que le second lui donne les noms d'*Espartus* et de *Portus*. Ces variantes, sur la valeur desquelles M. Schneegans s'est du reste trompé, n'auraient pas, d'après lui, existé, si les deux récits s'étaient directement inspirés l'un de l'autre [1].

Il est certain, que, si l'on devait comprendre comme lui les formes *Saclusa* et *Seclusa*, les tenir pour des formes altérées de *Clusa*, et rattacher, en particulier, *seclusa* au verbe *secludere*, on s'expliquerait mal les variantes des deux auteurs, mais il ne s'ensuivrait pas, qu'ils n'aient pas pu s'inspirer l'un de l'autre. Si le même texte, à côté de *Clusa*, présente la forme, soi-disant altérée, *Seclusa*, pourquoi n'admettrait-on pas, qu'un imitateur ou un copiste ait pu, à son tour, mal lire et arriver à *Saclusa*? Mais, en réalité, ces trois formes sont également correctes. Dans *Saclusa*, qu'il faut écrire *Sa Clusa*, nous devons reconnaître le substantif *Clusa* précédé de l'article catalan féminin *sa* [2] et *seclusa* lui-même, écrit *Se Clusa* est son synonyme exact, *se* étant une forme dialectale du même article *sa* [3]. Chacun

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 73.

2. Au moins en ce qui concerne *Saclusa*, M. Schneegans avait reconnu son erreur primitive et la présence dans ce mot de l'article catalan féminin. Cf. *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, édit. Schneegans, p. 36.

3. Cf. Morel-Fatio, *Das Catalanische* (Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, I, p. 682).

des auteurs de l'*Office* et de *Tractatus*, tous deux catalans, a pu employer, de préférence, la forme qui lui était la plus familière, alors même qu'il aurait eu l'autre sous les yeux.

Pour ce qui est de l'autre nom de lieu, les variantes sont plus nombreuses encore que ne l'imaginait M. Schneegans. Si, en effet, en face de *Malpartus* de l'Office, le *Vidimus* avait *Espartus* et *Portus*, le *Tractatus* donne, de son côté, *Pertus* et *Espertus*. De la comparaison de ces différentes formes, il apparait, tout d'abord, que la primitive est *Pertus* = lat. **pertus(um)*, qui convient très bien à la percée, au passage qu'elle sert à désigner. Les autres n'en sont que des formes dérivées ou des équivalents. Il apparaît, en outre que dans *Espertus* et dans *Espartus*, à écrire respectivement *Es Pertus* et *Es Partus*, il faut faut reconnaître l'article masculin catalan *es* = lat. *ipse* précédant le subtantif. *Partus* n'est qu'une variante phonétique de *Pertus*, où nous trouvons le changement de *e* protonique initial en *a*, fréquent en ancien catalan [1]. Quant à *Portus*, donné par le *Vidimus* à côté de *Es Partus*, s'il n'est pas simplement une faute de Bernard Cerda [2], on pourrait le considérer comme un équivalent latin, mais très imparfait de *Pertus*. Enfin, le *Malpartus* de l'Office pourrait bien être le nom populaire au lieu de *pertus* ou de *partus*, le nom géographique. L'Office pourrait procéder directement du *Tractatus* ou inversement, la substitution de l'un de ces noms à l'autre serait, dans les deux cas, aisément explicable.

On relèverait encore, entre les deux textes, d'autres variantes dans la forme des noms de lieux. C'est ainsi que pour le *Collum de Panissas* de l'Office, on trouve dans le *Vidimus* la forme latine *Collum Panissari*, et dans le *Tarctatus*, à côté de *Panissas* une autre forme catalane attestant le passage à *e* de l'*a* suivi d'une nasale. Le même phénomène nous est présenté par la forme *Sent Madir* de l'Office [3].

1. Cf. Morel-Fatio, *op. cit.*, p. 676.

2. Nous avons ailleurs la preuve que Bernard Cerda a parfois déformé les noms propres qu'il trouvait dans le texte. Ainsi, alors que le *Tractatus*, d'accord en cela avec l'Office, appelle *Albarras* la partie des Pyrénées, où Charlemagne trouve un passage, l'auteur du *Vidimus*, décomposant sans doute ce nom en *Al Barra(s)*, le transforme en un *locus del Barra*, qui est un non sens.

3. Cf. Morel Fatio, *op. cit.*, p. 675

Pour cette dernière, le *Tractatus* a préféré la forme latinisée *Sanctus Madir*, et de même, au lieu de *Sancta Maria de Amer*, il latinise complètement le nom en *Sancta Maria de Amerio*. Enfin *Berufa* du *Tractatus* n'est, en face de *Barufa* de l'Office, qu'une forme seconde, où se trouve marquée la valeur particulière en catalan de l'*a* protonique initial, qui le rapproche beaucoup de l'*e* [1]. De cette comparaison des noms de lieux dans les deux récits, il ressort donc avec évidence, que nous avons affaire à des auteurs, qui, tous deux, sont des clercs et des Catalans. Ils adoptent, pour leur toponymie, des formes soit latines, soit latinisées, et quand ils leur conservent leur nom vulgaire, chacun d'eux choisit la forme qui lui est la plus familière, ou qui se rapproche le plus de sa prononciation. Quels que soient les rapports des deux récits, les variantes relevées ont pu se produire, et rien ne s'explique plus naturellement.

Pour prouver, en particulier, que l'Office ne pouvait être un abrégé de l'autre récit plus développé, M. Schneegans recourait à deux arguments spéciaux. L'un, dont la découverte du *Tractatus* a démontré la vanité, était tiré de l'absence, dans le second récit, de l'introduction et de la campagne dans le Roussillon, qui semblaient propres à la rédaction de l'Office. L'autre consistait dans le fait, que l'Office indique très exactement les deux chemins suivis par l'armée de Charlemagne, lors du passage des Pyrénées, au lieu que l'autre récit n'en mentionne expressément qu'un.

Ce dernier argument n'est pas plus probant que le précédent ; il n'est même pas mieux fondé. Si l'on se reporte, en effet, aux textes, on voit que la fuite des Sarrasins sur Girone est déterminée par la crainte d'être cernés par l'armée de Charlemagne. Celui-ci, arrêté au Perthus par une suprême résistance de l'ennemi, s'efforce de le tourner et, pour cela, divisant en deux corps son armée, fait passer l'un par le col de Panissas situé à l'ouest [2], tandis que l'autre suit un chemin moins nettement indiqué et surtout moins commode « *per*

1. Cf. Morel-Fatio, *op. cit.*, p. 676.

2. Sur l'importance et la situation exacte de ce défilé, cf. Schneegans, *op. cit.* p. 69.

abrupta montium ». Telles sont, du moins, les indications données par l'Office. Dans le *Tractatus*, de même, Charlemagne fait passer une partie de ses troupes par le col de Panissas, et, toujours comme dans l'Office, élève, en cet endroit, une église à saint Martin. L'effet produit sur les Sarrasins est le même. Ils ont peur et s'enfuient, par crainte d'être cernés « *quia pars exercitus per aliam viam ibat* ». Il n'est donc pas exact de dire, que le second récit n'indiquait qu'une route. Il dit seulement, que le deuxième corps de l'armée de Charles suivit une autre route. L'expression n'est pas beaucoup plus vague que le « *per abrupta montium* », et, peut-être, pourrait-on y voir la preuve que le *Tractatus* s'est inspiré de l'Office, si, comme nous le croyons, cette expression n'a d'autre raison d'être que de corriger ce que l'autre peut contenir de peu vraisemblable. Toutes deux, en réalité, trahissent l'embarras des auteurs, l'idée de la manœuvre étant donnée, à faire suivre aux deux armées une route distincte. Que le *Tractatus* ait voulu corriger, en ce point, une invraisemblance de l'Office, ou que celui-ci ait voulu suppléer au vague de l'indication donnée par le premier, l'un et l'autre sont également admissibles. La variante, en tout cas, ne saurait prouver ce qu'en prétendait tirer M. Schneegans et, ainsi, rien ne subsistant de toute cette argumentation, la première hypothèse, qu'il s'était efforcé d'écarter, reste possible. En absence de toute autre raison contraire, l'Office pourrait être une forme abrégée de l'autre récit.

Quant à l'autre alternative, il ne semble pas que M. Schneegans ait mieux réussi à en établir l'impossibilité. Nous avons déjà vu, que, pour prouver que le *Tractatus* n'est pas une version développée de l'Office, il ne pourrait plus invoquer les variantes relevées dans les deux récits pour certains noms de lieux [1]. Ses deux autres arguments se résumeraient assez bien en ceci, que la narration du *Vidimus*, c'est-à-dire du *Tractatus*, lui paraît la plus claire, la plus complète et la plus satisfaisante [2]. Est-ce une raison pour en conclure, qu'elle ne peut être une version développée et améliorée du récit de l'Office ?

1. Cf. *supra*, p. 84.
2. Cf. Schneegans, *op. cit.*, pp. 73-74.

Mais d'abord, pour bien apprécier les mérites des deux récits, il faudrait ne pas attribuer au rédacteur de l'Office des erreurs qu'il n'a pas commises. Nous avons déjà, à propos d'une précédente lacune de ce texte, montré que l'on pouvait très bien entendre la première phrase de la leçon IX, que M. Schneegans prétendait n'avoir aucun sens, et qui dit qu'après la fondation du cloître d'Amer, Charlemagne « *rediit ad montem de Barufa* » [1]. Il ne faut incriminer ni la tradition, ni la conception du texte, et le passage correspondant du *Tractatus*, pour être plus développé et plus détaillé, n'est ni plus logique ni plus clair.

Une autre erreur, attribuée par M. Schneegans à l'auteur de l'Office consisterait dans la fausse identification de la localité, appelée par lui Sent Madir, avec Sainte-Marie de Amer. Si, en effet, il avait identifié ces deux localités distinctes et distantes, en réalité, de plusieurs kilomètres [2], l'erreur serait d'autant plus significative qu'elle ne se retrouve pas dans l'autre texte. La chose, il est vrai, serait assez surprenante de la part d'un clerc, qui semble, par ailleurs, connaître très bien la topographie des environs de Girone. Mais, en réalité, si l'on se reporte à son récit, on ne voit nullement, qu'il ait confondu, identifié ces deux endroits. Il y est dit, sans doute, que Charlemagne s'étant engagé dans le val d'Astoll passa par « *Sent Madir* », puis marcha à la rencontre des Sarrasins, les mit en pièces et fonda, sur le lieu même de la victoire, un cloître consacré à la Vierge Marie. Mais, vouloir entendre *egressus* au sens strict de « sortir », et *ibidem* comme tenant la place de *Sent Madir*, c'est s'exposer à ne pas comprendre un auteur, qui écrit avec clarté, mais non sans quelque mollesse, et qui recherchait d'autant moins la précision, qu'il était bien sûr d'être compris de ceux auxquels il s'adressait. Il est naturel d'admettre, qu'un certain temps s'est écoulé entre le

1. Cf. *supra*, p. 61.

2. D'après Rocher, Sen Madi et Sainte-Marie de Amer sont respectivement à 7 et à 18 kilomètres de Girone. Cf. *op. cit.*, p. 78, note 4. De même Villanueva nous dit, ce qui concorde parfaitement, que le monastère de San Emeterio y San Gènis, qui a donné à Sen Madi son nom, était à trois heures de marche à l'est de Amer. Cf. *Viaje literario*, XIV, p. 218.

départ de *Sent Madir* et la rencontre avec les Sarrasins et que le lieu du combat, où Charles fit élever un monument de sa victoire, est situé à quelques kilomètres de cette localité, où il avait fait étape. Il n'y a donc sur ce point, dans l'Office, ni erreur, ni fausse identification.

Est-il vrai, d'autre part, que l'auteur ait volontairement omis des épisodes essentiels, dont l'absence rend obscures certaines des démarches de Charlemagne? Ce ne saurait assurément pas être le cas de celui, qui est relatif à l'approvisionnement, en pays ennemi, de l'armée de Charlemagne. Si M. Schneegans le trouve vraiment essentiel [1], il faut cependant reconnaître que son absence ne nuit en rien à la clarté du récit de l'Office. Au contraire, sa présence n'est pas sans introduire quelque vraisemblance dans l'autre texte. Lors de son départ pour la Catalogne, Charlemagne, selon la donnée du *Tractatus*, avait pris soin d'expédier, par mer, un convoi important d'hommes et de vivres, afin d'assurer le succès complet de cette expédition. Pendant tout le reste du récit, on ne parle plus de ce convoi, et ce n'est qu'arrivé presque devant Girone que l'empereur paraît s'inquiéter de ce qu'il est devenu. Il se préoccupe, du reste, uniquement des approvisionnements, sans dire un mot des troupes, et quand on lui dit que la flotte est arrivée au port de Las Medas [2], il ordonne de faire convoyer les vivres jusqu'au mont de Ramis, probablement en remontant la vallée du Ter, c'est-à-dire en traversant un pays complètement aux mains de l'ennemi. C'est le *Tractatus* qui, en imaginant cet épisode, choque ouvertement la vraisemblance, et, s'il n'existait pas, loin d'être altéré, le récit n'en irait que mieux.

Reste l'épisode de l'invasion des rois d'Aragon, d'Urgel et de Navarre, qui motive la marche de Charlemagne dans le val d'Astol, laquelle se termine par sa victoire à Amer. Il est certain, qu'il nous fournit une explication plausible pour cette expédition, que nous-

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 73.

2. Les îles Medas sont situées près du cap Stardi, un peu au Nord de l'embouchure du Ter, lequel passe au nord de Girone.

mêmes avons trouvée assez inattendue [1]. Mais, faut-il chercher une justification aux allées et venues, que l'auteur de l'Office attribue à Charlemagne? L'intention de ce clerc étant ce qu'elle est, le désir de raconter la fondation du cloître d'Amer ne suffit-il pas à expliquer cette marche à l'ouest de Girone, qui, au point de vue de la logique, ne nous choque pas moins que M. Schneegans ? Le motif, imaginé par le *Tractatus*, la rend plus vraisemblable, mais était-il vraiment essentiel ? Ne pourrait-on pas concevoir, qu'un clerc, remaniant le récit de l'Office, ait éprouvé les mêmes scrupules que M. Schneegans ? Il aurait imaginé cette armée venant de l'ouest au secours de Girone et qui oblige Charlemagne à oublier, pour un temps, son véritable objectif. Contrairement à ce que l'on croyait pouvoir en conclure, il se pourrait, que cet épisode nous révélât le *Tractatus* comme étant une version développée et corrigée du récit de l'Office.

En réalité, aucun des arguments invoqués par M. Schneegans n'est de nature à établir l'impossibilité de rapports directs entre les deux récits. Tout ce qu'il a pu constater, c'est qu'il y avait plus dans le *Tractatus* que dans l'Office liturgique ; mais les deux récits, tels quels, se suffisant à eux-mêmes, chacun d'eux étant en soi suffisamment explicite et clair, rien ne nous force à recourir à l'hypothèse d'un troisième texte perdu. Il n'y a rien en eux, qui ne puisse s'expliquer par l'imitation directe de l'un par l'autre. La seule question, qui se pose en réalité, est celle de savoir, de ces deux récits, qui nous donnent chacun une version de la prise de Girone, lequel représente la forme, sinon primitive et originale de la légende, du moins la plus ancienne.

*
* *

Il paraît tout d'abord assez malaisé de décider, et l'on ne voit, *à priori*, aucune raison de dire, si c'est le *Tractatus* qui a ajouté des développements et des épisodes, ou si c'est l'Office qui a fait un choix

1. Cf. *supra*, p. 68.

pour ne reproduire de la légende que les traits essentiels. Cependant, à certains indices, il n'est pas impossible de reconnaître, que c'est le *Tractatus*, qui représente une forme remaniée du récit contenu dans l'Office liturgique.

Tout d'abord, il est hors de doute, que sa composition est très postérieure à celle de l'autre récit, dont l'institution à Girone de la fête de Charlemagne, en 1345, nous fournit la date exacte. Non seulement le manuscrit, qui nous a conservé ce *Tractatus*, est relativement récent, mais encore l'auteur nous dit expressément, que, de son temps, la fête de Charlemagne existe déjà et se célèbre chaque année dans la cathédrale de Girone. C'est même la raison principale qu'il donne pour justifier son dessein. Il veut en quelque sorte justifier l'existence de cette fête, en racontant la prise de Girone par Charlemagne et les miracles que Dieu y fit [1]. On pourrait même penser, qu'il n'a écrit son *Tractatus* que très longtemps après l'institution de la fête et la composition de l'Office, peut-être même à une date, où celui-ci avait cessé d'être récité. Ne serait-ce point, parce que l'interdiction de le réciter serait déjà intervenue, que l'auteur sent la nécessité de justifier l'existence de la fête en l'honneur de saint Charlemagne, qui, elle, continue à être célébrée ?

Un autre indice concordant est le fait, qu'au moment, où écrit l'auteur du *Tractatus*, cette fête semble bien n'être plus célébrée que dans la cathédrale de Girone. L'évêque Arnaud de Montredon avait prescrit, qu'elle serait commune à toutes les églises de son diocèse [2]. Nous avons cependant vu, qu'au bout d'un certain temps le culte de saint Charlemagne s'était beaucoup restreint, pour n'être plus pratiqué, à la fin, que dans l'église cathédrale. C'était, sans doute, chose faite au moment de la composition du *Tractatus*. L'auteur ne nous dit pas, que la fête était encore célébrée dans tout le diocèse, ou dans la plupart des églises de ce diocèse, mais seulement dans la cathédrale, à laquelle sans doute il appartient, « *in ista sacra Sede*

1. Cf. le début du *Tractatus*, p. 77.
2. Cf. *supra*, p. 20.

Gerunde ». Nous aurions donc là la preuve, que le récit est, en tout cas, postérieur à 1484, et l'on peut, avec quelque vraisemblance, supposer, qu'au moment où il fut écrit, un assez long temps avait dû s'écouler depuis l'interdiction portée par Sixte IV [1].

Il est certain, d'autre part, que le *Tractatus* ne raconte pas la prise de Girone par Charlemagne pour elle-même. Il veut, avons-nous vu, justifier le culte, que la ville a voué à l'empereur, mais il semble aussi avoir été composé pour soutenir certaines prétentions plus intéressées du chapitre de la cathédrale. Il aurait remis en œuvre la légende, afin d'appuyer des revendications et des droits, qui, à notre avis, n'ont pu se produire qu'assez tard, à une époque très postérieure à la composition de l'Office liturgique.

Le titre même, qui accompagne le *Tractatus* dans le manuscrit nous avertit déjà, qu'il ne se proposait pas de raconter uniquement la prise de la ville, mais aussi la fondation de la cathédrale par Charlemagne, les libéralités qu'il lui fit et l'installation par lui d'un évêque, « *quomodo beatus Karolus Magnus imperator...episcopum ordinavit* ». Si de l'établissement de la cathédrale il était question déjà dans l'Office, c'était en termes très brefs qu'il y était raconté. Par contre, celui-ci ne mentionnait pas, que Charlemagne eût, lui-même, donné un évêque à Girone [2]. C'est là une addition particulière au *Tractatus*, à laquelle l'auteur attachait une grande importance, si l'on en juge par le développement qu'il donne à toute cette partie du récit. En effet, c'était à l'institution de cet évêque que remonteraient, d'après lui, l'origine des rapports existants entre les deux églises de Girone et de Notre-Dame-du-Puy-en-Velay. A l'en croire, Charlemagne aurait fait choix comme évêque du diocèse restauré, d'un chanoine du Puy ; d'autres membres du même chapitre auraient été faits chanoines de Girone.

1. On peut admettre en effet, qu'au moment où intervint le bref suspensif du Saint-Siège, et longtemps encore après, le culte de Charlemagne à Girone était encore assez populaire, pour qu'il fût inutile d'expliquer et de justifier l'institution de sa fête.

2. Même quand la Vierge Marie apparaît à Charlemagne pour lui fixer ce qu'il aura à faire, elle lui parle de la ville à prendre, de la cathédrale à lui consacrer, mais non pas d'établir un évêque à Girone. Cf. le texte de la leçon III.

En commémoration de quoi, Charlemagne aurait prescrit qu'à tout jamais les deux églises vécussent sur le pied d'une « fraternité » complète et qu'elles fussent « *germane et socie* ». Quand on sait la vénération, dont fut entouré au moyen âge l'ancien sanctuaire d'*Anicium*, on conçoit, que l'église de Girone n'avait qu'à gagner à invoquer cette « fraternité », cette égalité parfaite, établie entre elle et lui par l'empereur Charlemagne. Mais cette prétention avait sur tout pour objet de défendre des intérêts plus matériels.

Il est aisé, en tout cas, de voir, que cette prétention trop évidemment intéressée ne reposait sur rien. De tous ceux qui se sont occupés des rapports entre ces deux églises, Rocher est peut-être le seul, qui ne mette en doute ni la construction par Charlemagne de la cathédrale de Girone, ni le choix fait par lui d'un chanoine du Puy comme évêque de Girone, ni l'origine attribuée à la fraternité des deux sanctuaires [1]. Son ardeur à vanter les titres de gloire et l'ancienneté de sa cathédrale du Puy l'a aveuglé au point d'admettre, sans contrôle, les fables inventées par Girone, au détriment peut-être des intérêts qu'il prétendait défendre. Un autre historien de Notre-Dame du Puy, Mandet se montre autrement perspicace et nie résolument, que l'évêché de Girone ait été fondé ou restauré par Charlemagne, et que le premier évêque ait été un chanoine du Puy [2]. De même, la *Gallia christiana* [3], après avoir rappelé l'origine prétendue des relations entre les deux églises, se garde bien de l'adopter pour son propre compte. Elle se borne à ajouter : « *Haec judicio lectoris permittimus.* » Les historiens de Girone eux-mêmes ont mis en doute les prétentions du chapitre. Ils ont établi, que Charlemagne n'avait pas pu bâtir la cathédrale, celle des Goths s'étant conservée jusqu'au XIe siècle [4], que le premier évêque n'avait pas été institué par Charlemagne et n'était pas un chanoine du Puy [5], enfin que ce n'était pas là l'origine de la fraternité, de la « *hermandad* » qui exista longtemps entre les deux églises.

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 52.
2. Cf. Mandet, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 319.
3. Cf. *Gallia christiana*, II, p. 692.
4. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, XII, p. 167.
5. Cf. Villanueva, *op. cit.*, XII, p. 160, XIII, pp. 6 et 7.

Le seul fait certain, c'est l'existence de cette « fraternité ». Elle est fréquemment invoquée par le chapitre de Girone, mais seulement à partir de la fin du XVe siècle [1]. Le premier texte authentique, où il en est question, est une lettre datée du 14 décembre 1470 [2]. Le chapitre du Puy se sert des mêmes termes pour qualifier les rapports des deux églises, mais il n'est pas sûr, que, tout d'abord du moins, ils aient donné aux mots le même sens [3]. A partir du XVIe siècle, les textes attestant l'existence de cette « fraternité » deviennent plus fréquents. Elle se maintint, sans doute en s'affaiblissant un peu, jusqu'en 1789 [4], et même, d'une note fournie en 1869 à Rocher par le secrétariat de l'évêché de Girone, il semblerait résulter, que, presque jusqu'à nos jours, quelque chose ait subsisté de ces anciens rapports entre les deux églises [5].

Mais il n'est pas vrai, que cette fraternité ait existé de tout temps, ou seulement depuis l'époque de Charlemagne [6] et il semble même, qu'à la date relativement récente où elle est attestée, elle n'ait été que la forme nouvelle, donnée à des rapports jusqu'alors

1. C'est en vain que Rocher affirme que l'existence de cette « fraternité » était attestée par des documents contemporains de Charlemagne, qui se trouvaient dans la *Curia Episcopalis* avant l'incendie du 22 décembre 1469, dont nous parlerons plus loin. Cf. *op. cit.*, p. 263. Ailleurs, pour expliquer l'absence de ces documents, il accuse le vandalisme, les pertes subies par les incendies et les malheurs des temps. Cf. *op. cit.*, p. 26.

2. Dans cette lettre, le chapitre de Girone recommandait à celui du Puy l'abbé de Saint-Félix, Claude Sa Bastida. Il invoquait la « fraternité » des deux églises fondée par Charlemagne. Le texte est en partie dans Rocher, *op. cit.*, p. 83.

3. S'adressant aux chanoines de Girone pour accréditer son envoyé, Pierre Bouvier, sur la mission duquel nous aurons à revenir, le chapitre du Puy leur disait : « vos fraternités ». Cf. le texte de cette lettre publiée par Rocher, *op. cit.*, pp. 84-87.

4. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 34.

5. Dans cette note l'évêché admet la fondation de la fraternité par Charlemagne et il ajoute : « Personne n'ignore que les chanoines des deux chapitres, lorsqu'ils vont de Girone au Puy ou du Puy à Girone perçoivent leur part de distribution qui se fait dans les églises susdites. »

6. Les anciens historiens de Notre-Dame-du-Puy mentionnent bien les alliances, qu'elle forma avec certaines églises ou abbayes puissantes, comme l'abbaye de Cluny, mais ils ne parlent jamais ni d'une alliance, ni d'une fraternité conclue avec l'église de Girone. Cf. Mandet, *op. cit.*, p. 300.

très différents. Quand on connaît le grand rôle, joué au moyen âge par Notre-Dame-du-Puy, et la sorte de primauté, qu'elle s'attribuait à l'égard de la plupart des églises de France et de toute la chrétienté, il est assez peu vraisemblable, qu'elle ait, de prime abord, accepté d'être traitée en égale par l'église de Girone [1].

Une des formes, sous lesquelles s'était manifestée sa suprématie, était l'exercice d'un droit de quête, établi avec l'autorisation du Saint-Siège, et qui per- mettait au chapitre du Puy de lever sur presque tous les pays chrétiens une contribution véritable, destinée à l'entretien de son hôpital Notre-Dame [2]. Dans la Catalogne et notamment à Girone, l'exercice de ce droit de quête [3] avait même pris un tel caractère de perma- nence, qu'il avait nécessité l'établissement à poste fixe d'agents du chapitre du Puy chargés de recevoir les sommes lui revenant.

A plusieurs reprises, dans les textes publiés par Rocher, on voit

1. On sait, en effet, que, durant tout le moyen âge, l'évêque d'*Anicium* ne reconnut l'autorité d'aucun métropolitain. Il prétendait relever directement du pape, et, en fait, ces prétentions avaient été à plusieurs reprises autorisées et confirmées par le Saint-Siège. Cf. *Gallia christiana*, II, p. 687. Sur la puissance toujours accrue du chapitre du Puy, sur les faveurs et les privilèges, que lui concèdent les rois et les papes, cf. encore Mandet, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, pp. 285, 289, 291-293 et *passim*.

2. Ce droit de quête, exercé dans toute la France, l'était aussi, au XVe et au XVIe siècles, à l'étranger. Les frères quêteurs, munis de procurations du chapitre allaient en Catalogne, à Genève, en Savoie et dans le Piémont pour recueillir les sommes qui lui étaient nécessaires. Même, en 1482, une bulle de Sixte IV autorise l'exercice de ce droit dans toute la chrétienté, et permet au chapitre du Puy d'envoyer « des procureurs ou questeurs idoines en quelques provinces, citez, diocèses et lieux que ce soit ». Cf. l'*Histoire de Notre-Dame du Puy* du F. Théodose de Bergame, édition Rocher, pp. 181-186.

3. Le P. Fita cite un assez grand nombre d'actes authentiques, par lesquels les souverains espagnols reconnaissent au chapitre du Puy ce droit de quête. Le 20 mai 1422, la reine Jeanne l'autorise à faire cette quête dans tout le royaume. Le 14 septembre 1456, le roi don Juan de Navarre lui accorde un privilège semblable. Ces droits sont solennellement confirmés encore le 12 juillet 1479 par Ferdinand le Catholique, le 16 juillet 1519 et enfin le 25 avril 1529 par Philippe II. C'est ce même Philippe II, qui, suivant en cela l'exemple de Sixte V, et voulant réprimer des abus qui s'étaient produits, restreignit cependant les privilèges du chapitre du Puy. Il régla l'exercice de ce droit de quête et le soumit à la surveillance de ses officiers. Il prit ces mesures le 7 août 1575. Cf. Fidel Fita, *Los reyes de Aragón y el Seu d'Gerona*, pp. 59-63.

les chanoines de Girone intervenir auprès de leurs frères du Puy pour obtenir en faveur de tel ou tel de leurs protégés la charge et le titre de procurateur de l'église du Puy [1]. Il est vrai, qu'il ne s'agissait pas seulement de percevoir des aumônes, provoquées, de temps à autre, par des publications d'indulgences. Il semble vraiment, qu'en Catalogne et à Girone le chapitre du Puy ait eu des intérêts spéciaux; en plus du produit des quêtes, il percevait de véritables revenus, levait des sortes d'impôts, lesquels frappaient semble-t-il les objets les plus divers. Dans une lettre du 23 mars 1503, le chapitre du Puy annonce aux chanoines de Girone l'arrivée d'un mandataire chargé de recueillir les cens et les redevances, « *census et redditus* » dûs à l'église Notre-Dame. L'absence de documents ne permet pas de dire en quoi ceux-ci consistaient, mais il est bien certain, qu'il s'agit de tout autre chose que de la quête en faveur de l'hôpital. S'agissait-il de rentes, de bénéfices constitués en faveur de l'antique sanctuaire d'*Anicium* et s'appuyant sur des titres, sur un acte de donation ? Rocher se pose la question, sans se croire autorisé à y répondre [2].

Cependant, à certains indices, on peut reconnaître, que le chapitre du Puy avait en ces pays des droits financiers spéciaux, encore que l'on ne soit pas fixé sur leur origine. C'est ainsi, qu'il nous est attesté, que, dans un village d'Aragon, les habitants, pour pouvoir user de la source alimentant le pays, payaient tribut au chapitre de Notre-Dame du Puy de France. Il arriva même,un jour, qu'ayant voulu s'affranchir de cette obligation, ils refusèrent de payer le tribut. Mais un miracle se produisit pour défendre les droits du chapitre : la fontaine se tarit tout à coup et l'eau ne revint qu'après la soumission complète des habitants [3]. On peut donc affirmer, qu'en Catalogne et dans le pays de Girone, le chapitre du Puy n'exerçait pas seulement son droit de quête. Il y levait des impôts, en tirait des

1. Cf. aussi Rocher, *Humbert d'Albon, évêque du Puy* (Annuaire de la Haute-Loire, 1880, pp. 27-29).

2. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 34.

3. Cf. l'*Histoire admirable de Notre-Dame du Puy*, du F. Théodose de Bergame, édition Rocher, pp. 235-236.

revenus, les uns et les autres étant sans doute à l'origine le gage d'une dévotion spéciale, et d'une soumission volontaire à l'antique sanctuaire de Notre-Dame-du-Puy.

Le fait, que nous avons rapporté plus haut, nous montre, qu'on n'avait rien négligé pour assurer la rentrée régulière de ces redevances, et qu'à côté d'une administration, sans doute exacte et vigilante, le chapitre du Puy savait entretenir, parmi le peuple, des légendes pieuses et la croyance à des miracles et à des châtiments, qui frappaient ceux qui étaient tentés de ne pas lui payer ce qui lui était dû. En même temps, nous voyons par là, que ces impôts constituaient une charge, dont on cherchait à se libérer. Les villes et villages devaient aspirer à ne les plus payer, et le clergé local devait, sans doute, les y encourager secrètement, afin de retenir dans le pays les ressources considérables, dont une église étrangère le frustrait.

Nous sommes tentés de voir une tentative de ce genre dans les efforts faits par le chapitre de Girone pour représenter ses rapports avec l'église du Puy comme consistant en une « fraternité », c'est-à-dire en une égalité parfaite. En tout cas, ce que l'on sait de l'histoire des deux églises antérieurement au premier texte, où il est question d'une « fraternité », tend à nous faire concevoir, tout autrement, leur situation respective. Pour nous, la « fraternité » tendait à remplacer un état de choses antérieur, aux dépens de l'intérêt de l'église du Puy. Elle se manifestait surtout en ceci, que les chanoines des deux chapitres étaient traités sur un pied d'égalité. Ils se donnaient mutuellement l'hospitalité, avaient le droit d'être hébergés pendant trois jours et de prendre part à la distribution canoniale [1].

Chaque fois que, dans un texte, Girone cherche à définir cette fraternité, c'est ainsi qu'elle le fait, et il n'est plus question ni des quêtes, ni des autres droits perçus par le chapitre du Puy. C'est un état de choses nouveau, que Girone avait intérêt à voir s'éta-

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 27.

blir. Mais sa tentative dut être tardive, et le *Tractatus*, où se trouvent exprimées ces prétentions nouvelles du chapitre, nous apparaît par cela même comme relativement récent.

Il n'est cependant pas le premier texte, qui se soit fait l'instrument ou l'écho de ces prétentions. C'est dans une lettre, déjà citée par nous et datée de 1470, qu'il est pour la première fois parlé, et à Girone, de la « fraternité » des deux églises [1]. Nous serions portés à voir dans cette lettre un des premiers actes, par lesquels le chapitre affirma ouvertement ses nouvelles prétentions. Nous voyons, en effet, quelques années après, des négociations actives engagées entre les deux chapitres, dont l'objet n'est pas nettement indiqué, mais qui se rapportaient sûrement aux relations financières de Girone et du Puy, et qui furent peut-être nécessitées par quelque démonstration significative du chapitre espagnol. Quelque prudence qu'on doive apporter en pareille matière, en l'absence surtout de documents positifs, il existe un ensemble de circonstances, qui rendent notre hypothèse assez vraisemblable.

Si, vraiment, à un moment donné, Girone argua de sa « fraternité », c'est-à-dire de son égalité avec le Puy, pour se soustraire à la sujétion financière, qui avait, jusqu'alors, caractérisé leurs rapports, il est naturel de supposer, que le chapitre du Puy réclama la production des titres, sur lesquels Girone appuyait de pareilles prétentions. La chose ne pouvait être qu'embarrassante. Or, il est curieux de constater, que, par suite d'un incendie, survenu le 22 décembre 1469 dans les archives de la *Curia Episcopalis*, le chapitre de Girone se serait trouvé dans l'impossibilité de faire valoir ses droits.

L'événement eut, aux yeux du chapitre, une grande importance, si l'on en juge par l'empressement, qu'il mit à en faire dresser un procès-verbal par le grand vicaire Alfonsello, et par l'étendue que celui-ci attribue au désastre [2]. Ce que ce document veut établir, c'est

1. Cf. *supra*, p. 94.

2. Ce procès-verbal se trouve dans un *Liber Deliberationum ab anno 1462 ad annum 1473*. A l'année 1469 et au f° 87, figure le texte publié par Villanueva, *Viaje literario*, XII, pp. 272-273, et depuis par Rocher, *op. cit.*, pp. 81-83. En voici les passages les plus caractéristiques : « *Tota curia fuit igni consumpta ita quod non*

que, par la perte totale de ses archives, le chapitre est dans l'impossibilité absolue de faire valoir ses droits. Il n'aurait pas conservé un seul de ses titres. Or, quand on visite aujourd'hui les archives de la cathédrale et de l'évêché, on constate leur richesse, même pour la période antérieure à 1469, et l'on ne comprend pas tout d'abord, pourquoi le grand vicaire Alfonsello s'est exprimé, comme il l'a fait, sur l'importance de cet incendie.

Déjà Villanueva s'en était étonné et il en avait conclu, non peut-être sans quelque ironie, que pour que nous ayons conservé de ces archives tant de documents anciens et précieux, il fallait que, lors de l'incendie, ils se fussent trouvés dans d'autres pièces qui ne furent pas atteintes par le feu [1]. L'*España Sagrada* assure, que la perte de tous ces titres gêna beaucoup l'évêque et le chapitre pour le recouvrement de leurs revenus et que le clergé éprouva des difficultés à percevoir les impôts et dîmes qui lui étaient dûs. Elle dut aussi gêner le chapitre, quand il s'agit d'établir la « fraternité » prétendue des deux églises de Girone et du Puy, à moins que, tout au contraire, cet incendie ne lui ait fourni un prétexte commode pour ne pas justifier des rapports plus que douteux. Qui sait, sila hâte du chapitre à faire attester la réelité de l'incendie, et son désir d'exagérer l'étendue du désastre ne furent pas provoqués par le besoin de se débarrasser, une fois pour toutes, des demandes peut-être gênantes, des chanoines du Puy ?

En tout cas, à quelques années de là, nous voyons un des principaux dignitaires du chapitre du Puy, le fordoyen Pierre Bouvier, venir à deux reprises à Girone, et assurément pour une affaire d'importance. Sa première visite eut lieu en 1479. Nous avons conservé la lettre, que Pierre Bouvier remit aux chanoines de Girone de la

remansit processus neque liber neque aliquid quod non fuerit igne devoratum et combustum..... Irreparabile damnum evenit huic ecclesie et maxime reverendissimo domino episcopo et ejus dignitati et consequenter omnibus dominis de capitulo et ceteris prelatis et beneficiatis tocius diocesis quia miro quodam modo processus originales omnium causarum que ducte fuerant a mille annis citra cum productione jurium et instrumentorum reperiebantur fidelissime reservati tanquam in archivo publico. »

1. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, XII, pp. 103-104 et 126-127.

part du chapitre du Puy [1]. Quoique les termes en soient très discrets, et qu'il soit réservé à Pierre Bouvier de s'exprimer plus explicitement sur l'objet de sa mission, on comprend, qu'il s'agissait surtout pour le chapitre du Puy, d'obtenir que ses frères de Girone voulussent bien ne pas négliger les intérêts matériels de Notre-Dame du Puy. Il fait appel à leur bienveillance, à leur charité, à leur amour pour sa propre église. Il les supplie d'avoir toujours en grande considération les affaires et les intérêts de Notre-Dame du Puy. S'agissait-il uniquement, comme semble le croire Rocher, des affaires de la quête [2] ? Nous ne pensons pas, que le clergé de Girone ait jamais cherché à se soustraire à l'exercice d'un droit, que le Saint-Siège, presque à la même époque, allait étendre à toute la chrétienté [3]. On ne saurait non plus affirmer, que Pierre Bouvier n'avait été envoyé à Girone que pour sceller les liens de « fraternité »entre les deux églises [4]. S'il fut question de cette « fraternité », c'est sans doute à un tout autre point de vue. Le représentant du chapitre du Puy avait pour but de défendre surtout les intérêts de son église, et d'assurer la rentrée des « cens et redevances » qu'au nom de la « fraternité » des deux églises, le clergé de Girone était, peut-être tenté, de ne plus payer. Nous croirions plutôt, que la visite du fordoyen se rattachait à des négociations engagées entre les deux chapitres, l'un s'efforçant de faire respecter ses droits anciens, l'autre cherchant à alléger le plus possible des charges financières jugées excessives.

Ce qui nous confirme dans cette façon de voir, c'est ce que nous savons de cette visite. Non que nous ayons conservé, expressément formulés dans un document du temps, les demandes précises de Pierre Bouvier, et l'accueil qui leur fut fait, mais le procès-verbal de cette visite, que le chapitre de Girone fit dresser par l'official, mentionne certains détails, qui concordent parfaitement [5] avec notre

1. Le texte complet en a été publié par Rocher, *op. cit.*, pp. 84-87.
2. Cf. Rocher, *Humbert d'Albon, évêque du Puy*, loc. cit., p. 29.
3. Cf. *supra*, p. 95.
4. Cf. Rocher, *Humbert d'Albon, évêque du Puy*, loc. cit., p. 29.
5. Ce procès-verbal, qui reproduit la lettre apportée par Pierre Bouvier, est conservé dans un *Liber Deliberationum Capituli* à l'année 1479. Il a été publié,

THE PONTIFICAL INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES LIBRARY

hypothèse. On reçut avec honneur l'envoyé du Puy, on l'admit à toutes les cérémonies, à toutes les distributions faites aux chanoines de Girone. Ensuite, comme à tous les visiteurs de marque [1], on lui montra le trésor, les richesses et les curiosités de la cathédrale. Entre temps, Francisco Martinez [2], quêteur de Notre-Dame du Puy fit remettre au fordoyen une somme de dix-sept livres représentant des aumônes levées par lui [3]. Cela nous confirme bien dans l'idée, que le droit de quête continuait à être exercé, sans objection ni obstacle de la part du clergé de Girone. La visite de Pierre Bouvier avait donc un autre objet.

Or, comme par hasard, nous voyons celui-ci s'intéresser à la question de la « fraternité »des deux églises et examiner de près le texte, peut-être unique, qui semble l'établir. L'épisode est raconté en détail par le procès-verbal, et c'est une preuve de l'importance qu'attachait à la chose le chapitre qui l'a fait rédiger. L'official rapporte, en effet, que Pierre Bouvier étant venu chez lui, le pria instamment de lui faire voir la légende de saint Charlemagne. L'official fit apporter le texte, où celle-ci se trouvait racontée et Pierre Bouvier en détacha, pour l'emporter avec lui au Puy, la fin de ce récit, où, comme dans le *Tractatus*, il est parlé de la « fraternité » établie par l'empereur entre les deux églises, et qui avait pour effet de les constituer l'une et l'autre sur un pied d'absolue égalité [4].

Pour expliquer le rôle, joué dans cette visite de Pierre Bouvier par

pour la première fois, par le P. Fita, dans son étude intitulée « *Los reys de Aragó y la Seu de Gerona, 1462-1487*, pp. 57-58. C'est de lui que Rocher l'a emprunté pour le publier à son tour. Cf. *op. cit.*, pp. 84-87.

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 33.
2. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 31.
3. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 86.
4. « *Deinde venit ad domum meam et eo mandavi portare legendam beati Karoli et secum portavit finem ultime lectionis ubi legitur quod primum episcopum ordinavit unum canonicum Beate Marie de Podio Francie et aliquos ex canonicis canonicos huius alme sedis et inde ordinavit quod inter illum ecclesiam et istam esset fraternitas ; et hinc est quod damus eis canonicam portionem sicuti nobis ipsis et vera vice ipsi nobis.* » C'est très inexactement que Rocher traduit, quand il dit que Pierre Bouvier « remarqua » surtout la fin de la dernière leçon.

la légende de Charlemagne, Rocher suppose, que l'official a surtout voulu, en la montrant à son hôte, rendre hommage aux origines sa propre église [1]. Mais, comment justifier l'intérêt spécial, porté à ce récit par le fordoyen du Puy, puisque c'est lui, qui insiste pour qu'on lui montre ce fameux texte ? Comment, surtout, expliquer, que son attention soit allée tout d'abord à la fin de ce récit, et que cette fin lui ait paru à tel point curieuse et intéressante, qu'il en ait fait une copie pour l'emporter et la montrer, sans doute, à ses frères du chapitre du Puy ? Est-ce parce qu'il était question de la « fraternité » des deux églises et de l'origine de cette « fraternité » ? Mais, pas plus au Puy qu'à Girone, on ne pouvait ignorer l'origine de ces relations, si surtout elles avaient toujours été telles, et depuis l'époque de Charlemagne. Ne serait-ce pas plutôt, parce que ce que racontait ce récit n'était pas connu au Puy et qu'il attestait des choses dont doutait peut-être le chapitre du Puy ? La demande de Pierre Bouvier d'être mis en présence de ce curieux récit n'aurait-elle pas été provoquée par l'assurance des clercs de Girone à affirmer la « fraternité » des deux églises et l'égalité, sur laquelle ils entendent régler leurs rapports ?

Si vraiment Pierre Bouvier est venu à Girone pour demander au chapitre, sur quoi il fonde ses prétentions, on conçoit aisément, que celui-ci ait mis en avant cette légende de Charlemagne, qui affirmait ce qu'il désirait tant établir. Tous les titres et documents authentiques ayant péri, s'il y en eut jamais pour attester cette « fraternité », la légende leur fournissait un argument, qu'ils considéraient comme décisif. Il était, par suite, naturel, que Pierre Bouvier s'enquît d'un document, qui pouvait trancher le débat, et qu'il voulût en prendre copie, pour que le chapitre du Puy pût en examiner la valeur. Tel est bien, selon nous, le sens de sa curiosité à l'égard de la légende de Charlemagne, et c'est ainsi qu'il faut comprendre l'intérêt tout spécial qu'il manifesta pour la fin de ce récit.

Ainsi, la visite de Pierre Bouvier à Girone, en 1479, nous paraît

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 32.

motivée par des négociations engagées entre les deux chapitres, au sujet des intérêts financiers, qu'avait à Girone même et en Catalogne le chapitre de Notre-Dame du Puy. Sans que l'on puisse rien affirmer expressément, il semble bien, que, vers cette époque, le clergé gironais ait voulu se débarrasser, comme d'une charge trop lourde, du tribut, que cette église étrangère levait sur tout le pays, et qu'il ait invoqué pour cela la prétendue « fraternité » établie par Charlemagne, au nom de laquelle Girone, l'égale de Notre-Dame du Puy, aurait cessé d'être son éternelle débitrice. Il n'est pas douteux, non plus, qu'il se soit servi de la légende de Charlemagne et de ses prétendus rapports avec Girone pour appuyer et authentiquer ses prétentions.

Au point de vue particulier qui nous occupe, on peut considérer, que la transformation imposée dans ce dessein à cette légende, permet de dater, au moins relativement, les textes, qui nous l'ont rapportée. Des deux récits de la prise de Girone, que nous connaissons, de l'Office liturgique qui ignore la fraternité des deux églises [1] et du *Tractatus* qui l'atteste et qui la définit, il est certain que celui-ci est le plus récent.

Une autre question est celle de savoir, si le *Tractatus* existait déjà en 1479, et si c'est son texte, qu'on a mis sous les yeux de Pierre Bouvier pour le convaincre des droits de la cathédrale de Girone à être traitée en égale par Notre-Dame du Puy. Nous ne le croyons pas. La façon, dont l'official désigne le passage si intéressant comme étant la fin de la dernière leçon, *finem ultimae lectionis*, nous permet d'affirmer, que ce récit de la légende de Charlemagne et de la prise de Girone était un texte divisé en leçons, par suite un texte liturgique, de forme analogue à celui, que nous a conservé le Bréviaire dit de 1339. Il faut donc admettre, que le texte de l'Office liturgique lui-même avait été remaniée pour permettre d'y intro-

1. C'est en vain que Rocher, *op. cit.*, p. 263, affirme qu'un Bréviaire conservé à la cathédrale de Girone contenait un Office en neuf leçons, où il était fait mention de la fraternité des deux églises. Ce bréviaire, tel qu'il nous le décrit, n'est autre que le fameux Bréviaire de 1339, qu'il n'a pas su identifier avec le manuscrit utilisé par Florez.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
TORONTO
LIBRARY

duire des allusions à la « fraternité » des deux églises et à son établissement par Charlemagne.

Au surplus, l'existence d'un récit tel que le *Tractatus* ne se comprendrait pas, si, à la même date, l'Office, qui se récitait solennellement, avait continué à ne pas raconter de même façon l'origine des rapports des deux églises de Girone et du Puy. Il était même naturel, qu'on modifiât d'abord le texte, qui, par son caractère, avait le plus d'autorité et qu'on fît attester, en premier lieu, par l'Office liturgique, la « fraternité » des deux églises.

Il y a donc eu de cet Office une rédaction différente de celle que nous connaissons, et qui se distinguait de celle-ci, notamment par la mention de cette « fraternité ». C'est celle qui était récitée, en 1479, lors de la venue à Girone de Pierre Bouvier, et probablement depuis quelques années. C'est elle, que, tout naturellement, on lui présenta comme la preuve authentique des prétentions, qu'on voulait voir triompher. Le *Tractatus*, écrit probablement à une époque, où l'Office liturgique n'était plus récité, par conséquent après 1484, et, peut-être, pour le remplacer au moins en partie, serait postérieur à la rédaction de cette seconde forme de l'Office liturgique et aurait pu l'utiliser.

*
* *

Un dernier point, que l'on voudrait pouvoir éclaircir est celui de l'influence, que cette altération de la légende primitive a pu avoir sur le développement du culte lui-même de Charlemagne à Girone. Si l'objet de la visite de Pierre Bouvier fut bien celui que nous croyons, et si le clergé de Girone put se flatter de lui avoir produit un témoignage convaincant, il ne semble cependant pas, qu'à ce moment il ait réussi à se libérer de la sujétion, dans laquelle il se trouvait, au point de vue financier, à l'égard de Notre-Dame du Puy. Le fordoyen emporta bien une copie du document allégué, mais il n'est pas douteux, que, de retour au Puy, il n'en ait, avec ses frères du chapitre examiné sérieusement la valeur. En tout cas, il ne semble pas, que les prétentions de Girone aient été admises de suite.

La discussion continua, et, deux ans plus tard, en 1481, le même Pierre Bouvier revient à Girone. Sur cette seconde visite, nous n'avons pas les mêmes renseignements que pour la première [1], mais l'on admettra, sans doute, avec nous, qu'elle eut le même objet et que Pierre Bouvier était venu défendre les mêmes intérêts. L'affaire, cette fois encore, ne semble pas avoir été réglée au gré du chapitre de Girone. Le texte, auquel nous avons emprunté la mention des « cens et redevances » perçus à Girone par Notre-Dame du Puy, est en effet de l'année 1503 [2]. A cette date encore, et malgré les efforts du chapitre gironais, un agent du Puy venait recueillir les revenus, que tirait l'église Notre-Dame du diocèse de Girone.

Mais ce qui peut-être plus encore atteste l'insuccès des prétentions de Girone, c'est la suspension, dont fut frappée la célébration de l'Office liturgique. C'est, en effet, en 1483 ou 1484, deux ou trois ans à peine après la seconde visite de Pierre Bouvier, qu'intervint le bref de Sixte IV, qui, sans désavouer le culte voué à Charlemagne par Girone, et, tout en laissant subsister la fête du 28 janvier, interdit, et à tout jamais, la récitation de l'Office liturgique [3]. Aucune des raisons, que l'on a données jusqu'ici pour expliquer cette mesure de rigueur, n'est admissible. Le Saint-Siège ne se préoccupait pas, comme on l'a dit [4], de l'unité liturgique, puisque ailleurs il n'entravait nullement la célébration du culte de Charlemagne, et il n'entendit pas non plus alors contester la régularité de sa canonisation, puisqu'il a toléré presque jusqu'à nos jours, et à Girone même, qu'on traitât Charlemagne comme un saint authentique. Dans ces conditions, on est en droit de penser, que la mesure qui interdit la seule récitation de l'Office, dut être motivée, parce qu'on trouvait dans cet Office même quelque chose à reprendre. Et, comme pendant cent quarante ans, le Saint-Siège avait trouvé bon que l'on commémorât comme un fait historique la prise de Girone par Charlemagne, il

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 32.
2. Cf. *supra*, p. 96, et Rocher, *op. cit.*, p. 33.
3. Cf. *supra*, pp. 30, sq.
4. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 53.

y a peu de chance, qu'en 1484, il ait fait défense de réciter l'Office liturgique dans le seul dessein de venger la vérité outragée. On est ainsi amené à se demander, si l'interdiction n'aurait pas été provoquée par l'altération, sans doute récente, de l'Office liturgique primitif, et si le Saint-Siège n'aurait pas surtout voulu blâmer l'introduction dans ce texte de la mention, relative à l'origine prétendue de la « fraternité » des deux églises.

Nous savons, sans doute, qu'à l'égard d'autres supercheries de ce genre, la papauté avait usé d'une large tolérance. Mais, dans le cas présent, l'altération du texte liturgique et l'abus, qu'en pouvaient faire les clercs de Girone, tendaient à léser les intérêts d'une église toute-puissante et forte de la faveur pontificale. Si l'on rapproche les dates, si l'on remarque que l'interdiction du Saint-Siège intervint presque au lendemain des négociations conduites par Pierre Bouvier, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la coïncidence. Après avoir pris connaissance du texte, produit comme décisif par le chapitre de Girone, les chanoines du Puy, qui avaient pu en apprécier la valeur, n'auraient-ils pas eu recours à Rome pour lui dénoncer la manœuvre, dressée contre leurs intérêts les plus chers ? Le pape régnant alors était tout dévoué à Notre-Dame du Puy. Il venait, presque au même moment, en 1482, d'étendre à toute la chrétienté le droit qu'avait cette église de quêter pour son hôpital. Celui qui menaçait « de l'indignation de Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul [1] » tous ceux qui tenteraient de s'opposer ou de se soustraire à l'exercice de ce droit, devait être disposé à protéger les intérêts de l'église du Puy, toutes les fois qu'ils se trouvaient menacés.

Ainsi, le bref suspensif de Sixte IV pourrait bien être la réponse du chapitre du Puy aux entreprises des clercs de Girone. L'interdiction de réciter l'Office de saint Charlemagne serait un des moyens, dont le Saint-Siège se serait servi pour condamner leurs prétentions

1. Ce sont les termes, mêmes employés dans sa bulle, qu'on trouvera traduite dans l'*Histoire admirable de l'Eglise Notre-Dame du Puy*, de F. Théodose de Bergame, édition Rocher, pp. 181-186.

à l'égard de Notre-Dame du Puy. Elle serait un effet indirect de l'altération, imposée au texte primitif de l'Office en vue d'authentiquer ces prétentions. Cette hypothèse a l'avantage de concorder avec l'explication ébauchée par le P. Fita, en même temps qu'elle permet de préciser les raisons [1], qu'aurait eues Sixte IV de montrer du mauvais vouloir et d'être désagréable au chapitre de Girone.

*
* *

Quoi qu'il en soit, ce qui ressort de tout ce qui précède, c'est une probabilité nouvelle en faveur de la conception, qui nous a paru la plus naturelle, touchant les rapports de l'Office liturgique et du *Tractatus*. Non seulement celui-ci a été rédigé très longtemps après l'Office mais il est postérieur à une forme altérée de cet Office et il a pour objet précis de suppléer à la disparition de cette dernière.

L'Office liturgique ayant été supprimé après l'altération subie, et sans doute à cause d'elle, il a été écrit pour retracer et attester ce que les clercs de Girone avaient surtout voulu faire dire à l'autre texte. Il est donc hors de doute, que l'auteur du *Tractatus* a connu l'Office liturgique et, dans ces conditions, il paraît bien peu vraisemblable, que, pour la légende de Charlemagne et le récit de la prise de Girone, il ait puisé non à ce texte, mais à sa source, à ce texte antérieur dont rien n'atteste l'existence, mais dont on affirme, qu'il aurait, mieux que le rédacteur de l'Office, respecté les dimensions et le caractère original [2]. En outre, il n'est pas vrai, que le *Tractatus* ait toujours fidèlement reproduit son modèle et, même dans l'hypothèse de M. Schneegans, il resterait à expliquer certaines variantes particulières à ce texte et qui ne pouvaient se trouver dans l'original.

A ce point de vue, il est intéressant de noter les divergences, que nos deux récits présentent au sujet des prodiges, qui accom-

1. Cf. *supra*, p. 37.
2. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 74.

pagnèrent la prise de Girone. Le *Tractatus* raconte, que la croix apparue dans le ciel, au-dessus de la mosquée sarrasine, fut visible pendant trois heures, au lieu que, d'après l'Office liturgique, le phénomène dura quatre heures. De même, au lieu que celui-ci se borne à noter qu'il tomba une pluie de sang, dans l'autre récit le prodige se complique : chaque goutte de sang fait apparaître une croix. Si les deux textes avaient réellement puisé à une même source, on ne s'expliquerait pas ces variantes, et, en raisonnant comme M. Schneegans, si la leçon du *Tractatus* était celle même du modèle, on ne voit pas, pourquoi le rédacteur de l'Office s'en serait écarté.

Il n'y a notamment aucune raison, pour que celui-ci eût fait durer quatre heures le prodige de la croix, si sa source avait seulement dit trois. Au contraire, on voit très bien les raisons, qu'a pu avoir l'auteur du *Tractatus* pour modifier les données de son modèle, et qu'il a voulu en tirer les explications, à la fois symboliques et historiques, qu'il imagine pour ces prodiges. S'il fait durer l'apparition de la croix non pas quatre heures, mais trois heures, c'est pour que le prodige rappelle les trois jours, qui séparèrent la mise du Christ au tombeau et sa résurrection, c'est surtout pour qu'il annonce qu'au bout de trois jours Girone tomberait au pouvoir des chrétiens. Quant à la complication subie par le prodige de la pluie de sang, elle a surtout pour but de confirmer le sens attribué à l'apparition de la croix et aussi à rendre compte de certaines particularités de l'histoire de la cathédrale de Girone, ou se rapportant à celle de la ville voisine de Barcelone. C'était un fait, que, dans la cathédrale gironaise, il y avait un autel spécial de la Sainte Croix, qui attestait pour elle une dévotion toute particulière de la part des habitants. C'était un fait aussi, que Barcelone était placée sous l'invocation de la Sainte Croix, et avait dans son étendard une croix rouge. L'auteur du *Tractatus* explique les deux faits par le double prodige, qu'il modifie, à son gré, pour lui faire signifier à l'avance ce qui, en effet, était de son temps [1].

1. C'est pour la même raison, que, la ville prise, Charlemagne, d'après le *Tractatus*, fit célébrer deux messes d'actions de grâces, l'une en l'honneur de la Vierge, l'autre en l'honneur de la Sainte Croix, fondant ainsi, en quelque sorte, les deux principales dévotions particulières à la cathédrale de Girone.

Il n'est donc pas douteux, qu'il a de parti pris modifié sa source, que celle-ci fût, comme le croyait M. Schneegans, un récit très ancien et perdu, ou, comme nous le croyons plutôt, le texte de l'Office liturgique.

Si, pour les autres traits particuliers à ce récit, nous ne pouvons pas établir de façon aussi certaine, qu'ils sont des additions de l'auteur, du moins aucun d'eux ne nous oblige-t-il à le considérer forcément comme original. En outre, tous paraissent n'avoir d'autre raison d'être, que d'améliorer, d'éclaircir et de compléter le récit de l'Office.

C'est ainsi, qu'en un endroit, le texte de l'Office, présentant un sens au premier abord difficile à admettre, le *Tractatus* élimine le mot qui crée l'obscurité. Dans le premier, il était dit, que Charlemagne arrivant à La Cluse apprit que Marsile s'y était enfermé pour la seconde fois, « *iterum fuisse inclusum* ». Le mot *iterum* est si peu clair, que M. Schneegans a renoncé à lui trouver un sens [1]. Or, ne se retrouve pas dans le *Tractatus*, qui se borne à dire, que l'empereur trouva le roi sarrasin enfermé à La Cluse. C'est très probablement que l'auteur n'a pas ,lui non plus, compris l'*iterum*.

Nous avons déjà vu, que certains traits semblaient avoir été ajoutés pour remédier à l'obscurité relative, que la concision extrême de l'Office liturgique laisse subsister dans tout le récit [2]. D'autres encore procèdent de ce besoin d'apporter partout de la clarté et de la précision. A propos de la position appelée « mont *de Ramis* » et qui est située au nord-ouest de Girone, sur la rive gauche du Ter [3], le *Tractatus* a soin d'ajouter qu'elle est à une demi-lieue de Girone, « *juxta Gerundum ad dimidiam leucam* ».

De même, à propos de la localité appelée *Milet* par les deux textes, et qu'on n'a pas pu identifier, le *Tractatus* ajoute qu'elle se trouve à proximité de la petite ville d'Elne « *juxta quamdam civitatem modicam que vocatur Elna* ». Mais cette fois, le renseignement,

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 67.
2. Cf. *supra*, pp. 89, sq.
3. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 76, note 6.

faux en lui-même, se révèle comme une invention de l'auteur et qui repose sur une fausse interprétation du récit utilisé par lui. La précision du détail pourrait d'abord faire illusion. Mais pas plus dans les environs d'Elne, qu'ailleurs, dans le Narbonnais ou dans le Roussillon, on n'a retrouvé la trace d'une localité appelée *Milet*. L'erreur de l'auteur du *Tractatus* provient sans doute de ce qu'il a mal entendu le texte de l'Office. Celui-ci s'était borné à mentionner, qu'après la victoire remportée à *Milet*, Charlemagne avait élevé une église, placée sous l'invocation de saint André, auprès de laquelle se trouvait un monastère. Il n'était pas dit, que la construction de l'église ait eu lieu à *Milet*, et tout de suite après la victoire. L'auteur du *Tractatus*, au contraire, identifie le lieu de la victoire et l'emplacement du monastère. Charlemagne, dit-il, ayant été vainqueur à *Milet*, construisit sur le lieu même de sa victoire, — *construxit ibi* —, l'église et le couvent de Saint-André. Or, comme ce couvent ne peut être autre que le couvent de Saint-André de Sorède, lequel se trouve en effet non loin d'Elne, que l'auteur du *Tractatus* connaissait sans doute mieux encore que Sorède, il a naturellement placé *Milet* dans les environs d'Elne [1]. Nous verrons plus loin, que tout effort pour retrouver ce *Milet* devait être vain, si, en effet, ce nom n'est qu'une faute de lecture de l'auteur, qui rédigea le texte primitif de l'Office de Girone.

Une autre addition, qui n'est guère plus heureuse, est celle de la fondation d'église, qui marque le passage de Charlemagne à *Sent-Madir*. D'après l'Office, l'empereur n'aurait fait qu'y passer pour aller plus loin rencontrer les Sarrasins : il les aurait battus à Amer, et aurait élevé là un couvent dédié à Sainte-Marie. Dans le *Tractatus*, il nous est montré élevant, à Sent-Madir au ssi,une église en l'honneur du saint local, et cela pourrait bien être, de la part de l'auteur, une maladresse assez grossière. Il nous représente, en effet, les deux fondations comme contemporaines. Or, ce que l'on sait du couvent de Sainte-Marie de Amer nous le fait voir comme n'étant à l'origine

1. Sorède est actuellement un village du département des Pyrénées-Orientales, arrondissement de Céret et canton d'Argelès.

qu'une dépendance du cloître, plus ancien et plus célèbre, consacré à San Emeterio et à San Gines, dont le premier a donné son nom au village actuel de San Medi. Des deux monastères, c'était le premier, qui avait sans doute besoin qu'on lui créât une antiquité, et, c'est pourquoi le rédacteur de l'Office liturgique l'avait fait fonder par Charlemagne [1]. En rattachant aux mêmes circonstances la fondation de l'autre, l'auteur du *Tractatus* semble ainsi avoir desservi ses véritables intérêts. Son erreur s'explique par le besoin qu'il a de renchérir sur les dires de l'Office liturgique et aussi, sans doute, par la date plus récente, où il a écrit. A ce moment, le cloître d'Amer, plus ancien et aussi plus important, pouvait à la rigueur passer pour l'égal de celui, dont longtemps il avait été le vassal [2].

Enfin une variante, pourtant très légère, nous fait entrevoir le véritable caractère du remaniement, que nous paraît être le récit du *Tractatus*. L'Office racontait, qu'au mont *de Ramis* diverses fondations pieuses avaient été faites successivement par Charlemagne, Roland et Turpin. Elles sont également mentionnées dans le *Tractatus*, mais dans un ordre un peu différent. C'est l'empereur, qui, le premier, sur l'emplacement de sa tente, élève une église à saint Julien, puis c'est saint Turpin, qui fonde un autel en l'honneur de saint Vincent et Roland vient seulement en troisième lieu, qui dédie un autel à sainte Tècle. L'ordre indiqué par l'Office observe, en quelque sorte, les usages épiques. Dans l'énumération des compagnons de Charlemagne, le premier rang est réservé à Roland, et Turpin ne vient qu'après. Il semble, que l'auteur du *Tractatus* ait voulu réparer le tort, qui était fait ainsi au caractère sacré de l'archevêque, et qu'à ses yeux saint Turpin devait figurer tout auprès de saint Charlemagne, et avant le simple chevalier Roland. En ce sens, son récit d'esprit plus clérical serait plus éloigné de l'épopée et des récits

1. L'*España Sagrada* dit formellement, que, quoique très ancien, ce cloître ne remontait pas à l'époque de Charlemagne. Elle cite tout un récit du P. Domenec relatif à sa fondation, qu'elle croyait inspiré de la VIIIe leçon de l'Office liturgique, mais qui n'est en réalité qu'une traduction du passage correspondant du *Tractatus*, Cf. *España Sagrada* XLIII, p. 359 et XLV, p. 162.

2. Cf. *España Sagrada* XIV, pp. 216 sq.

poétiques, qui ont pu influer sur cette légende de la prise de Girone.

C'est ce que confirme encore la différence, que l'on peut constater, pour la conception générale du récit, entre l'Office liturgique et le *Tractatus*. Si, en effet, on cherche à préciser comment chacun d'eux a conçu l'expédition de Charlemagne qu'ils ont pour objet de raconter, on est forcé de reconnaître qu'ils l'ont représentée de façon assez différente.

Dans l'Office, la prise de Girone est donnée comme la suite des succès antérieurs de Charlemagne. C'est parce que l'empereur a pris Narbonne et a défait l'armée sarrasine venue à son secours, qu'il se trouve entraîné à passer les Pyrénées et qu'il arrive sous les murs de Girone pour en faire le siège. Cela ressort de toutes les circonstances du récit. Charlemagne est victorieux et dispose d'une armée puissante. L'effort considérable, qu'il a fait contre Narbonne, ne l'a pas affaibli. Il peut, dans la ville conquise, laisser une forte garnison et cependant avoir avec lui assez de troupes pour entreprendre une expédition au delà des monts. La prière qu'il adresse à la Vierge, n'est pas un cri de détresse, que lui arrache le sentiment de sa faiblesse ou la crainte d'un adversaire puissant. C'est l'acte de foi d'un chef chrétien, qui met son entreprise sous la protection divine. Sa marche en avant est une poursuite, et l'armée sarrasine, qu'il taille en pièces à *Milet*, est celle, qui, sous les ordres de Marsile, avait vainement tenté de dégager Narbonne assiégée. A deux reprises encore, le roi sarrasin s'efforce d'arrêter les chrétiens, mais Charlemagne surmonte tous les obstacles, chasse par deux fois Marsile de la position, où il s'est fortifié, le poursuit à travers les Pyrénées et jusqu'à Girone. La prise de cette ville n'est ainsi que le dernier terme de cette poursuite, commencée sous les murs de Narbonne.

Dans le *Tractatus*, quelque chose, sans doute, se retrouve bien de cette conception. L'entrée en Espagne et la prise de Girone sont la conséquence du succès remporté à Narbonne par Charlemagne. Sa marche en avant se poursuit avec les mêmes épisodes et a la même issue. Il dispose d'assez de troupes pour laisser Narbonne sous

bonne garde et pour envoyer par mer un convoi, bien fourni d'hommes et de vivres, qui soutiendra ses efforts et assurera le succès. Et cependant, dès la première rencontre avec les Sarrasins, Charlemagne se trouve en danger. L'armée, que commande Marsile, n'est plus une bande de fuyards. C'est une armée toute fraiche, qui vient on ne sait d'où, et qui est immense. Celle de Charlemagne est une toute petite armée. Il n'a pas toutes ses troupes sous la main, et c'est ce qui rend pour lui la situation si critique. Il a nettement peur et sa prière à la Vierge est un appel à la toute puissance divine, pour qu'elle le tire d'un si mauvais pas. La Vierge lui répond de même en lui promettant spécialement qu'il va être victorieux à *Milet*. La conquête de Girone et la fondation de la cathédrale semblent même être le prix qu'elle met à son aide.

Il est curieux, en effet, de constater que toute cette expédition, dont l'auteur du *Tractatus* semble avoir voulu grandir l'importance [1], n'a, dans sa pensée, d'autre but que la prise de la seule ville de Girone. C'est là, entre son récit et l'Office liturgique, la différence essentielle et capitale. L'auteur de l'Office nous présentait la prise de Girone comme un épisode de la conquête de l'Espagne. Charlemagne a entrepris de délivrer l'Espagne du joug musulman, et c'est parce que Narbonne commande, en quelque sorte, l'entrée du pays, qu'il s'est d'abord attaqué à elle. La chute de la ville lui ouvrant la route, il s'élance à la poursuite des Sarrasins et ne s'arrête que sous les murs de Girone. La prise de Girone ne sera que le premier acte de la conquête et l'auteur, s'il arrête là son récit, nous laisse au moins supposer, que Charlemagne poursuivra par de nouveaux succès la réalisation de son premier dessein.

Dans le *Tractatus*, au contraire, la croyance à la conquête de l'Espagne par l'empereur se trouve très nettement contestée et niée. C'est seulement après la prise de Narbonne, que Charlemagne, pour obéir aux ordres de saint Jacques, a l'idée d'aller, au delà des monts,

1. Telle est, croyons-nous, la vraie raison d'être des grands préparatifs attribués à Charlemagne et, notamment, de l'envoi par mer du grand convoi, que l'on sait.

propager la foi chrétienne. Mais il ne se propose pas la conquête de l'Espagne. Il ne va qu'en Catalogne, et c'est la Catalogne seule, qu'il veut rendre au christianisme [1]. Si, dans un autre passage, il est parlé de saint Vincent, comme d'un auxiliaire possible pour la délivrance de « l'Espagne » [2], il se peut bien, que l'auteur ait attribué à l'empereur le désir de voir l'Espagne tout entière délivrée des Musulmans, mais il ne s'ensuit pas, que, dans sa pensée, Charlemagne ait jamais entrepris cette délivrance. Surtout, on ne trouve nulle part dans son récit la trace de la croyance au succès de cette entreprise et à la conquête de l'Espagne par l'empereur.

Il y a même dans le *Tractatus* un passage très curieux, où l'auteur affirme positivement, que Girone fut la seule ville d'Espagne qu'il réussit à prendre. Il se trouve dans le récit des prodiges, qui annoncèrent la prise de la ville. En voyant la croix merveilleuse apparue dans les airs et le miracle des gouttes de sang se transformant en croix, Charlemagne aurait décidé de manifester pour la Sainte Croix une dévotion spéciale. Ne pouvant modifier l'invocation, sous laquelle devait être placée la cathédrale de Girone, il se contenta d'ordonner, que, dans cette église, un autel particulier dédié à la Sainte Croix rappelât de si grands prodiges. Mais, en outre, il s'engagea à placer sous l'invocation principale de cette Sainte Croix la première ville, qu'il prendrait ou qu'on prendrait en son nom. Et l'auteur ajoute, que c'est ce qui eut lieu, en effet, quand son fils Louis, dans la suite, eut pris la ville de Barcelone [3]. Ainsi, pour cet auteur, Girone est la seule ville, que Charlemagne ait prise. Non seulement il ne croit pas, qu'il ait conquis l'Espagne, mais même,

1. Cf. *supra*, p. 77 : « *Volens mandatis et monitionibus beatissimi Jacobi apostoli parere et in omnibus obedire disposuit in Cathaloniam ire et eam Dei filio subjugare.* »

2. Cf. *supra*, p. 80 : « *In eodem autem monte Sanctus Turpinus archiepiscopus Remensis construxit altare Sancti Vincencii ut ipse.....esset coadjutor imperatori atque ipsam Yspaniam de manibus Infidelium liberandam..... ministrator existeret.* »

3. Cf. *supra*, p. 82 : « *Reddit domino laudes et Virgini gloriose et beato Jacobo dicens quod ultra invocationem beate Virginis capitaneam faceret in capite ecclesie altare Sancte Crucis promittens quod primam civitatem quam caperet per se vel per aliam* [sub] *invocationem principalem Sancte Crucis ordinaret, quod et factum fuit cum per filium suum primogenitum Ludovicum postea fuit civitas Barchinone capta .*»

en Catalogne, son action personnelle se serait réduite à assez peu de chose. La ville, qui, après Girone, tomba la première au pouvoir des chrétiens, fut Barcelone, dont la conquête fut l'œuvre de Louis le Pieux.

Ainsi, non seulement l'auteur du *Tractatus* ne s'est inspiré à aucun degré des légendes poétiques et populaires, qui attribuaient à Charlemagne la conquête de l'Espagne, mais encore il semble avoir corrigé la donnée de l'Office liturgique pour rendre son récit plus conforme à la vérité historique. Nous avons vu, que, d'assez semblable façon, la *Cronica general* d'Alphonse de Castille avait protesté contre les traditions et les récits, qui représentaient l'empereur comme ayant conquis la plus grande partie de l'Espagne. « Cela ne peut être, disait-elle. Il conquit quelque chose en Cantabrie. Il y conquit Barcelone et Girone et Ausone et Urgel..... Cet empereur ne conquit aucune autre ville, sinon celles que nous avons dites [1]. » L'auteur du *Tractatus* renchérit sur la *Cronica*, puisqu'il attribue à l'empereur la seule conquête de Girone. Il ignore ou contredit nettement toutes les autres traditions. Peut-être même, n'affirme-t-il la conquête de Girone, que parce que l'Office liturgique l'affirmait et qu'il avait lui-même intérêt à le faire.

Ainsi, tout en se ressemblant beaucoup et tout en ne paraissant différer que par le plus ou moins de développement donné à la narration, les deux récits de l'Office et du *Tractatus* reposent sur des conceptions distinctes et opposées de l'expédition, à laquelle se rattache la prise de Girone, qu'ils racontent tous deux. Des deux, celui qui se rapproche le plus, sinon de la vérité historique, du moins de l'histoire poétique, c'est sans contredit l'Office liturgique.

Toutes les variantes particulières au *Tractatus* ne se comprennent vraiment, que si on les reconnaît comme des additions et des corrections apportées à la donnée de l'autre récit. L'auteur a voulu éclairer, embellir et dramatiser son modèle. Il l'a développé, parfois à contre sens, en s'inspirant de la réalité [2], en mêlant, inconsciem-

1. Cf. *supra*, p. 10.
2. Nous avons déjà relevé l'invraisemblance, qu'il y avait à envoyer par mer

ment peut-être, l'histoire à la légende. Il a fermé l'oreille aux traditions poétiques, à supposer qu'à cette date elles fissent encore entendre leur voix. Son récit, par rapport a l'Office liturgique, nous apparaît comme s'éloignant, à dessein, ou non de la légende qui fait le fond de cet autre récit. Et c'est, en définitive, ce qui nous fait retrouver en lui une conception très postérieure à celle de l'Office. Non seulement il a été écrit beaucoup plus tard, mais la façon, dont l'auteur se représente les choses, exclut la possibilité, qu'il ait pu s'inspirer d'un récit antérieur à la rédaction de l'Office. Il ne peut être qu'un remaniement de la légende, que nous avons appris à connaître sous la forme rituelle, que lui imposa, en 1345, l'initiative de l'évêque Arnaud de Montredon. A cela se réduit sa véritable valeur. Il ne peut expliquer les particularités, que nous avons signalées dans l'autre texte. C'est celui-ci, dont le témoignage importe, au point de vue de l'histoire poétique de Girone, et dont il nous reste, en recherchant ses sources, à établir la valeur traditionnelle.

une armée de secours et un convoi de vivres, qui, débarquant sur la côte espagnole, devaient, pour parvenir à Charlemagne, traverser un pays tout entier aux mains de l'ennemi. Nous croyons, que c'est là un souvenir assez malencontreux des expéditions, parties plusieurs fois au moyen âge des côtes du Languedoc pour venir au secours de la Catalogne et de l'Aragon. C'est ainsi, notamment, qu'en 1114 Guillaume de Montpellier et Aymeri II, vicomte de Narbonne, ayant chacun armé vingt vaisseaux, étaient venus se joindre à Raimond Bérenger comte de Barcelone, pour reprendre Majorque, qui était encore aux mains des Sarrasins. Cf. *Histoire de Languedoc*, III, pp. 620, sq.

CHAPITRE V

LES SOURCES DE L'OFFICE LITURGIQUE ET SA VALEUR TRADITIONNELLE

La dernière question, qui se pose à propos de l'Office liturgique, est celle de savoir, à quelles sources a puisé son auteur. Puisque c'est seulement en 1345, qu'apparaît, sous la forme rituelle, la légende de saint Charlemagne à Girone, et que rien n'autorise à supposer, qu'elle s'était déjà fixée dans un récit antérieur, il faut nous demander, comment s'y prit le clerc, qui, pour obéir aux prescriptions de l'évêque Arnaud de Montredon, constitua de toutes pièces l'Office en neuf leçons, qui devait, jusqu'en 1484, se réciter le 28 janvier de chaque année dans tout le diocèse de Girone.

*
* *

Il s'enquit, à n'en pas douter, des offices qui étaient récités ailleurs et dans les mêmes circonstances. Depuis déjà cent quatre-vingts ans le culte de Charlemagne était célébré. La liturgie particulière à sa fête s'était constituée. A côté d'antiennes empruntées au « commun » des Confesseurs, les églises, qui fêtaient la saint Charlemagne, avaient admis dans leurs offices certaines antiennes ou oraisons propres au saint et inspirées de sa légende. L'auteur de l'Office de Girone dut, en partie au moins, adopter les chants liturgiques, qui étaient en quelque sorte consacrés [1], et de fait, la plupart des hymnes, antiennes et oraisons, qui le constituent, se retrouvent

1. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, XII, p. 190.

dans les offices célébrés ailleurs en l'honneur de saint Charlemagne.

Nous avons une autre preuve du souci, qu'il eut de modeler l'Office, qu'il créait, sur ce qui était déjà, dans le fait, qu'aujourd'hui encore, la cathédrale possède un bréviaire appartenant à un diocèse étranger, dont la légende en neuf leçons raconte tout autre chose que la prise de Girone par Charlemagne [1]. C'était, sans doute, un bréviaire, que l'auteur de l'Office s'était procuré pour se conformer à la liturgie traditionnelle du saint. L'étude de la constitution de cette liturgie, de ces hymnes et de ces antiennes pourrait être intéressante non seulement pour l'histoire du culte de Charlemagne, mais aussi pour celle de sa légende en général.

Au point de vue particulier, qui nous occupe, c'est uniquement la constitution de la légende en neuf leçons, adoptée par Girone, qui doit retenir notre attention, et il est bien certain, que, sur ce point, la comparaison et l'étude des offices célébrés à Halberstadt, à Zurich ou ailleurs ne put rien fournir au clerc, qui la rédigea. Il voulait commémorer, non pas les mérites généraux de piété, de vertu et de dévotion, que la légende cléricale attribuait à l'empereur devenu saint, mais les services particuliers rendus par lui à la ville et à l'église de Girone. Il voulait célébrer le saint, en quelque sorte, local, qui avait délivré Girone des Musulmans, qui avait aussi fondé la cathédrale et la plupart des églises, couvents et chapelles du diocèse. Sur ce sujet, les offices déjà existants devaient naturellement être muets.

Au surplus, qui, mieux qu'un Gironais, pouvait être au courant des faits et gestes, réels ou prétendus tels, de Charlemagne à Girone? Il n'est pas douteux, en effet, que la légende des services rendus par lui n'ait, de beaucoup, précédé à Girone l'institution du culte officiel, que lui voua, en 1345, l'évêque Arnaud de Montredon. A cette date, et depuis longtemps, on était à Girone, habitué à traiter Charlemagne comme un bienfaiteur et comme un saint. Quels qu'aient pu être l'origine et le développement des traditions littéraires, relatives à la prise de la ville par l'empereur, il est certain, qu'à Girone même,

1. Cf. *supra*, p. 54.

la croyance à la réalité du fait s'établit vite parmi le peuple. Il y eut des traditions, qui en transmirent le souvenir aux générations successives, et c'est cette légende locale, qui dut s'imposer au rédacteur de l'Office liturgique, plus que les traditions poétiques, qu'en sa qualité de clerc il pouvait ignorer. En ce sens, Gaston Paris a eu parfaitement raison d'indiquer les traditions et les souvenirs populaires comme une des principales sources de l'Office liturgique [1]. Mais, si c'est bien, en effet, cette légende locale, que l'auteur devait d'abord utiliser, il importe de rechercher, en quoi elle consistait, à la date de 1345, quelle forme particulière elle avait revêtue, et si, en particulier, elle n'avait pas subi l'influence de traditions littéraires, qui s'étaient développées ailleurs.

Il est, au moins, une de ces traditions, qui est restée étrangère à la légende locale et que l'auteur de l'Office lui-même a complètement ignorée, c'est celle, à laquelle fait allusion le passage déjà cité de la *Kaiserchronik*. De toutes, c'est celle qui apparaît comme la plus littéraire et la plus poétique. Charles se serait rendu maître de Girone, après l'avoir étroitement bloquée et il l'aurait réduite par la famine [2]. C'est là, peut-être, le trait constitutif de la légende poétique de Girone, et le fait, qu'on le retrouve très reconnaissable dans les traditions particulières à Ernaut, l'autre sauveur de la ville, pourrait établir un curieux rapport entre les deux légendes, celle de Charlemagne et celle d'Ernaut, qui constituent l'histoire poétique de Girone [3].

1. Cf. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, pp. 65 et 279-281.

2. Cf. *supra*, p. 9.

3. Les allusions de l'*Aimeri de Narbonne* nous représentent Ernaut comme assiégé dans sa ville et comme réduit, à son tour, à la famine par les douze fils de Borrel « le desfaé ». Cf. *supra*, p. 3. Ne serait-ce pas là, purement et simplement, une réplique du siège de la ville par Charlemagne ? C'est sans en donner de raison que M. Schneegans (*op. cit.*, p. 79) nie tout rapport entre ces deux sièges de Girone et semble considérer leur ressemblance certaine comme une pure coïncidence. Le moyen, dont celui-ci s'était servi pour la réduire, aurait été retourné contre les chrétiens et contre Ernaut leur chef. Dès lors, ne serait-on pas en droit de supposer, que la légende d'Ernaut, pour laquelle il est si malaisé de retrouver un germe historique, n'est qu'un développement tout littéraire, une suite quelconque, donnée à la légende primitive de Girone, laquelle avait pour seul héros Charlemagne ?

L'Office liturgique se représente tout différemment la victoire de Charlemagne. Sans doute, d'après lui, l'empereur en fit le siège, mais il ne songea pas à la réduire par la famine. Il lui livra plusieurs assauts et travailla à l'emporter de force. Ses efforts longtemps vains furent enfin couronnés de succès, quand l'intervention divine, qu'avaient annoncée les prodiges, décida la chute de la ville. Il serait difficile de découvrir des rapports même lointains entre cette version de la prise de Girone et celle de la *Kaiserchronik*. Il ne suffit pas de dire, qu'on ne saurait les préciser, et, en même temps, de chercher à retrouver, à tout prix, dans le récit de l'Office la donnée essentielle de la *Kaiserchronik*. Ce n'est assurément pas, parce que l'Office nous parle d'un long siège, qu'il se réfère forcément à la tradition de la reddition de Girone, provoquée par la famine.

Il faut reconnaître, que M. Schneegans n'a pas osé l'affirmer. Mais, en ce qui concerne le récit du *Tractatus*, il relève avec soin tous les traits, qui semblent indiquer, ou même qui n'excluent pas la connaissance de cette tradition poétique. Il en arrive ainsi à noter, comme la preuve de rapports possibles, le fait, que, d'après la *Kaiserchronik*, Charles aurait fait baptiser les Sarrasins trouvés dans Girone et la construction de la cathédrale, mentionnée par le *Tractatus*, par laquelle se manifeste le rétablissement du christianisme dans la ville conquise. Comme si la conversion des païens après la victoire des chrétiens n'était pas un trait absolument banal dans toutes nos chansons de geste!

De même, M. Schneegans n'a gardé d'omettre les termes, par lesquels le *Tractatus* rapporte, que le siège de Girone fut complet et son blocus effectif. Il en déduit, que la famine a pu s'en suivre et que l'auteur pouvait se référer à la tradition, attestée par la *Kaiserchronik*. Mais tout siège d'une ville a au moins la prétention d'être parfait et d'empêcher, qu'on puisse communiquer avec elle. Il ne s'ensuit pas forcément, que cette ville en soit réduite à la famine et que ce soit la famine, qui amène directement sa capitulation. Girone a donc pu être assiégée et se rendre, sans y avoir été contrainte par la famine.

Au surplus, si l'on s'en tient au récit du *Tractatus*, les Sarrasins

ne sont pas si étroitement bloqués dans Girone, qu'ils ne puissent s'enfuir et, quand ils le font, c'est trois jours après l'apparition des prodiges, et en raison de l'effroi qu'ils leur causent. On peut donc affirmer, que ni l'auteur de l'Office, ni celui du *Tractatus* n'ont fait allusion, même indirectement, à la tradition conservée par la *Kaiserchronik*. Ils n'ont même pas l'air d'en soupçonner l'existence. Et comme tous deux, en raison même du but qu'ils se proposaient, ont dû tenir le plus grand compte de l'état des traditions et des croyances locales, on peut conclure de là, que jamais à Girone, ni en 1345, lors de la rédaction de l'Office, ni plus tard encore, lors de la composition du *Tractatus*, on ne s'est représenté la victoire de Charlemagne et la reddition de la ville par les Sarrasins comme ayant été l'effet de la famine.

Mais c'est là un renseignement tout négatif et l'on voudrait plutôt savoir, quelle forme avait prise dans l'imagination et dans le souvenir des Gironais cet événement, dont ils tiraient gloire. Malheureusement, tous les documents écrits, relatifs à ces traditions locales, ne remontent pas au delà du XIVe siècle [1], et l'on peut affirmer, que tous, ils ont plus ou moins subi l'influence de l'Office liturgique,lequel, à partir de 1345, représente la version, en quelque sorte officielle, adoptée par les Gironais, touchant la délivrance de leur ville par Charlemagne.

Avant cette date, la légende avait-elle revêtu une forme très précise ? C'est une question, que l'on peut se poser. Aujourd'hui, alors que le souvenir de Charlemagne y est encore vivant, on ne sait plus bien à Girone, s'il a conquis jadis la ville sur les Sarrasins ou s'il n'a eu qu'à la défendre contre eux. On sait seulement, qu'il est venu à Girone, qu'il y a combattu les païens et qu'il y avait fait diverses fondations. Son nom reste attaché à tel ou tel lieu, à tel ou tel monument et cela suffit à l'amour-propre des Gironais. En était-il bien autrement aux environs de 1345, près de six siècles après l'événement, d'où était sortie la légende ?

Nul doute qu'à cette date, la toponymie des environs de Girone

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 267, où se trouve rapportée cette opinion du P. Vita

ne portât la trace du développement de la croyance à la venue de l'empereur. Nous savons, qu'en 1332 une fontaine de la banlieue de Girone était déjà appelée *Font de Carles Magnes* [1]. Elle était située sur une des hauteurs environnantes, la *Barufa*, où, disait-on, Charlemagne avait campé, et qui, appelée le *Mont de Barufa* par l'Office liturgique y est aussi représentée comme une des étapes de l'empereur dans sa marche sur Girone. D'autres endroits encore et d'autres monuments devaient, sans doute, porter déjà le nom de Charlemagne, mais on ne peut l'affirmer en l'absence de tout document positif.

On savait donc, que l'empereur était venu à Girone et aussi, très probablement, qu'il avait eu, non à défendre la ville, mais à la conquérir sur les Sarrasins. Peut-être même la légende avait-elle déjà la forme, qu'attestent l'Office liturgique et le *Tractatus*, et présentait-elle le triomphe de Charlemagne comme dû à une intervention de la toute-puissance divine.

En effet, parmi les textes, où l'on retrouve les traces des traditions relatives à la prise de Girone par Charlemagne, il en est un, qui rapporte l'événement en le faisant, lui aussi, coïncider avec toute une série de prodiges, et qui pourrait bien avoir été influencé par la légende, qui s'était développée à Girone même. Ce texte, auquel on donne assez improprement le nom de Chronique de Ripoll, n'est, en réalité, qu'une copie, faite dans le monastère catalan de Ripoll, de l'ancienne et célèbre Chronique de Moissac [2]. Elle n'en diffère guère que par un certain nombre de variantes, imputables au clerc de Ripoll qui l'écrivit, et dont, précisément, le passage relatif à la prise de Girone est l'une des plus importantes.

Nous avons vu, en effet, que la Chronique de Moissac, comme toutes les autres annales et chroniques carolingiennes, se bornait à noter, qu'en 785 une partie de la population de Girone avait livré la ville à Charlemagne, sans doute en la personne d'un de ses repré-

1. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 267.

2. C'est ce qui explique, qu'on n'ait jamais songé à en publier le texte *in extenso* et qu'on se soit borné, comme Pertz, à l'utiliser pour l'établissement du texte de la Chronique de Moissac. Cf. *Monum. Germ. hist. Script.*, I, pp. 290, sq.

sentants. Au contraire, d'après la prétendue Chronique de Ripoll, l'empereur aurait été maître de Girone, non en 785, mais en 786, et c'est lui-même, qui serait venu l'assiéger et la prendre. Enfin, au moment de la prise de la ville, différents prodiges se seraient produits : une croix de feu, notamment, aurait apparu au-dessus de l'endroit, où fut bâtie la cathédrale ce qui aurait déterminé Charlemagne à transférer là la cathédrale, qui, jusqu'alors, avait été l'église de Saint-Félix.

Sur les deux premiers points, la date du prétendu événement et la part personnelle que Charlemagne y aurait prise, ce témoignage est en contradiction formelle avec la vérité historique et cela suffit pour qu'on doive le rejeter absolument [1]. Mais, si l'histoire véritable n'a rien à retenir de ce récit certainement mensonger, l'on peut se demander, d'où sont venues au clerc, qui, à Ripoll, recopiait la Chronique de Moissac, des données aussi fausses, et pourquoi il les a préférées à la vérité plus simple, que relatait son modèle.

On a d'abord songé à expliquer le transfert à l'année 786 de la prise de Girone et la mention des prodiges, qui l'auraient accompagnée, comme provenant d'une erreur toute matérielle du scribe de la Chronique de Ripoll. Si, en effet, la Cronique de Moissac relate de la façon que l'on sait, et à l'année 785, la reddition de Girone, par contre, à l'année 786, elle notait, toujours d'accord avec la plupart des autres annales [2], comme un fait considérable, l'apparition de phénomènes atmosphériques ressemblant singulièrement aux prodiges, qui, d'après la Chronique de Ripoll, auraient marqué la prise de Girone. De part et d'autre, ce sont des épées formidables, qui se montrent dans le ciel, des croix qui apparaissent sur les vêtements et une pluie de sang qui tombe. La Chronique de Moissac

1. Cf. *supra*, p. 6 ; Abel und Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, I, p. 419 ; Densusianu, *La prise de Cordres et de Séville*, p. XCVI, note 1.

2. « Eo anno (786) mense Decembri apparuerunt acies terribiles in coelo, quales numquam nostris temporibus nec antea apparuerunt, necnon et signa crucis apparuerunt in vestimentis hominum, et nonnulli sanguinem dixerunt se videre pluere : unde pavor ingens et metus in populo irruit, ac mortalitas magna postea secuta est. » *Mon. Germ. hist. Script.*, I, p. 298.

ajoute, qu'à la suite de ces prodiges une panique se produisit parmi le peuple et aussi que la mortalité augmenta beaucoup [1]. Le manuscrit rédigé à Ripoll passe ces deux derniers faits sous silence, mais ajoute aux phénomènes généraux, notés par les chroniques, la mention du prodige local, qui aurait déterminé Charlemagne à transférer la cathédrale à l'endroit, où elle a été depuis.

Ne pourrait-on pas considérer, que le point de départ de cette variante aurait été une confusion involontaire de l'auteur de ce manuscrit ? La mention de la reddition de Girone, qui terminait le chapitre précédent, relatif aux événements de 785, aurait glissé à la fin du chapitre suivant, où elle se serait rencontrée avec celle des prodiges qui termine en effet celui-ci. L'auteur aurait ensuite, de lui-même, établi un rapport entre ces deux faits, à l'origine complètement indépendants [2]. Mais la cause de cette transformation, subie par le texte primitif de la Chronique de Moissac, serait une négligence ou une étourderie du moine de Ripoll [3].

Ce qui nous empêche d'admettre cette explication, c'est qu'en réalité la transformation est beaucoup plus importante, qu'on ne nous la donne. Elle porte, à la fois, sur la date, sur les circonstances et sur la nature même de l'événement, qui mit Girone au pouvoir des Français. Ce n'est plus le fait obscur de la reddition de Girone, mais sa conquête par Charlemagne lui-même, qui est marquée par les prodiges que l'on sait. Il ne s'agit donc pas simplement de deux passages, mis par hasard bout à bout, et ensuite soudés l'un à l'autre tant bien que mal. L'auteur de la Chronique de Ripoll a modifié toutes les données de sa source et s'est livré à un remaniement conscient. Dira-t-on, que c'est là, de sa part, une transformation tout arbitraire, et qu'il a, de toutes pièces, imaginé la venue de Charlemagne à Girone, sa victoire sur le roi de Girone et la prise d'assaut de la ville ? Dira-t-on, que c'est pour relever un fait aussi glorieux,

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 76.

2. Villanueva fait, en effet, remarquer que les prodiges avaient eu lieu non seulement en 786, mais encore qu'on les avait observés en Allemagne et nullement à Girone. Cf. *Viaje literario*, XII, p. 161.

3. Cf. De Marca, *Marca hispanica*, col. 229.

qu'il l'aurait alors transféré à l'année 786 pour lui donner tout un accompagnement de prodiges ?

L'hypothèse en elle-même est assez peu vraisemblable. La part de l'imagination et de l'invention pure est, en effet, assez faible, même dans les chroniques les plus suspectes. Si elles accueillent pêle-mêle les informations et si elles les utilisent sans critique, leurs histoires les moins vraisemblables s'appuient toujours sur quelque témoignage, et leurs erreurs les plus manifestes reposent sur une autorité. Leur ambition est toujours de faire de l'histoire et c'est ce qui garde leurs auteurs d'imaginer ou d'inventer de toutes pièces ce qu'ils racontent.

Il est donc probable, que, si, au sujet de la prise de Girone, l'auteur du manuscrit de Ripoll s'est écarté du texte de la Chronique de Moissac, pour rapporter le fait de façon si différente, c'est qu'il l'avait lui-même vu ou entendu raconter de la sorte. Il n'a écarté le témoignage de la Chronique de Moissac, qu'en faveur d'une tradition, qui lui semblait, à la fois, plus dramatique et plus vraie. S'il a pu se tromper sur leur valeur respective, et s'il n'a su distinguer l'histoire de la légende, il n'en reste pas moins, qu'à la date, où il écrivit, à côté de la vérité historique relative à la reddition de Girone, il existait une légende, originaire, selon toute vraisemblance, de Girone, et qui, dès lors, racontait, que la ville avait été prise par l'empereur lui-même. Déjà aussi, cette prise de Girone avait revêtu la orme que lui attribue le moine de Ripoll. Elle était donnée comme un effet de la toute-puissance divine. C'est là, sans doute, ce qui a déterminé ce moine à changer la date de l'événement, afin de le faire coïncider avec les prodiges, rapportés par les autres chroniques à l'année 786, et qui, dès lors, deviennent le signe de l'intervention divine.

A ce point de vue, il est intéressant de rapprocher du récit de la Chronique de Ripoll le texte d'une autre chronique, également conservée à Ripoll, et qu'on ne semble pas avoir jusqu'ici remarquée. C'est Villanueva, qui, nous la désignant des termes un peu vagues de *Chronicon alterum Ripipullense*, en a publié le premier des extraits et notamment le passage relatif à Girone [1]. Son témoignage est

1. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, V, pp. 241-249.

curieux en ceci, qu'il paraît occuper une position intermédiaire entre l'histoire représentée par la Chronique de Moissac et la pure légende, qui s'exprime dans le récit de l'autre Chronique de Ripoll.

Il relate, en effet, l'événement à la date vraie de 785, et dans les termes mêmes de la Chronique de Moissac : « En cette année, dit le texte, les gens de Girone livrèrent leur ville au roi Charles. » Mais suit immédiatement la mention des prodiges, rapportés par les chroniques à l'année 786, et qui, dès lors, paraissent mis en rapport avec l'événement. Il faut cependant noter, qu'ils sont ici relatés dans un ordre un peu différent de celui, que leur donnent ces chroniques et, d'autre part, qu'il n'est pas question du prodige, très particulier, de la croix de fer, apparue au-dessus de l'emplacement de la cathédrale [1].

Cette version nouvelle de la prise de Girone nous apparaît comme un premier essai plus timide pour mettre d'accord le texte de la Chronique de Moissac avec une légende déjà existante. L'auteur se garde bien de rien changer aux termes, dans lesquels son modèle mentionnait l'événement. Il laisse au lecteur le soin de préciser dans quelles conditions s'est opérée la reddition de la ville. Rien n'empêche, qu'il la considère comme l'effet d'un siège, entrepris par Charlemagne lui-même. La seule chose, que l'auteur affirme, c'est que cet événement fut accompagné de prodiges et il ne l'affirme, que parce qu'une légende le racontait en effet ainsi. C'est ce qui l'a déterminé, sur un point qu'il considérait sans doute comme accessoire, à altérer la vérité historique et à présenter comme contemporains de la prise de Girone les prodiges, que les chroniques mentionnaient seulement à l'année suivante.

Ainsi, il n'est pas douteux qu'antérieurement à la rédaction de ces deux textes, une légende existait, qui a déterminé leurs auteurs à s'écarter de la réalité des faits. C'était, très vraisemblablement, une légende d'origine purement locale, et qui représentait la prise

1. « *785. Gerundam civitatem homines tradiderunt regi Karolo. Et multi viderunt sanguinem pluere et mortalitas magna secuta est. Apparuerunt acies in cœlo et signum crucis in vestimentis hominum.* » Villanueva, *Viaje literario*, V, pp. 242-243.

de Girone comme une sorte de miracle, qu'avaient accompagné différents prodiges.

Un autre trait de cette légende était l'opposition à Charlemagne, comme défenseur de la ville qu'il assiégeait, d'une personnalité bien définie, à laquelle même elle avait donné un nom. Le roi de Girone, que l'empereur aurait dépossédé de sa ville, se serait appelé Mahomet. Ce personnage n'a rien d'historique et tous les efforts tentés pour prouver sa réalité sont restés vains [1]. C'est un roi de légende, que l'imagination des Gironais a, sans doute, inventé, pour en faire l'adversaire de Charlemagne, afin aussi de donner un air de réalité à la fable de la délivrance de leur ville. Le manuscrit de Ripoll, dont nous avons parlé en second lieu, ne le mentionne pas, peut-être précisément, parce que l'auteur, plus timide dans ses efforts pour corriger l'histoire, n'a pas osé introduire tout vivant dans sa chronique ce personnage de fantaisie. Mais, dans l'autre récit, le roi Mahomet a un rôle, celui sans doute, que la légende locale lui attribuait. « Charlemagne, dit-il expressément, prit la cité de Girone, après avoir défait en une bataille Mahomet, le roi de cette cité. »

Et ce qui prouve bien que ce n'est pas l'auteur de ce récit, qui a créé le personnage de toutes pièces, c'est que nous le retrouvons dans un autre récit, complètement étranger à la Chronique de Ripoll, et, sans aucun doute, indépendant. Dans une chronique cléricale, dont nous aurons bientôt à nous occuper, et qui n'est autre que le *Pseudo-Philomena*, il est, à deux reprises, question d'un roi de Girone du nom de Mahomet, lequel, avec plusieurs autres rois sarrasins, prend part à une expédition contre Charlemagne et est tué par l'archevêque Turpin [2]. Or, on peut affirmer, que le *Pseudo-Philomena* n'a

1. Cf. Abel und Simson, *Jahrbücher der fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, I, p. 420. Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* font de Mahomet le gouverneur de Girone, mais on ne peut faire fond sur leur témoignage, car, par ailleurs, ils ne mettent pas en doute que Charlemagne en personne ait assiégé et pris la ville. Cf. tome I, p. 879.

2. Cf. *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, édition Schneegans, 630 sq. Il est question de seize rois sarrasins, qui ont pris les armes contre l'empereur et le dernier est précisément *Mahometus gyrondensis rex* (641). Un peu plus loin, est relaté le succès de leur expédition et il est dit qu'aux premiers coups portés par Turpin périt ce roi Mahomet : « *Et Turpinus in primo ictibus interficit Mahometum, regem Gironde* » (760-761).

pas utilisé la Chronique de Ripoll, à laquelle, étant donné son objet propre, il n'avait rien à emprunter. Il faut donc, que son auteur ait connu, directement ou non, peut-être par l'intermédiaire d'un récit mis par lui à contribution, une tradition, qui opposait à Charlemagne, comme défenseur de Girone, le roi Mahomet. Ainsi, le caractère miraculeux de la prise de Girone et le rôle attribué au roi Mahomet semblent bien être les deux traits essentiels de la légende, que la Chronique de Ripoll a suivie de préférence aux données de l'histoire.

On ignore, quelle fut la fortune littéraire de cette forme particulière de la tradition, et si la poésie héroïque adopta vraiment la version de la prise miraculeuse de la ville et le personnage de Mahomet. Cependant, au moins pour ce dernier, la mention, qui en est faite par le *Pseudo-Philomena*, pourrait nous faire croire, que l'auteur de cette chronique, l'emprunta aux récits poétiques, qu'il a certainement utilisés [1].

En ce qui concerne les auteurs de deux manuscrits de Ripoll, il est du reste inutile de recourir à l'hypothèse d'un récit poétique, consacré à l'histoire de la prise de Girone. Deux clercs de Ripoll pouvaient parfaitement savoir ce qui se racontait à Girone touchant ce prétendu événement. Les deux villes étaient trop voisines, pour que les clercs de chacune d'elles n'aient pas eu d'étroits et fréquents rapports. Enfin, rien n'empêche d'admettre, qu'un clerc ou qu'un moine de Girone, sans composer à proprement parler un *Chronicon Gerundense*, avait pu remanier une Chronique déjà existante, en y insérant, très brièvement, la mention des croyances populaires touchant la prétendue délivrance de sa ville par Charlemagne. Comme rien, par ailleurs, n'atteste le développement littéraire de ces traditions, il est légitime de considérer, qu'au moment où les a connues l'auteur de la Chronique de Ripoll [2], elles n'existent encore qu'à l'état de légendes locales.

1. On n'a pas encore précisé l'étendue des emprunts faits par lui à l'épopée, et la valeur des récits utilisés, mais ce qui ressort de l'étude de M. Schneegans, c'est qu'il n'a certainement pas inventé tout ce qu'il raconte. Nous comptons reprendre la question dans une étude sur la composition du *Pseudo-Philomena*.

2. Il est certain notamment que le prodige particulier à Girone, ajouté par

INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST MICHAEL'S
LIBRARY

Quels que soient l'âge et l'origine des traditions littéraires, relatives aux rapports de Charlemagne et de Girone, il est certain, qu'il a existé une légende locale et c'est elle, que nous retrouvons dans le récit du moine de Ripoll. Il est également certain, que la forme, sous laquelle elle nous y apparaît, représente un état déjà relativement ancien. Sans doute, c'est sans raison que Rocher date du XIIe siècle la Chronique de Ripoll [1]. On ignore, de même, l'âge véritable du second manuscrit de Ripoll qu'a transcrit Villanueva, mais il n'est pas douteux, qu'ils étaient l'un et l'autre antérieurs au XIVe siècle, et par conséquent antérieurs à l'institution de la fête de saint Charlemagne à Girone et à la rédaction de l'Office liturgique.

On peut donc affirmer, qu'en 1345, à Girone, la légende de la prise de la ville par Charlemagne existait déjà, caractérisée par certains traits, et qu'elle constitue la principale source, à laquelle a tout d'abord puisé le clerc, qui, sur l'ordre de l'évêque Arnaud de Montredon, composa l'Office. Sa qualité même de clerc nous confirme, qu'il a dû la connaître, car si l'origine de ces traditions est certainement populaire, il n'est pas douteux non plus, qu'elle avait, dans son développement, subi l'influence cléricale.

Sans doute, on ne peut, à ce point de vue, rien conclure des deux traits, que nous avons dégagés comme caractérisant la forme la plus ancienne, où la légende nous apparaît. Le personnage du roi Mahomet nous apparaîtrait plutôt comme un produit de l'imagination populaire. Et, quant au caractère miraculeux attribué à la prise de la ville, il n'est pas nécessairement d'origine cléricale [2].

l'auteur de la Chronique de Ripoll à la mention des prodiges généraux, que lui ont fournie les autres chroniques, provient d'une tradition purement gironaise. De même, le rapport établi entre cette croix de feu apparue dans les airs et le transfert de la cathédrale est essentiellement un trait de la tradition locale, qu'il n'a pu connaître qu'à Girone ou par un document émané de là.

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 76. Dans une note, M. Schneegans suppose que Rocher tient le renseignement du P. Fita, qui, en effet, lui en a fourni bien d'autres. Mais cette façon de dater la Chronique supposait une étude, que nous ne savons pas avoir été faite par le P. Fita. On ne sait rien de plus touchant ce manuscrit que ce qu'en a dit l'éditeur des *Monumenta Germaniae historica*.

2. Cf. *Turpini, Historia Karoli Magni*, édition Castets, p. 4.

Sans doute, c'est le *Pseudo-Turpin*, qui raconte, comme l'on sait, la chute des murs de Pampelune [1] et c'est une autre chronique monacale, qui rapporte que la prise de Carcassonne par Charlemagne fut due à un miracle analogue. Mais le peuple lui-même était, dès longtemps, accoutumé à se représenter l'empereur comme un saint, qui opérait des prodiges et le *Roland* nous le montrait renouvelant le miracle de Josué et arrêtant le soleil dans sa course, afin de pouvoir, à loisir, compléter sa victoire sur les Sarrasins. Il se pourrait donc que d'eux-mêmes, les Gironais aient imaginé la délivrance de leur ville comme ayant été marquée par une intervention divine.

Mais l'influence strictement cléricale se marque dans la forme particulière attribuée à ces prodiges. La croix de feu n'apparaît dans les airs que pour indiquer la place de la future cathédrale et pour expliquer son transfert, c'est-à-dire pour rendre compte d'une circonstance curieuse de l'histoire de l'église de Girone. En effet, si, aux yeux des Gironais, Charlemagne était le sauveur de la ville, pour les clercs de Girone, il était celui, qui avait sinon bâti, du moins installé la cathédrale, et qui avait fait la plupart des fondations pieuses du diocèse. La légende du bienfaiteur de l'église devait être, aux yeux du clergé, aussi chère que celle du conquérant, et ce sont peut-être ces mérites particuliers, que voulut surtout commémorer Arnaud de Montredon. L'intérêt clérical collabora avec l'amour-propre et l'orgueil des Gironais pour conserver pieusement la légende de Charlemagne à Girone. C'est une tradition, cléricale autant que populaire, que l'auteur de l'Office liturgique avait à fixer.

Il lui emprunta naturellement tout ce qu'il pouvait. Il releva soigneusement les lieux, par lesquels cette tradition locale faisait passer Charlemagne et ceux, auxquels son nom restait attaché, pour les relier ensuite par un itinéraire vraisemblable. C'est ainsi, que venant du Nord, Charlemagne arrive d'abord au Mont *de Ramis*. La vraisemblance n'est sacrifiée, que quand un intérêt supérieur l'exige.

1. Cf. *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, édition Schneegans, l. 35.

Comme il faut rattacher à l'expédition de Charlemagne la fondation du couvent de Amer, l'empereur s'engage à l'ouest dans le Val d'Astoll, passe à Sen Madi, pour de là gagner Amer, où il aurait, dit-on, battu les Sarrasins. Il revient ensuite vers Girone et campe sur la *Barufa*, où se trouvait la fontaine, qui, depuis, porta son nom [1]. C'est de là qu'il dirige le siège, qui, avec l'aide divine, eut pour effet la prise de la ville. Toute cette topographie exacte et précise atteste, que nous avons affaire à un Gironais, comme l'énumération de tous les couvents, églises, chapelles et autels soi-disant fondés par Charlemagne nous montre, que ce clerc était au courant de la plupart des traditions monastiques du pays. Mais il se pourrait, que, sur ce point, l'auteur ait développé les indications de la légende, et qu'il ait, pour servir certains intérêts, grossi la liste des fondations de Charlemagne. Il répondait, du reste, en cela à la pensée de l'évêque Arnaud de Montredon, qui considérait Charlemagne comme ayant fondé presque toutes les églises et couvents de son diocèse [2].

Sur la prise elle-même de la ville, il se conforme strictement à la tradition locale. Il rapporte, comme elle, qu'elle fut marquée de différents prodiges et qu'elle fut l'effet d'une intervention de la toute-puissance divine. Tout au plus, essaie-t-il d'expliquer et de justifier cette intervention, en supposant qu'elle ne s'est produite, qu'après que les efforts personnels de Charlemagne furent longtemps restés vains. On peut, en effet, considérer, que, comme la bataille livrée à Amer, les combats et les assauts prétendus, qui précédèrent la chute de la ville, sont de l'invention de l'auteur. Il les mentionne, du reste, aussi brièvement que possible, et c'est tout ce qu'il ajoute de lui-même à la tradition. Pour le détail des prodiges, il s'en tient aussi à ce qui se racontait autour de lui. Le plus important, au point de vue local, est l'apparition de la croix de feu, et, quant aux gouttes de sang, si elles paraissent rappeler la pluie de sang, qui est relatée à la fois par la Chronique de Ripoll et par les autres annales, il est cependant inutile de supposer, que l'auteur en a emprunté

1. Cf. *supra*, p. 11.
2. Cf. *supra*, p. 20.

l'idée à l'une ni aux autres. Dans les croyances du moyen âge, ce prodige pouvait annoncer tout événement sanglant et guerrier. C'est un trait, en quelque sorte banal, dont la croyance populaire pouvait avoir orné la prise de Girone.

Une chose surprend au premier abord, c'est que l'auteur de l'Office n'ait pas utilisé toutes les données de la tradition locale. Si le personnage de Mahomet vivait vraiment, à cette date, dans la légende populaire, il est au moins curieux de constater, qu'il ne figure même pas dans l'Office. On peut cependant expliquer cette particularité par le caractère, que l'auteur a voulu donner à son récit. Comme il écrit la version, en quelque sorte officielle, de la prise de Girone, il a pu considérer le personnage de Mahomet comme trop légendaire pour avoir sa place dans un récit, qu'il veut que l'on tienne pour authentique. Nous verrons, du reste, qu'il y a une autre raison à son silence, et qu'il a probablement éliminé ce roi de Girone pour se conformer aux données d'un texte, qui semble avoir eu à ses yeux la plus grande autorité.

Ainsi l'état de développement de la légende locale explique déjà une des particularités que nous avons relevées dans le récit l'Office liturgique. C'était une assez pauvre légende, que l'auteur a encore appauvrie, peut-être par souci de la vérité historique. Et de là vient, que son récit, si l'on en retranche la mention des fondations faites par Charlemagne, se réduit uniquement à ceci : l'empereur vint un jour faire le siège de Girone, qui lui résista longtemps et il ne réussit à la prendre, qu'avec l'aide de la toute-puissance divine. Dans l'ensemble des leçons qui constituent l'Office liturgique, la narration de la prise proprement dite de Girone n'occupe que la moindre part.

*
* *

A-t-il cherché, comme on l'a cru parfois, à embellir les données de cette légende locale à l'aide de détails ou de motifs empruntés à l'épopée ? Outre que les traditions poétiques, relatives à Charlemagne, ne semblent pas avoir eu en Espagne la même diffusion ni

la même popularité qu'ailleurs, la personnalité cléricale de l'auteur de l'Office et son souci apparent de donner un récit authentique devaient le détourner d'utiliser ce que racontaient nos poèmes héroïques, à supposer qu'il les ait connus. En fait, dans son récit de la prise de Girone, on ne trouve aucun trait, qui doive être nécessairement reporté à l'épopée comme à sa source véritable.

On a parfois considéré comme un emprunt à l'épopée la mention de la « Vallée ténébreuse », — *Vallis Tenebrosa*, — que l'auteur de l'Office place dans le voisinage immédiat de la colline de Barufa. On a voulu y retrouver un souvenir du Val-Ténèbre, où, d'après le *Roland* [1], Charlemagne, dans sa poursuite, atteignit les Sarrasins [2]. Nous croyons, qu'il n'y a là qu'un rapport de mots purement accidentel. La précision, avec laquelle l'Office indique la situation de cette vallée, a permis de l'identifier avec celle, que creuse le torrent de Galligans et qui sépare Girone de la hauteur de Barufa [3]. Il faut entendre les mots de *vallis tenebrosa*, non comme un nom propre, mais comme un nom commun, désignant un accident de terrain de la banlieue de Girone et qui n'avait peut-être pas de nom particulier. L'auteur se borne à noter que Barufa est voisine d'une « vallée sombre ». Sa topographie, par ailleurs si précise et si exacte, n'a pas eu sur ce point à emprunter un nom à des poèmes, que, sans doute, il ignorait.

On pourrait, de même, être tenté de considérer comme provenant de l'épopée la mention, du reste assez inattendue, de Roland et du Turpin, à propos des fondations pieuses, qui marquent le passage de Charlemagne à la montagne *de Ramis*. Alors qu'il n'a été question d'eux nulle part auparavant, ni lors des préparatifs de l'expédition, ni lors des premiers combats en Roussillon, alors qu'ils ne seront pas non plus mentionnés à propos de la prise proprement dite de Girone, on est surpris de voir Roland dédier une chapelle à Sainte Tècle et l'archevêque Turpin un autel à saint Vincent. On en a conclu, que les personnages avaient été empruntés par l'auteur de

1. Cf. Édition Stengel, v. 2461.
2. Cf. Schneegans, *op. cit.*, pp. 83-84.
3. Cf. Rocher, *op. cit.*, p. 79, note 2, et Schneegans, *op. cit.*, p. 70

l'Office à un récit plus étendu dont il s'était inspiré et dans lequel ils jouaient, en effet, un plus grand rôle [1].

C'est aussi ce que nous admettons, mais nous verrons, que cette source ne lui a rien fourni touchant la prise de Girone proprement dite, et que, d'autre part, si elle-même a dû beaucoup à l'épopée, elle ne saurait, à proprement parler, passer pour une source épique. L'auteur de l'Office ne l'a même sans doute utilisée, que parce qu'il la considérait comme un texte non poétique, mais historique. En tout cas, il n'est pas besoin d'expliquer par une imitation de l'épopée la mention de deux personnages comme Roland et comme Turpin. Outre que leur popularité leur avait presque conféré une réalité historique, ils figuraient dans un certain nombre de récits, tels que le *Pseudo-Turpin*, dont le caractère clérical suffit à expliquer qu'ils aient pu être mis à contribution par le clerc de Girone. Rien donc, dans les trois leçons VI, VIII et IX de l'Office, qui racontent spécialement la prise de la ville, ne nous oblige à supposer que l'auteur a eu recours aux traditions et aux récits poétiques. Pour cette partie de sa narration, sa seule source a été la légende locale. Il a raconté l'événenement, comme on croyait autour de lui, qu'il s'était en effet produit, et, à vrai dire, il ne pouvait le raconter autrement.

*
* *

Il est vrai, d'autre part, que ce récit de la prise de Girone n'occupe dans l'Office que la moindre partie. Au contraire cinq leçons sont consacrées tout entières à relater des événements, qui, sans doute, forment le prologue de la prise de Girone, mais qui, en fait, étaient étrangers à l'événement, et pour lesquels la légende locale n'avait pas établi le rapport, qui nous est attesté par l'Office.

Pourquoi, en effet, se serait-elle préoccupée de rattacher la prise de Girone à des faits, qui n'intéressaient pas directement l'histoire de la ville ? Il suffisait aux Gironais de savoir assez vaguement, que

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, pp. 74-75.

jadis Charlemagne était venu délivrer l'Espagne des Sarrasins, et, sans chercher quelle place dans l'expédition avait occupé la conquête particulière de leur ville, ils affirmaient, qu'elle était au nombre de celles, que Charlemagne en personne avait libérées. Au contraire, si l'auteur de l'Office a vraiment voulu donner une version vraisemblable et, en un sens au moins, officielle de cet événement, il était naturel, qu'il cherchât à l'expliquer et, sinon à le dater de façon précise, du moins à le situer dans l'histoire, en le rattachant expressément au fait historique de l'expédition de Charlemagne en Espagne.

La chose, sans doute, eût pu être malaisée, s'il s'en était tenu aux données de l'histoire réelle. Celle-ci ne connaît, en effet, que la très courte campagne de 778, qui eut pour épilogue Roncevaux, et dont le théâtre était trop éloigné de Girone, pour qu'on pût y rattacher avec vraisemblance la prise de cette ville. Mais la légende avait, de bonne heure, non seulement grossi démesurément l'importance de cette expédition, mais elle l'avait, en quelque sorte, dédoublée. Elle avait imaginé une seconde expédition, qui aurait conduit l'empereur à travers la partie orientale des Pyrénées, pour l'amener en Cerdagne et en Catalogne, dans le pays de Girone [1]. Et la légende, en raison de son extrême diffusion, passa bientôt pour de l'histoire.

Au surplus, de quelque autorité, dont, sur ce point, elle ait pu jouir, il est inutile de supposer,que l'auteur de l'Office liturgique ait eu recours à elle et qu'il lui ait emprunté la matière des cinq premières leçons et ce prologue de la prise de Girone. Il y avait des récits, auxquels tout le moyen âge accorda la plus grande autorité, et qui, n'ayant le plus souvent utilisé que des légendes, passèrent pour des textes historiques, en raison de leur origine et de la personnalité présumée ou réelle de leurs auteurs. Les scrupules, qui pouvaient empêcher l'auteur de l'Office de mettre à contribution les récits et les légendes poétiques, ne devaient pas lui interdire de se référer à un texte tel que le *Pseudo-Turpin*.

L'a-t-il réellement fait, et cette chronique est-elle vraiment,

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 83.

comme on l'a cru, l'une des sources de l'Office liturgique ? C'était l'opinion de De Marca [1], de Gaston Paris [2], et M. Demaison avait accepté leurs dires [3]. Et, sans doute, il est infiniment probable, que le clerc de Girone connaissait un ouvrage, dont la popularité au moyen âge fut universelle dans le monde des clercs et même ailleurs. Mais on ne voit pas ce qu'il aurait pu lui emprunter [4]. Sur le fait même de la prise de Girone, il en savait plus long que le *Pseudo-Turpin*, à supposer même que l'auteur de celui-ci ait véritablement connu une tradition relative à ce prétendu événement [5]. En outre, cette chronique, qui raconte avec tant de détails les événements relatifs à l'expédition de Roncevaux, est muette sur celle, qui aurait conduit Charlemagne à travers les Pyrénées orientales, la seule, à laquelle on pût rattacher la conquête de Girone.

Il n'y aurait qu'un trait, du reste accessoire dans le récit de l'Office, qui pourrait être une réminiscence du *Pseudo-Turpin*. Ce sont les mots, par lesquels l'auteur explique, que Charlemagne voulut aller en Espagne, pour obéir aux ordres de saint Jacques. Ils rappellent en effet, la triple apparition, par laquelle s'ouvre le récit du *Pseudo-Turpin*, et où saint Jacques enjoint à l'empereur d'entreprendre l'expédition, dont la narration va suivre [6]. Mais est-il nécessaire d'expliquer cette ressemblance par une imitation directe du *Pseudo-Turpin* ? Saint Jacques étant le patron de l'Espagne, la croyance à son intervention pour décider Charlemagne à agir était, sans doute, une croyance populaire, soigneusement entretenue par le clergé. Il est vrai, que l'Office paraît se référer plus expressément à la forme particulière donnée par la chronique aux avertissements de saint Jacques. Sans doute, l'allusion à ces ordres ne comporte pas nécessairement, qu'ils aient été transmis à l'empereur lors d'une appari-

1. Cf. De Marca, *Marca hispanica*, p. 250.
2. Cf. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 279.
3. Cf. Demaison, *Aimeri de Narbonne*, I, p. 233.
4. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 75.
5. Cf. *supra*, p. 7.
6. Cf. *Turpini historia Karoli Magni et Rotholandi*, Chap. I, édition Castets, pp. 2-3.

tion du saint, mais l'importance, attribuée par l'Office à la triple apparition de la Vierge et des saints Jacques et André, semble bien provenir de l'imitation d'un modèle, où figurait une scène de ce genre.

Toutefois, si cet épisode de l'Office a été inspiré par le récit d'une apparition de saint Jacques, le modèle peut avoir été tout autre que le *Turpin* et il existe, en effet, un autre office de saint Charlemagne, celui que lui avait consacré l'église d'Halberstadt [1] dont la deuxième leçon raconte, que saint Jacques apparut un jour à l'empereur endormi pour lui reprocher de n'avoir pas encore délivré son pays, et lui annoncer que Dieu l'avait choisi pour en chasser les Sarrasins. Tout cet office est un abrégé du *Turpin* et il en reproduit souvent les termes [2]. Comme, selon toute vraisemblance, le rédacteur de l'Office de Girone a connu et comparé différents offices consacrés à Charlemagne, on peut se demander, s'il n'aurait pas connu en particulier celui d'Halberstadt et si ce n'est pas à lui, qu'il aurait emprunté directement l'idée du patronage de saint Jacques et celle de l'apparition, qui fixe à l'empereur la tâche à accomplir. Il se serait borné, dans l'apparition même, à réserver le premier rôle à la Vierge, en raison du fait que la cathédrale de Girone était sous son invention et à adjoindre à saint Jacques, saint André. Si, au contraire, on préfère retrouver là un souvenir du *Turpin*, ce qu'il faut bien retenir, c'est que c'est le seul trait que celui-ci aurait fourni à l'Office. Il n'intéresse, à vrai dire, en rien ni la légende de Girone, ni celle des événements, auxquels l'auteur de l'Office a voulu rattacher la prise de cette ville.

Il y avait, au contraire, un récit, ayant sensiblement le même caractère, conçu peut-être même à l'imitation du *Pseudo-Turpin*, qui pouvait fournir à l'auteur de l'Office liturgique, ce que précisément celui-ci recherchait. Nous avons déjà vu, que ce *Pseudo-Philomena*,

1. Cf. Migne, *Patrologie latine*, CLXIII, 1368-1370.

2. En particulier, les termes mêmes, dont se sert saint Jacques dans l'Office pour annoncer à Charlemagne qu'il a été choisi « ad præparandum iter meum et ad liberandam tellurem meam a manibus Moabitarum » sont directement empruntés au chapitre I de Turpin, édition Castets, p. 3.

sans cependant raconter ni affirmer absolument la prise de Girone par Charlemagne, supposait, de la part de son auteur, une certaine croyance à la réalité du fait. A ce titre, il intéresse déjà l'histoire poétique de Girone [1]. Mais ce par quoi il est surtout curieux, c'est le rapport qu'il établit entre cette prise de Girone, qu'il suppose, et qu'en quelque sorte il annonce, et d'autres faits légendaires de la vie de Charlemagne.

Le clerc, qui l'écrivit pour composer une histoire à son abbaye de La Grasse, eut l'idée de faire de la fondation de l'abbaye un épisode de la prise de Narbonne par l'empereur. Il mit donc à contribution les légendes et les récits poétiques, mais la source qu'il utilise, le vieux manuscrit de la bibliothèque du couvent, auquel il emprunta la matière et le cadre de son récit, et dont il n'y a pas de raison de mettre en doute la réalité [2], ce modèle faisait de la prise de Narbonne elle-même un épisode d'une expédition de Charlemagne, ayant pour but la conquête de l'Espagne. Après avoir pris Carcassonne, l'empereur aurait songé à s'assurer de Narbonne pour s'ouvrir le chemin des Pyrénées. Et en effet, quand l'auteur du *Philomena* nous a raconté la chute de Narbonne, il nous montre Charlemagne poursuivant les Sarrasins, les chassant du Narbonnais et du Roussillon et les forçant à repasser les monts. Sans doute, le récit s'arrête sur un essai de résistance des Infidèles, qui tentent de barrer la route aux Français, mais on prévoit, que les Français en triompheront et qu'ils forceront l'entrée de l'Espagne. On peut presque dire, que le *Pseudo-Philomena* nous conduit aux portes de Girone ; en un sens il contient le prologue de la prise de cette ville. Il offrait donc le moyen, cherché par l'auteur de l'Office, de rattacher l'événement isolé, commémoré par la légende locale, à d'autres faits, sinon historiques, du moins considérés comme tels. Le *Pseudo-Philomena*, en raison de son caractère et de la personnalité de son auteur, donnait aux événements qu'il racontait ce semblant d'authenticité. Tout se réunissait donc pour pousser l'auteur de l'Office à utiliser ce récit. Il ne se pouvait pas, que l'ayant connu, il ne cherchât pas à s'en inspirer.

1. Cf. *supra*, pp. 7, sq.
2. Cf. *supra*, p. 8.

Or, il n'y a pas lieu de douter, qu'il l'ait, en effet, connu. Si la popularité de ce texte n'égala pas, peut-être, au moyen âge celle du *Pseudo-Turpin*, on peut affirmer cependant, qu'il fut très répandu, non seulement dans le monde des clercs, mais encore dans le grand public. Ainsi s'explique notamment l'existence de la traduction en langue vulgaire provençale, qu'on a, longtemps et à tort, considérée comme la rédaction originale, qu'on aurait plus tard mise en latin.

Mais en outre, il y avait des raisons spéciales, pour que le *Pseudo-Philomena* fût connu, en 1345, du clerc qui composa l'Office liturgique. Il existait, en effet, des relations très étroites entre Girone et l'abbaye de La Grasse. En 1019, dans une assemblée réunie à Girone pour discuter sur la réfection de la maison du chapitre de Sainte-Marie, nous trouvons entre autres prélats et dignitaires délibérants, à côté de l'évêque de Carcassonne, l'abbé lui-même de l'abbaye de La Grasse, « *abbas Bernardus Sanctae Mariae Crassae* » [1]. L'abbé de La Grasse figure encore dans un acte de l'église de Girone daté de 1031 [2]. Enfin nous savons, qu'en 1117 le comte de Barcelone, Raimon Bérenger soumit expressément à l'abbaye de La Grasse le monastère de Saint-Pierre de Galligans, qui se trouvait dans le voisinage de la cathédrale de Girone [3]. C'est l'abbé de La Grasse, qui, en vertu de ce droit nouveau qui lui était conféré, choisit lui-même l'abbé et les moines, qui devaient vivre dans ce cloître [4]. Il y avait donc des raisons, pour que, à Girone, on fût informé de ce qui concernait l'abbaye de La Grasse, et qu'en 1345 un clerc de la cathédrale pût connaître le texte, où celle-ci, au siècle précédent, avait fait fixer son histoire.

En fait, l'auteur de l'Office liturgique a connu et imité le *Pseudo-Philomena*. Celui-ci est, avec la légende locale, la seule source, qu'il ait vraiment utilisée. A la légende locale il emprunte tout ce qui con-

1. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, XII, p. 312, et *Histoire de Languedoc*, IV p. 479.
2. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, XII, p. 317.
3. Cf. Villanueva, *Viaje literario*, XIV, p. 147; *España Sagrada*, XLV, p. 183 et *Histoire de Languedoc*, IV, p. 179.
4. Cf. *España Sagrada*, XLV, p. 183.

cerne la seconde partie de l'Office, la prise elle-même de Girone. L'autre lui a fourni la matière de la première partie. Pour les événements racontés dans les cinq premières leçons, il n'y a rien, qui ne s'explique par l'imitation du *Pseudo-Philomena*. L'imitation a été si fidèle et la foi accordée à ce récit par l'auteur de l'Office a été telle, que, pour se conformer à ses données, il n'a pas hésité à corriger en un point essentiel ce que la légende locale racontait de la prise même de Girone.

Cependant, à certains indices, l'on pourrait être tenté de croire, qu'il a utilisé non le *Pseudo-Philomena* lui-même, mais le récit original, dont celui-ci s'était inspiré. Le récit des événements, qui vont de la prise de Narbonne au passage des Pyrénées, se présente dans l'Office avec un air de simplicité plus grande et aussi de vraisemblance, qu'il n'a pas dans le *Philomena*. Or, comme la complication et les invraisemblances qui en résultent sont le fait de l'auteur de celui-ci, on peut se demander, si la forme plus simple, que le récit revêt dans l'Office, ne s'explique pas par l'imitation directe du modèle.

On sait, en effet, que l'épisode de la poursuite des Sarrasins de Narbonne aux Pyrénées ne figure pas une fois mais deux dans le *Pseudo-Philomena*. De façon fort curieuse, deux expéditions tentées par Marsile, l'une, qui a pour objet d'arrêter la marche des Français [1], l'autre de reprendre Narbonne [2], y sont relatées comme ayant eu le même dénouement. Pris de peur ou vaincus à la suite d'un combat, les Sarrasins prennent la fuite. Rejoints par les Français, ils sont de nouveau battus, poursuivis et n'atteignent qu'à grand'peine les défilés des Pyrénées. Dans les deux cas ils semblent devoir être complètement exterminés, quand, contre toute vraisemblance, le vainqueur renonce à pousser plus avant son succès et abandonne sa poursuite pour revenir à La Grasse ou à Narbonne vaquer à d'autres soins.

1. Cf. *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, édon Schneegans, 1190, sq.
2. Cf. *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, édon Schneegans, 2860 sq.

L'identité des deux épisodes se marque dans les noms des personnages, dans la similitude des circonstances et presque des moindres détails. Aussi M. Schneegans a-t-il eu raison de considérer ces deux récits parallèles comme provenant par dédoublement d'un épisode unique, raconté par la source du *Pseudo-Philomena* [1]. Le procédé est en effet constant chez son auteur ; il lui sert à masquer la pauvreté de son imagination et, aussi, l'absence presque complète de traditions anciennes, relatives à la fondation de son abbaye.

Entre les deux récits du *Pseudo-Philomena* il n'y a vraiment qu'une différence dans le développement. L'un est plus court que l'autre, et, si l'on remarque que le plus court, dans les circonstances qu'il nous expose, est aussi le moins vraisemblable, on pressent, qu'il n'est qu'un abrégé du récit plus développé, qui est aussi plus vraisemblable. Peut-on admettre, que Marsile provoque une coalition de tous les rois Sarrasins uniquement pour venir empêcher la construction d'un cloître ? La chose est, au contraire, toute naturelle dans le second cas, quand il s'agit pour lui de venger la perte de Narbonne et de tenter de la reprendre. On s'explique, que pour le premier épisode, l'auteur, gêné en quelque sorte par la disproportion de l'entreprise supposée et de son but réel, ait moins insisté sur le dénouement de cette expédition. Il a beaucoup résumé le récit de la poursuite des Sarrasins, afin de ménager l'intérêt du second épisode, où cette poursuite, plus en rapport avec l'importance de l'entreprise, est aussi plus dramatique.

Toutefois, la première poursuite des Sarrasins est marquée par deux combats, que ne mentionne pas le récit de la seconde, et qui semblent avoir été un des éléments constitutifs de l'épisode, tel qu'il était dans le modèle utilisé par l'auteur du *Pseudo-Philomena*. Tout d'abord, avant même que dans leur fuite ils aient pu franchir la Nielle, affluent de l'Orbieu, les Sarrasins sont rejoints par Charlemagne : un premier combat s'engage, où périssent seize mille Sarrasins, et où Roland tue un roi païen du nom de Baldrac. Les païens épouvantés reprennent la fuite, pourchassés par les Français, jusqu'à la nuit. Il

1. Cf. Schneegans, *Die Quellen des sogenannten Pseudo-Philomena*, etc., pp. 71-73.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST MICHAEL'S
TORONTO
LIBRARY

arrive même, qu'à la prière de Charlemagne un miracle se produit, qui n'est qu'une complication de celui de Josué. Alors que les Sarrasins sont dans la plus grande obscurité, les Français sont inondés de clarté. Ils peuvent, malgré la nuit, donner la chasse à leurs ennemis. Et, en effet, le lendemain au matin, ils se trouvent dans une plaine du Roussillon, où le combat s'engage à nouveau. De nouveau les Sarrasins sont vaincus. La poursuite recommence, et cette fois jusqu'aux Pyrénées [1]. Puis Charlemagne s'occupe d'ensevelir ses morts et revient à La Grasse [2].

On peut supposer, que les deux combats de la Nielle et du Roussillon n'en faisaient qu'un dans l'épisode primitif. On ne s'explique pas, comment, grâce au miracle, les Chrétiens n'exterminent pas sur place leurs ennemis, et comment, d'autre part, ceux-ci, malgré les ténèbres épaisses, peuvent trouver leur route jusqu'à cette plaine du Roussillon, où ils auront encore à combattre. Il y a là une telle invraisemblance que le traducteur a corrigé le texte latin et a supprimé le second champ de bataille. C'est sur les bords de la Nielle, qu'à deux reprises les Sarrasins sont vaincus. Le combat s'arrête le soir et, malgré le miracle qui atteste simplement la protection divine, il ne se prolonge pas pendant la nuit. Il ne reprend qu'au matin, mais à la même place et, c'est de là, que commence la poursuite, qui amène Sarrasins et Chrétiens jusqu'à la Cluse [3].

1. « *Et sic congregati* [*Sarraceni*] *ceperunt fugam. Sed ante quam fuissent apud rivum Nielle, amisit Marcilius de suis. XVI. m. et Rotolandus percussit ibi quemdam regem Baldragum nomine et eum scindit per medium et in illo ictu fuerunt omnes perterriti ita quod nullus alium expectavit et usque fuit nox secuti fuerunt eos. Et tunc Karolus fecit suos pedites redire deprecando Deum ut Marcilium cum suis confunderet. Finita oratione tantus splendor corruit in eos, ac si meridies esset, et inter Sarracenos tanta tenebrositas, ac si nox esset nigerrima, sicut erat. Et ante terciam in crastinum in plano Rosselionis fuerunt. Et ibi fecerunt prelium et iterum fuit Marcilius devictus et amisit ibi .LXX. milia de suis et Karolus non nisi quadringentos milites.... Et persecutio christianorum duravit usque a La Clusa.* » Édition Schneegans, 1194-1213.

2. Cf. édition Schneegans, 1213-1218.

3. « *Mays ans que fossen a la Niela perdec dels sieus Marceli. XVI. m.....*
Et entro que fo nueytz seguiron los. Et adoncx Karles fe ne los sieus cirventz tornar, pregan Nostre Senhor Dieus, que Marceli e·ls sieus confundes e que dones victoria ad el et als sieus. E fenida la oratio tan gran resplendor venc sobre·ls sieus, com se fos mieg

Rien, du reste, dans l'original latin ne caractérisait le second combat, sinon le chiffre des Sarrasins morts, qui est de pure fantaisie, et la mention de certains clercs ou évêques, elle aussi, manifestement inventée. L'auteur du *Philomena* semble vraiment avoir dédoublé non seulement l'épisode de la poursuite, tel qu'il était dans son modèle, mais encore un des motifs de cet épisode. Le désir de varier son récit l'a amené à pousser à l'extrême le procédé de développement qui lui est cher. D'un combat unique, que sa source lui indiquait peut-être, comme ayant été livré auprès d'une rivière et dans une plaine, il a fait deux combats livrés l'un sur les bords de la Nielle, *apud rivum Nielle*, et l'autre dans la plaine du Roussillon, *in plano Rosselionis*. Peut-être aussi, était-ce à ses yeux un moyen de compenser la suppression des détails relatifs à la poursuite même des Sarrasins et qu'il réservait pour le second récit. En tout cas ce qui est certain, c'est que dans le texte utilisé par lui l'épisode primitif comprenait essentiellement un combat livré aux Sarrasins, qui coupait en deux la poursuite.

Un second élément était la lutte, engagée par l'empereur dans les Pyrénées mêmes, pour forcer le passage, ou tout au moins pour rejeter l'ennemi en Espagne. Dans la première forme, donnée par le *Philomena* à la poursuite, l'effort des Français s'arrête à La Cluse. Pourquoi renoncent-ils à aller plus loin, malgré leur désir plusieurs fois manifesté d'anéantir les Sarrasins ? Il n'est pas question d'une résistance quelconque tentée par ceux-ci et rien ne semble avoir empêché l'empereur d'achever sa victoire. Pourtant Charlemagne ne va pas plus avant. Il est bien dit, que Roland poursuivit encore les païens « pendant quatre jours », mais la durée même attribuée à cette poursuite la rend invraisemblable. Comme La Cluse est proche de la frontière, une poursuite de quatre jours aurait dû amener Roland en Espagne. Et il n'est rien dit du passage même des Pyrénées. Très

dia, et entre·ls Sarrasis tan gran scurtat, com si fos nuevtz escura, et era o be nuevtz. E l'endema enans de tercia feron aqui gran batalha et aqui fo venduz autra venguda Marceli et perdec aqui .LXX. m. dels sieus..... E l'enclaus dels crestias dura entro La Clausa. » Édon Schnecgans, 1195-1210.

manifestement cette poursuite dirigée par Roland n'est pour l'auteur du *Philomena* qu'un moyen de remédier à ce qu'a de choquant et d'invraisemblable la retraite de Charlemagne en pleine victoire [1]. A vrai dire, le récit de la résistance des Sarrasins dans les Pyrénées paraît avoir été, dans ce premier récit, de parti pris, complètement sacrifié. Pour diversifier les deux récits parallèles de la poursuite des Sarrasins on dirait que, dans chacun d'eux, l'auteur du *Pseudo-Philomena* n'a voulu développer que l'un des deux éléments de l'épisode primitif; dans le premier, c'est le combat qui interrompt pour un temps la poursuite et que l'auteur développe en en faisant deux combats. Dans le second, c'est la résistance des païens dans les montagnes, qui forme l'incident caractéristique, et par l'application de son procédé familier, au risque même de choquer la vraisemblance, il la dédouble en deux scènes successives.

Le récit, dont s'est inspiré l'auteur du *Philomena*, mentionnait sans doute, qu'arrivés dans les Pyrénées, les Sarrasins avaient fait un effort pour défendre le passage et arrêter l'élan des Français. Selon toute vraisemblance, si cette source était un récit poétique, l'endroit précis n'était pas très précisément indiqué. La tentative des païens devait échouer, ne se renouvelait pas, et les Français pouvaient pénétrer en Espagne. L'adaptation de cet épisode à l'objet et au plan du *Pseudo-Philomena* devait entraîner pour lui certains changements. Comme l'auteur devait ramener Charlemagne à La Grasse, il a dû feindre, que Charlemagne y était revenu chercher des renforts, parce qu'il n'avait pu forcer le passage [2]. En outre, pour donner un air de réalité au récit, l'auteur du *Pseudo-Philomena* s'est efforcé, à l'aide de ses souvenirs et peut-être de sa connaissance des lieux, de substituer aux indications sans doute assez vagues de sa source une topographie aussi exacte que possible. Enfin et surtout, de l'effort unique tenté par les Sarrasins il a fait deux tentatives distinctes, ayant eu lieu successivement et sur deux points différents.

1. « *Et persecutio Christianorum duravit usque a La Clusa.....Et Rotolandus persecutus fuit eos* [*Sarracenos*] *cum XL. milia de suis per quatuor dies et abstulit Marcilio plus quam. C. milia milites et postea rediit in terram Rosselionis et exinde cum Karolo et suis rediit apud Crassam.* » Édition Schneegans, 1212-1218.

2. Cf. Édition Schneegans, 2940 sq.

C'est d'abord dans un défilé difficile des Albères, que Charlemagne, à la poursuite des Sarrasins depuis Narbonne, les atteint enfin. Ce mauvais passage, que Turpin, paraît-il, appela *Malus Pertusus*, n'est autre évidemment que le Col du Perthus, un des points d'accès les plus fréquentés du Roussillon en Espagne. Sans doute, il n'est pas dit expressément que les Sarrasins veulent barrer la route aux Français, mais comme les Français sont vainqueurs et restent sur la position, il semble bien, qu'une fois maîtres du col ils n'aient plus qu'à entrer en Espagne [1]. Cependant la résistance se reproduit sur un autre point. Le roi Marsile se réfugie auprès d'un de ses vassaux, Frenagan, dont le château, appelé *Montagut*, est assez fort pour empêcher le passage des Français. Le lendemain, en effet, Charlemagne apprend que Marsile s'est fortifié dans *Montagut*. Il vient s'en rendre compte, et, du fait que le roi sarrasin s'est enfermé dans ce château, il déclare que celui-ci, à l'avenir, s'appellera *Clausa*. Puis, il retourne à La Grasse, pour aller chercher des renforts, afin d'emporter la position et de forcer l'entrée de l'Espagne [2].

1. « *Ipse autem [Karolus]... precepit omnibus ut velociter armarentur. Et cum .LX. milia militibus secutus fuit eos et, donec fuit fere nox non potuit eos consequi et iverant jam per XV. leucas. Et in quodam pessimo passu, ubi vocatur ad Albarras, — nomen cujus fuit per Turpinum postea mutatum, Malus Pertusus videlicet, — consecutus fuit eos. Et abstulit ibi Marcilio .XXX. milia Saracenos..... Et quia nox fuit, sequela remansit et ibidem stetit Karolus illa nocte.* » Édition Schneegans, 2900-2910.

2. « *Marcilius autem cum omnibus qui in bonis equis erant, usque ad Montem Acutum fugit et ibi remansit, quoniam dominus illius castri erat vassallus suus, Fernegandus videlicet..... Et Fernegandus ait : Castrum habemus fortissimum et non dubitamus Karolum neque aliquem venientem, quare non recedetis modo. Et ad sui consolationem remansit. Et Fernegandus eum et suos collocavit in castro, omnia eis necessaria largissime tribuendo. In aurora diei Karolus suique surrexerunt et, dum fuerunt armati, viderunt Montem Acutum et neminem Sarracenorum. Tunc ait Karolus : In qua parte recesserunt isti ? Et Rotolandus ait : Apud Montem Acutum. Tunc Karolus cum suis apud Montem Acutum fuit et Fernegandus clausit portas et neminem exire permisit. Et Karolus ad quandam fenestram fecit exire Marcilium. Et dum vidit eum, dixit ei : Marcilii, quare recessisti a Narbona ? .....Sed quia inclusus estis, castrum istud Clausa vocabitur de cetero. Et ita fecit eum postea nominari. Et quia castrum erat forte et ad expugnandum non venerant praeparati, de consilio omnium apud Crassam omnes pariter recesserunt.* » Édition Schneegans, 2899-2942.

Mais cette décomposition de la résistance des Sarrasins en deux moments, et aussi la mention de ce *Montagut* créent une certaine difficulté au point de vue de la vraisemblance du récit. On n'a pas réussi à identifier ce *Montagut* [1] et, dans la région très circonscrite que nous décrit le *Philomena*, on ne trouve aucune trace de ce nom. En réalité, ce nom pourrait bien n'avoir pas été emprunté à la toponymie réelle, mais avoir été inventé par l'auteur du récit poétique, qu'a utilisé le *Philomena*. Le fait, que dans le récit des deux poursuites, celui-ci mentionne *La Clusa* comme le point, où s'est produite la résistance des Sarrasins, nous incline à croire, que, dans sa source aussi, ce nom figurait. Malgré la négligence des poètes du moyen âge à dresser une topographie exacte, on peut supposer, qu'en raison de l'importance de la position, celui, qui avait raconté l'effort de Charlemagne pour pénétrer en Espagne, avait dû noter son passage à cet endroit, qui était considéré comme la porte de l'Espagne [2]. A côté de ce nom emprunté à la toponymie réelle, il citait un *Montagut*, dont le nom rappelle le caractère montagneux de la région, mais ne désignait aucun château, aucune position appelés véritablement ainsi. Avait-il eu l'intention de l'identifier avec un des châteaux commandant le passage de l'Écluse et avec l'Écluse elle-même ? Ce souci serait plus naturel de la part de l'auteur du *Philomena*. L'explication, qu'il donne du changement de nom de *Montem Acutum* en *Clausa* ou *Clusa*, paraît bien lui être personnelle.

Le résultat de cette identification, c'est une certaine obscurité, qui règne sur cette partie de l'action. Si, une première fois, Charlemagne a atteint et battu les Sarrasins dans ce passage difficile, *in pessimo passu*, appelé par Turpin *Malus Pertusus*, et si cet endroit devait être regardé très précisément comme le village actuel et le col du

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 68 et Kempe, *Die Ortsnamen des Philomena*, Halle, 1901, p. 45.

2. De tout temps sans doute cette portion de l'Écluse avait été fortifiée. A l'époque romaine on y avait installé un camp. Cf. De Marca, *Marca hispanica*, 60-61. Il y avait pour dominer le passage deux châteaux forts et l'on voit encore, paraît-il, les restes d'un mur, qui servait au besoin à barrer la route. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 68, note 3.

Perthus, on ne s'explique pas, comment Marsile, que les Français chassent toujours devant eux, pourrait revenir à *Montagut*, c'est-à-dire à l'Écluse, qui, au contraire, est au nord du Perthus [1]. Il y a là une invraisemblance, qui pourrait s'expliquer par le fait, que l'auteur du *Philomena*, qui connaît si bien le pays environnant La Grasse, est moins familier avec la région, où se trouvent l'Écluse et le Perthus. On peut aussi penser, que l'obscurité provient du désir, qu'il a eu de combiner les données topographiques, plus pittoresques que précises, de son modèle avec des renseignements plus exacts. Enfin, on peut, à la rigueur, admettre l'itinéraire donné par lui, si, au lieu d'identifier très précisément le *Malus Pertusus* avec la localité actuelle du Perthus, on entend, qu'il a voulu désigner par là tout le chemin d'accès en Espagne, et qui commence, en effet, avant même la localité de l'Écluse. Mais, de toute façon il subsiste dans le récit du *Pseudo-Philomena* une légère imperfection, qui non moins que le dédoublement de l'épisode et la décomposition des scènes, peut servir à le caractériser.

Si, de la comparaison de ces deux narrations de la poursuite des Sarrasins, on peut dégager ce qu'était le même épisode dans la source utilisée par le *Philomena*, il semble, que l'on peut affirmer, qu'il se composait essentiellement d'un combat, mais d'un combat unique, qui coupait en deux la poursuite, et d'un effort fait par les Sarrasins en un point de la région des Pyrénées pour arrêter l'élan des Français. Peut-être la tentative réussissait-elle, au moins pour le moment. Si le récit avait les limites que semble indiquer l'auteur du *Philomena*, il s'arrêtait sans doute sur ce demi-insuccès des Français, peut-être en annonçant un retour plus heureux de leur part et leur triomphe final. Nous serions enfin portés à croire, qu'il comportait certaines données topographiques, encore que beaucoup moins détaillées et précises que celles du *Pseudo-Philomena*. En ce qui concerne le combat, peut-être le récit se bornait-il à rappor-

1. Sur la route qui va de Perpignan à Figueras, quand on se dirige vers l'Espagne, la première localité, que l'on rencontre après avoir passé le Boulou, est le village de l'Écluse, puis plus loin le Perthus, à 3 kilomètres seulement de la frontière. Cf. Kempe, *op. cit.*, p. 32.

ter, qu'il s'était livré dans une plaine ou près d'une rivière ; quant à la lutte dans les Pyrénées, nous admettrions très volontiers, qu'il la localisait en un point, appelé arbitrairement par lui *Montagut*, mais voisin de La Cluse, qu'il citait comme la porte véritable de l'Espagne.

Or, si telle était bien la forme plus simple de l'épisode primitif, il est incontestable, qu'en ce qui concerne la poursuite des Sarrasins, l'Office liturgique paraît se rapprocher plus de cette source que du récit du *Pseudo-Philomena*. Il ne raconte naturellement, qu'une poursuite des Sarrasins, et de plus, il retrace l'épisode avec ses deux traits essentiels, un seul combat livré par les Français devant la poursuite et la résistance opposée par les Sarrasins en un point de la région des Pyrénées. Même, pour ce qui est de ce dernier incident, le récit paraît plus logiquement conduit et débarrassé des légères invraisemblances, que le désir de compliquer et de dramatiser sa narration avait amené l'auteur du *Philomena* à commettre [1].

Après la victoire remportée sur l'ennemi, Charlemagne le poursuivant toujours arrive à *Sa Clusa* ; c'est le nom proprement catalan de l'Écluse. Il y trouve Marsile qui s'y est fortifié, et à cette circonstance la position, appelée jusqu'alors *Montagut*, doit son nouveau nom de *Sa Clusa*. Un peu plus loin, après que l'empereur a débusqué Marsile, la résistance se renouvelle, mais plus avant dans la montagne, au point culminant, sinon de la montagne, comme le dit l'Office, mais du défilé, qui traverse les Albères, à *Malpartus*, c'est-à-dire au Perthus. Pour en triompher, Charlemagne a recours à une manœuvre savante : restant au Perthus, il envoie une partie de son armée par le col de Panissas qui est tout proche, une autre par un chemin de montagne, *per abrupta montium* et les Sarrasins craignant d'être enveloppés s'enfuient vers Girone.

Toute cette partie du récit atteste de la part de l'auteur de l'Office une connaissance exacte de la région des Pyrénées, où se passe l'action. C'est ce qui lui a permis, afin de continuer le récit, qui, dans le *Philomena* s'interrompait avec l'insuccès de Charlemagne à *Mon-*

1. Cf. *supra*, p. 146.

tagut, d'imaginer la manœuvre, qui livre aux Français l'entrée de l'Espagne. Dira-t-on, que cette suite donnée au *Philomena* et surtout que la forme, plus logique et plus simple de tout l'épisode, doivent nous faire admettre, que l'auteur de l'Office a utilisé, non pas le *Philomena*, mais le récit, dont celui-ci lui-même s'était inspiré ?

C'était l'idée de M. Schneegans, qui, considérant l'Office et le *Tractatus* comme ayant tous deux puisé à un récit antérieur de la prise de Girone, expliquait leurs ressemblances avec le *Philomena* par le fait, que leur source commune ne serait autre que le récit ou le groupe de récits, qu'aurait connus l'auteur de ce dernier par le vieux manuscrit trouvé dans la bibliothèque de l'abbaye de La Grasse [1]. Ce manuscrit aurait été un recueil d'épopées, analogue aux manuscrits cycliques, qui nous ont conservé la plupart des chansons de la Geste de Guillaume. Il aurait contenu, notamment, une *Prise de Carcassonne*, une *Prise de Narbonne* et une *Prise de Girone*. L'auteur du *Philomena* et le rédacteur de l'Office l'auraient utilisé tous deux, pour lui emprunter ce dont ils avaient besoin, celui-là le récit de la prise de Narbonne, auquel il a mêlé, comme un épisode pieux, la fondation du couvent de La Grasse, celui-ci son récit de la prise de Girone.

Nous avons maintenant reconnu les vrais rapports de l'Office et du *Tractatus* [2] et nous n'avons aucune raison de penser, que le manuscrit de la bibliothèque de La Grasse contînt autant de chansons, à supposer que ces chansons aient jamais existé [3]. Enfin rien ne nous oblige à supposer, que l'auteur de l'Office a puisé directement, non au *Pseudo-Philomena*, mais à sa source.

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, pp. 82-85.

2. Cf. *supra*, pp. 83, sq.

3. On concevrait très bien un récit épique, uniquement consacré à raconter la prise de Narbonne, qui ferait allusion au début à la conquête antérieure de Carcassonne et qui se terminerait, après l'insuccès de Charlemagne à l'Ecluse, par l'annonce d'un retour offensif des Français, faisant présager leur entrée en Espagne et la conquête du pays. Un tel récit, qui n'excéderait pas les proportions d'une chanson unique, suffirait à rendre compte de toutes les particularités, relevées dans le *Pseudo-Philomena* comme provenant de sa source. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 83.

Les rapports entre l'Office et le *Philomena* sont tels, et telle surtout leur nature, qu'on ne conçoit pas, qu'ils puissent s'expliquer autrement que par l'imitation directe de l'un par l'autre, ni que les traits, qu'ils ont en commun, puissent provenir d'une source commune, qui serait un récit épique.

Sans doute, l'identité de l'itinéraire, suivi par Charlemagne dans l'Office et dans le *Philomena*, pourrait s'expliquer par le fait, que, dans la source qu'on attribue à tous deux, la marche des Français était, en effet, racontée ainsi. Mais il est peu probable, qu'un récit purement épique se fût préoccupé de marquer avec autant de précision les étapes de Charlemagne et que l'exactitude de sa topographie, si sensible dans le *Philomena* et dans l'Office, fût déjà une des caractéristiques de cette source. En fait, tous les noms de lieux figurant dans l'Office se retrouvent dans le *Philomena*, et exactement sous la même forme. Le *Malpartus*, auquel le *Tractatus* avait préféré le nom, moins pittoresque et sans doute plus usité, de *Pertus* ou *Partus*, est dans le *Philomena*, qui nous l'explique en disant que ce *Malus Pertusus* se trouve, en effet, *in pessimo passu*. Un seul des noms cités par l'Office ne se retrouverait pas dans le *Philomena*, celui de la plaine appelée *Milet*, où Charlemagne bat les Sarrasins, s'il ne fallait, sans doute, considérer ce nom comme né de l'altération d'un autre nom, qui était fourni à l'auteur de l'Office par le *Philomena*.

Nous avons déjà vu, qu'il était impossible d'identifier ce *Milet* avec une localité existante, ou dont l'existence nous serait anciennement attestée. La localisation de cette plaine aux environs d'Elne nous a paru être une invention de l'auteur du *Tractatus*, qui, du fait que sur le lieu de la victoire, Charlemagne aurait construit le couvent de Saint-André de Sorède, en avait conclu que *Milet* lui-même devait être dans le voisinage de la ville d'Elne. C'est M. Schneegans, qui, le premier, a eu l'idée de rapprocher ce nom de celui d'une rivière mentionnée par le *Philomena*, que d'après une mauvaise lecture il appelait *Mella* et qu'il faut, comme il l'a reconnu depuis, appeler *Niella*, la Nielle, affluent de l'Orbieu. Nous croyons, en effet, que l'identification est certaine.

Non seulement le *Philomena* dit expressément, que la bataille,

livrée par Charlemagne aux Sarrasins en fuite, s'engagea d'abord sur les bords de la Nielle, *apud rivum Nielle* [1], mais, en outre, dans toutes les allées et venues des Sarrasins et des Français, entre les Pyrénées et Narbonne, c'est toujours de la Nielle qu'il est question, pour situer les combats, ou comme d'un point de repère [2]. L'auteur de l'Office, après avoir lu le *Philomena*, et lui empruntant l'idée d'un combat livré aux Sarrasins, ne pouvait le placer que sur les bords ou dans le voisinage de la Nielle. On s'explique, qu'un étranger, peu familier avec la topographie du Narbonnais et ne connaissant pas ce que c'était que *Niella* ait pu parler de la plaine appelée *Milet*, ce nom pouvant être la corruption d'une forme telle que *Nielle*.

On s'expliquera d'autant plus aisément l'erreur de l'auteur de l'Office, que M. Schneegans a relevé lui-même les formes très divergentes, données pour ce nom par les divers manuscrits latins et provençaux [3]. Nous avons vu de même, que Florez et Villanueva, transcrivant le texte du Bréviaire dit de 1339, n'ont pas lu de même la leçon de l'Office, et que là, où l'un a lu *Milet*, l'autre a lu *Nulet* [4]. L'erreur de Villanueva nous aide à comprendre, comment, inversement, l'auteur de l'Office a pu faire *Milet* de *Niella* ou *Nielle*, qui se trouvent dans le *Pseudo-Philomena*.

Il n'y a à cette identification de *Milet* avec la plaine de la Nielle

1. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 75, note 1, et son édition des *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, 746, 788, 794, 1195, etc.

2. A propos d'une première attaque des Sarrasins, qui, du reste, échoue, le *Philomena* mentionne, qu'ils arrivèrent *per ripariam de Niela* (édit. Schneegans 746). Roland, de son côté, venant rejoindre Charlemagne, campe la nuit *apud Nielam* (*ibid.*, 788). Il barre la route aux Sarrasins *in loco illo ubi Niela cadit in Urbionem* (*ibid.*, 794). Dans le récit de la première poursuite, la bataille s'engage *apud rivum Nielle* (*ibid.*, 1195). Lors d'une nouvelle attaque dirigée spécialement contre La Grasse, les moines mettent les Sarrasins en fuite *usque ad Nielam*. L'abbé Helyas, par ce qu'il faisait nuit, *noluit transire Nielam* (*ibid.*, 1688 et 1700) et retourna alors au couvent. Mais racontant le fait à l'empereur il n'a garde d'omettre, que la poursuite a duré *usque ad rivum Niele* (*ibid.*, 1757).

3. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 59, où se trouvent relevées la forme latine *Mellae* et les formes provençales *Vila* et *Melha*.

4. Cf. *supra*, p. 56.

qu'une difficulté, c'est que l'auteur de l'Office place formellement le prétendu *Milet* dans le Roussillon [1], tandis que la Nielle est réellement dans le Narbonnais. Mais l'erreur, très excusable de la part d'un étranger, s'explique peut-être d'autant mieux, que dans le récit de la première poursuite, le *Philomena*, au prix d'une invraisemblance, nous montrait le combat commencé sur les bords de la Nielle, — *apud rivum Nielle*, — s'achevant au matin dans une plaine du Roussillon, — *in plano Rosselionis* [2]. Le clerc de Girone, qui rédigea l'Office, ne pouvait-il pas, et tout naturellement, penser que la Nielle, transformée par lui en *Milet* se trouvait elle aussi en Roussillon ? Ainsi, tous les noms, cités par l'Office pour la partie de l'action qui se retrouve dans le *Philomena*, figurent aussi dans ce récit. Enfin, si pour tel d'entre eux, nous avons pu constater un essai de fusion de la toponymie, pittoresque mais fantaisiste de la source poétique, avec la toponymie vraie, et si cette tentative est bien le fait de l'auteur du *Philomena* [3], il semble bien, que par le fait seul de la même identification de ce *Montagut* avec *La Clusa*, adoptée aussi par l'Office, l'imitation directe du premier de ces récits par le second soit déjà suffisamment prouvée.

Il paraît, du reste, difficile d'expliquer autrement les autres concordances, qui existent entre ces deux textes. C'est ainsi que l'Office, toujours préoccupé de rattacher la prise de Girone à des événements réputés réels, et d'établir un lien entre l'expédition d'Espagne, où il la place, et la prise de Narbonne, explique, que Charlemagne a pris d'abord Narbonne, parce que c'est là, en réalité, « que commence l'Espagne » [4]. Le *Philomena* de même appelait Narbonne « la

1. Dès la première leçon de l'Office, Charlemagne nous est montré comme étant dans le Roussillon. C'est là, qu'il implore la Vierge Marie et que celle-ci lui apparaît pour l'assurer de sa protection. La bataille, qu'il livre aussitôt après à *Milet*, est donc livrée dans le Roussillon, et, à la suite, il s'empare de tout le Vallespir et du Roussillon (leçon IV).

2. Cf. *supra*, p. 142.

3. Cf. *supra*, p. 148.

4. Cf. LECTIO I. « *Cupiens Sanctus Karolus Magnus beati Jacobi monitis obedire disposuit ire versus Ispaniam et eam catholice fidei subjugare. Capta vero civitate Narbona et munita in qua Ispania inchoatur.....* »

porte de l'Espagne », et, quand il exposait, qu'après la prise de Carcassonne l'empereur conçut le dessein de conquérir l'Espagne, il expliquait, que la prise de Narbonne devait d'abord lui en ouvrir la route [1]. Dira-t-on, que c'est le récit épique, dont s'est inspiré le *Philomena*, qui, avait le premier, manifesté ce souci de justifier et d'expliquer jusque dans ses détails le plan de campagne attribué à Charlemagne, et que l'Office, après le *Philomena*, lui aurait emprunté les raisons imaginées par son auteur ? Autant une pareille préoccupation est naturelle de la part de clercs, qui écrivent des récits du genre de l'Office et du *Philomena*, autant elle aurait lieu de nous surprendre de la part d'un simple trouvère.

Et, de même, il n'est pas possible d'expliquer par l'imitation d'une même source la mention, commune au *Philomena* et à l'Office, du couvent de Saint-André de Sorrède. L'un nous raconte, à propos de la première fuite des Sarrasins, qu'après sa victoire *in plano Rosselionis*, Charlemagne fit ensevelir avec honneur tous les chrétiens morts dans le monastère de Saint-André [2]. Dans l'autre [3], le même couvent est mentionné à propos de la même victoire de Charlemagne, encore que dans des termes un peu différents. L'empereur n'y aurait pas fait ensevelir ses morts, mais il aurait fait bâtir l'église de Saint-André. Dans les deux cas, il s'agit d'un épisode édifiant et pieux qui aurait difficilement trouvé sa place dans le récit épique qu'on considère comme ayant été utilisé par le *Philomena* et par l'Office liturgique.

On voit, au contraire, comment et pourquoi la mention de ce couvent a été insérée dans le récit de la poursuite des Sarrasins par

1. « *Modo est ita quod ipso adjuvante proponimus intrare Yspaniam ; sed tamen est hic prope quidam nobilis civitas que Narbona nuncupatur et alie quam plures citra Yspaniam que nos infestant quam plurimum ; et si possemus dictam Narbonam capere introitus Yspanie aperiretur et alie civitates ipsa devicta de facili vincerentur.* » Édit. Schneegans, 88-93.

2. « *Et fecit Karolus postea omnes milites Christianos in monasterio Sancti Andree honorifice sepeliri.* » Édition Schneegans, 1213.

3. Lectio IV. « *...Finaliter obtenta victoria in campo qui dicitur Milet, edificat ecclesiam sub invocatione beati Andree apostoli, in qua nunc religiosorum monasterium est constructum.* »

l'auteur du *Philomena*. Il ne s'agit pas, en effet, d'un couvent quelconque, mais d'une abbaye, qui appartenait à ce monastère de La Grasse dont, avant tout, le *Philomena* se proposait de retracer l'histoire [1]. Il était naturel, qu'il fît passer Charlemagne dans cette dépendance de La Grasse, et qu'il la prît pour cadre de l'épisode édifiant de l'ensevelissement des morts. Il était non moins naturel, que l'auteur de l'Office, utilisant cet épisode, retînt ce nom de Saint-André et qu'éliminant la mention de la sépulture des chrétiens, il supposât que, pour les ensevelir, Charlemagne avait fait bâtir le couvent. La variante légère, introduite par lui, n'était pas pour choquer les Gironais, pour qui était écrit l'Office.

Ainsi, dans les cinq premières leçons de l'Office, ou du moins du début de ce texte à la mention de la manœuvre opérée au col de Panissas, il n'y a rien, si l'on excepte la prière à la Vierge et l'apparition de celle-ci, pas une indication topographique, pas une explication, pas un détail narratif, qui ne se retrouve dans le *Philomena*. Leur présence dans l'un comme dans l'autre s'explique tout naturellement par le caractère assez semblable de ces deux récits. Pour que l'hypothèse de M. Schneegans pût subsister, pour admettre l'existence d'une source commune, à laquelle chacun d'eux eût puisé directement, il faudrait supposer, que cette source n'était pas le récit épique, que M. Schneegans croyait pouvoir reconnaître, mais un récit d'un caractère tout différent et de tous points analogue à celui de l'Office et du *Philomena*. C'est à cette seule condition, que l'on pourrait expliquer toutes les ressemblances de ces deux textes et surtout leur nature.

Et cela même ne suffirait pas à rendre compte d'une particula-

1. Le fait que le *Philomena* place ce couvent de Saint-André en Roussillon prouve, qu'il n'a rien de commun avec un autre Saint-André, dont il est souvent question dans le récit, et qui n'est autre que Saint-André de Roquelongue, village situé à 20 kilomètres à l'est de La Grasse. Cf. Kempe, *Die Ortsnamen des Philomena*, p. 59. Le couvent de Saint-André de Sorède était célèbre par son ancienneté et aussi par la qualité de ses vignobles. Cf. De Marca, *Marca hispanica*, p. 11. Une tradition rapportait, qu'il avait été fondé par un certain Miron sous le règne de Louis le Pieux. En tout cas, nous savons, qu'en 1109 il avait été réuni à l'abbaye de La Grasse. Cf. *Histoire de Languedoc*, IV, pp. 342, 452, 479, 561, 779.

rité du texte de l'Office, que peut seule expliquer l'imitation directe, par le clerc de Girone, du récit du *Philomena*. Il y est dit, en effet, qu'en arrivant à *Sa Clusa*, Charlemagne apprit, que Marsile « pour la seconde fois » s'y était enfermé, *iterum fuisse inclusum* [1]. Or, dans les leçons précédentes, il n'est pas fait la moindre allusion à une tentative du même genre faite par Marsile. Dans ces conditions, il paraît difficile d'entendre le mot *iterum* et M. Schneegans y a, en effet renoncé [2]. Sans doute, la copie de l'Office, que nous a laissée Villanueva offre ici une variante, mais nous croyons qu'il faut maintenir *iterum* donné par l'*España Sagrada* et le considérer comme étant la bonne leçon [3].

Or, des deux récits de la poursuite des Sarrasins contenus dans le *Philomena*, celui qu'a surtout suivi l'auteur de l'Office est le second. Auparavant, s'il n'a pas été dit, que, poursuivi une première fois par les Français, Marsile se fût déjà, et de même façon, enfermé à *La Clusa*, du moins est-ce à *La Clusa* que s'arrêtait l'élan des Français [4] et est-ce de là qu'ils regagnaient La Grasse. S'ils reculaient ainsi, c'est sans doute qu'ils avaient rencontré là une résistance, et que Marsile avait profité de la position pour s'y enfermer, c'est-à-dire pour s'y fortifier. D'une façon assez naïve, l'auteur emploie du reste, pour désigner l'endroit, le nom, qui, la seconde fois, lui sera donné par Charlemagne en raison du fait que Marsile s'y était enfermé [5]. Un lecteur pouvait donc supposer, en voyant, lors de la seconde poursuite, que le roi sarrasin s'enferma à *La Clusa*, que c'était la deuxième fois, qu'il usait du procédé pour arrêter la marche des Français. L'*iterum* de l'Office paraît donc être une allusion directe à la poursuite des Sarrasins, qui a précédé celle que lui-même raconte. Or, le dédoublement de l'épisode a toujours été considéré comme

1. Lectio IV. « .....*Et cum ad locum qui dicitur Sa Clusa Sanctus Karolus devenisset, scivit regem Marcilium iterum fuisse inclusum.* »
2. Cf. Schneegans, *op. cit.*, p. 67.
3. Cf. *supra*, p. 56.
4. « *Et persecutio christianorum duravit usque a La Clusa.* » Édition Schneegans, 1213.
5. Cf. Édition Schneegans, 2939.

une des caractéristiques du récit du *Philomena*. Quelle que soit la source à laquelle il a puisé, et quelle que fût la nature de ce récit primitif, il est certain qu'il se bornait à raconter une seule poursuite des Sarrasins. C'est l'auteur du *Philomena* qui, lui, pour les besoins de sa narration, a dédoublé, de la façon que l'on sait, l'épisode. Par suite, en faisant allusion à la double résistance de Marsile à *La Clusa*, et aux deux poursuites des Sarrasins par Charlemagne, l'auteur de l'Office ne peut se référer expressément qu'au *Philomena*.

Tout concourt donc à nous prouver, que ce clerc de Girone a connu directement le *Pseudo-Philomena*, et que c'est à lui, et non à sa source, qu'il a emprunté toutes les données, tous les détails, dont il a composé son prologue au récit de la prise de Girone. Si, à cet épisode de la poursuite des Sarrasins, il a donné une forme plus simple que le *Philomena*, c'est peut-être, que, tout comme nous, il avait senti le caractère artificiel du dédoublement opéré par celui-ci et qu'assez aisément il pouvait en reconstituer la forme primitive. Mais, en outre, les dimensions mêmes de son récit lui faisaient une nécessité d'être sobre et concis. L'épisode au surplus n'avait, dans l'ensemble, et vu l'objet propre de ce récit, qu'une importance secondaire. Dans ces conditions, n'est-il pas naturel qu'ayant eu sous les yeux les deux narrations de son modèle, il les ait combinées, condensées et réduites?

Si, malgré tout, le développement donné par l'Office à cette partie du récit reste relativement considérable, eu égard aux dimensions de l'ensemble et à la place qu'occupe la prise de Girone, qui en est pourtant le véritable sujet, si cette disproportion entre les deux parties est une des caractéristiques de l'Office [1], on voit maintenant comme elle s'explique. La pauvreté de la légende locale concernant la prise de Girone et le développement accordé par le *Pseudo-Philomena* au récit des événements qui l'ont précédé en sont la cause.

De même, l'imitation directe de ce *Philomena* rend compte d'une autre particularité de l'Office, à savoir de la mention assez curieuse, qui y est faite de Roland et de Turpin. A la façon assez gauche, dont

1. Cf. *supra*, p. 69.

ils étaient introduits dans le récit, on avait supposé, qu'ils avaient été empruntés à un récit plus complet, où ces héros avaient un rôle plus marqué et on avait pensé, que cette source ne pouvait être qu'une source épique [1]. De ces deux hypothèses, la première seule se trouve vraie. Le *Pseudo-Philomena* est bien le récit largement développé, qui accordait un rôle important à Roland et à Turpin, et auquel l'Office les a empruntés, mais s'il a lui-même puisé à l'épopée, il ne peut cependant passer pour un récit épique.

Enfin, l'imitation du *Philomena* et l'autorité considérable accordée à ce récit par l'auteur de l'Office, expliquent peut-être l'altération, du reste négative, qu'il semble avoir fait subir à la légende locale sur le fait particulier de la prise de Girone. Si, en effet, celle-ci opposait à Charlemagne, comme défenseur de la ville, le roi Mahomet [2], il était curieux de constater, que l'Office, en relatant l'événement, passait tout à fait sous silence la personnalité de ce roi [3]. Était-ce par souci de la vérité historique et parce que ce clerc pouvait, comme nous-mêmes, douter de l'existence de ce Mahomet ?

C'est possible, mais il faut noter aussi, que le *Philomena*, qui, lui, d'une façon ou d'une autre, avait su qu'un roi de ce nom avait existé, racontait expressément, que ce roi Mahomet était mort dans une expédition entreprise pour venir au secours de Narbonne, par suite bien avant la prise de Girone par Charlemagne [4]. On comprend, qu'entre une tradition populaire et l'affirmation d'un texte tel que le *Pseudo-Philomena*, l'auteur de l'Office n'ait pas hésité. Il devait sacrifier la légende à ce qu'il croyait être l'histoire et, ainsi, l'influence de ce récit se retrouverait jusque dans la façon, dont le clerc de Girone aurait traité les traditions locales.

1. Cf. *supra*, p. 133, et Schneegans, *op. cit.*, pp. 71-75.
2. Cf. *supra*, p. 127.
3. Cf. *supra*, p. 132.
4. Cf. l'édition Schneegans, 645 et 761. Il faut même noter que, par l'application du procédé de dédoublement cher à l'auteur du *Philomena*, nous voyons reparaître, bien après la mort de Mahomet, un deuxième roi de Girone, anonyme celui-là, qui, lui aussi, prend part à une expédition formée pour secourir Narbonne et meurt sous les coups de l'abbé de La Grasse. Cf. édition Schneegans, 1622 et 1684.

En même temps, le silence de l'Office au sujet du roi Mahomet nous fournit un nouvel argument à la fois contre l'hypothèse de M. Schneegans, touchant l'utilisation par l'Office de la source du *Pseudo-Philomena*, et contre sa façon de concevoir ce récit poétique. Si l'auteur de l'Office ne s'était pas inspiré directement du *Philomena*, il n'avait aucune raison de passer sous silence le personnage, que mentionnait la tradition locale. Et si la source commune, que l'on attribuait à ces deux récits, avait contenu une *Prise de Girone*, puisque c'est à elle que le *Pseudo-Philomena* aurait emprunté le nom du roi Mahomet, on ne s'expliquerait pas, comment l'auteur de l'Office, utilisant à son tour et plus exclusivement cette narration de la prise de Girone, aurait ainsi éliminé ce personnage. Tout s'explique, au contraire, si l'on admet avec nous, qu'il n'a connu et utilisé que le *Pseudo-Philomena*.

*
* *

Ainsi, cette histoire, si peu véridique, de l'abbaye de La Grasse est bien la source, à laquelle a puisé l'auteur de l'Office de Girone. On s'en était, certes, douté [1], mais on ne s'en était jamais rendu compte, comme nous venons de le faire, et jamais, surtout, on n'avait eu l'idée, qu'elle était la seule source écrite utilisée par ce clerc.

On voit maintenant, comment il a procédé, et que, dans son récit, destiné à commémorer un fait imaginaire, la part de l'invention se réduit à presque rien. Si l'on excepte certains détails très secondaires, qu'il a pu imaginer ou du moins modifier à son gré, il n'a rien raconté, que l'on ne racontât avant lui. Il a d'abord répété ce que tous ses contemporains croyaient, touchant cette prétendue prise de Girone. Il n'est intervenu, peut-être, que pour éliminer une donnée, qui pouvait sembler suspecte, afin de rendre son récit plus vraisemblable. Puis, pour dater autant que possible l'événement et aussi

1. Cf. De Marca, *Marca hispanica*, p. 250, et Demaison, *Aymeri de Narbonne*, I, p. 233.

pour l'encadrer, il l'a rattaché à des événements sans doute légendaires, mais auxquels un long passé poétique avait donné comme un air de réalité. Seulement, il n'a pas puisé à la légende même. Il a mis à contribution un texte, qui jouissait à ses yeux d'une grande autorité, et, comme avait fait pour le *Pseudo-Turpin* l'auteur de l'office d'Halberstadt [1], mais avec plus d'art, il a résumé dans ses leçons les données du *Pseudo-Philomena*. A part la prière adressée par Charlemagne à la Vierge et l'apparition de celle-ci, il n'y a guère que la manœuvre attribuée à l'empereur, au col de Panissas, et où l'on reconnaît un auteur au courant de la situation réelle des lieux, qui soit vraiment de son invention. C'est le lien, qu'il imagine pour rattacher la poursuite des Sarrasins à la prise de Girone, les données du *Pseudo-Philomena* à celles des traditions locales. Entre ces deux sources, il n'y a pas de place pour une troisième, puisque aussi bien on ne voit pas ce qu'il aurait pu lui emprunter. Par suite, au point de vue de l'histoire poétique de Girone, l'Office liturgique n'a de valeur traditionnelle, que celle qu'on reconnaitra à la légende locale, dont nous avons essayé de déterminer les traits essentiels, et celle surtout, que l'on accordera aux traditions poétiques mises en œuvre, utilisées et, peut-être aussi, altérées par le *Pseudo-Philomena*.

1. Cf. *supra*, p. 137.

CONCLUSION

L'étude qui précède nous a permis de préciser quelques points de l'histoire du culte de saint Charlemagne à Girone et aussi d'établir les rapports des deux textes, qui s'y rattachent le plus directement, l'Office liturgique en neuf leçons et le *Tractatus de captione Gerunde*. A vrai dire, au point de vue, qui, surtout, nous intéresse ici, il n'y a que le premier qui soit important. L'autre n'en est qu'un remaniement, pour lequel on a utilisé différents éléments, mais non pas les traditions populaires ni les légendes poétiques.

L'Office liturgique seul concerne l'histoire poétique de Girone. L'étude, que nous venons d'en faire, ne résoud certes pas le problème, que celle-ci nous pose. Mais, si elle n'a pas établi le vrai rapport des deux légendes, qui constituent cette histoire, celle de Charlemagne et celle d'Ernaut, du moins nous permet-elle d'affirmer que celle-ci, la plus récente, est toujours restée étrangère aux traditions locales. En 1345, malgré la célébrité conférée à Ernaut par l'immense popularité des chansons du cycle de Guillaume, et bien, que peut-être, ailleurs, le succès de sa légende ait rejeté dans l'ombre la tradition plus historique et plus ancienne qui attribuait à Charlemagne la prise de Girone, le personnage reste inconnu des Gironais. L'auteur de l'Office peut mettre en scène, à côté de l'empereur, des personnages secondaires comme Roland et comme Turpin, que ses compatriotes connaissent au moins de nom, il ne mentionne pas Ernaut. Et cela au moins semble bien indiquer, que nous n'avons pas affaire à un héros local, dont la légende serait née au pays de Girone. C'est une forte présomption en faveur de l'hypothèse, qui représenterait celle-ci comme d'origine française et surtout comme une légende purement littéraire.

En ce qui concerne l'autre légende, celle de la prise de Girone par Charlemagne, le fait certain, c'est qu'elle a été l'objet d'une croyance populaire, à laquelle, de tout temps et aujourd'hui encore, les Gironais sont restés fidèles. A quelle époque s'est-elle formée ? Il serait assez malaisé de le dire, puisque le premier texte, où nous trouvons sa trace, est le *Chronicon Rivipullense*, lequel est sans doute relativement récent. On peut cependant supposer, qu'elle prit corps à quelque distance du fait historique assez différent, qui lui a donné naissance, postérieurement même au règne et à la mort de Charlemagne, au IXe ou Xe siècle, au moment, où se constitue la double légende du héros et du saint. Il semble, en effet, que si c'est la conscience populaire, qui, à Girone, attribua à l'empereur la délivrance de la ville, la forme première, sous laquelle nous apparait la légende, atteste l'influence de l'esprit clérical et dévot. Charlemagne prend Girone, mais avec l'aide de Dieu, et l'événement est marqué par des prodiges authentiques. C'est ce que raconte l'Office et ce que l'on croyait à Girone en 1345.

Une autre question est celle de savoir, si cette légende purement locale eut accès dans la littérature, si les allusions, que la poésie ou des œuvres inspirées d'elle font à la prise de Girone par Charlemagne se rapportent bien à elle, ou bien, si, à côté de la légende locale, une autre légende, d'origine différente et purement littéraire elle aussi, ne s'est pas développée et peut-être sans lui rien devoir. A cette question non plus notre étude de l'Office liturgique ne saurait fournir de réponse. Il n'a connu et utilisé pour son récit de la prise de Girone que les traditions et les croyances locales. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la mention du roi Mahomet par le *Pseudo-Philomena* semble attester, que, sinon l'auteur, du moins sa source connaissait la légende de Girone sous une forme inspirée des traditions primitives. Mais, si les allusions de la *Kaiserchronik* à la prise de la ville par le moyen de la famine se réfèrent, elles aussi, à un poème, procédant plus ou moins directement de la légende locale, il faut avouer, que celle-ci s'est dépouillée de tous les traits particuliers qui la constituaient, et qu'elle a été tout entière transformée par l'influence littéraire.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

La seule trace de cette influence littéraire sur la légende locale, telle que l'Office liturgique nous la montre constituée, pourrait être le rapport, qu'il établit entre le fait lui-même de la prise de Girone et les événements qu'il raconte comme l'ayant précédé. La légende est-elle, à cette date, incorporée à un cycle épique, racontant depuis le début l'expédition de Charlemagne à travers les Pyrénées orientales et la conquête de la Catalogne ? C'était la conclusion, que l'on pouvait tirer de l'étude de M. Schneegans et de sa façon de concevoir la composition de l'Office.

Nous savons maintenant, que, même sur ce point, le témoignage de l'Office est plutôt négatif. C'est l'auteur de l'Office lui-même, qui a créé le rapport, qu'il établit entre la prise de Girone et les événements antérieurs, et l'établissement de ce rapport ne saurait rien prouver de sa part, puisqu'il résulte de la mise bout à bout des données de la légende locale et de celles du *Pseudo-Philomena*. S'il y a eu un cycle de légendes, relatives à l'expédition de Charlemagne en Catalogne, et si la légende de Girone s'y est incorporée, ce n'est donc pas l'Office liturgique, qui peut nous l'attester, mais uniquement le *Pseudo-Philomena*.

Le résultat le plus net de notre étude est, sinon de renverser dès à présent, du moins de différer les conclusions, que l'on peut tirer de l'examen de l'Office liturgique. On avait cru pouvoir établir, qu'il supposait comme sa source, non pas une épopée, mais un groupe d'épopées embrassant la prise de Carcassonne par Charlemagne, celle de Narbonne et celle de Girone. On avait même pu se demander, si cette source n'était pas un recueil de poèmes épiques, écrits en provençal. La conclusion, à laquelle nous sommes arrivés touchant la composition de l'Office, nous oblige à reculer l'examen de ces questions et la réponse qu'il y faut faire.

Tout ce que nous pouvons savoir par l'étude de l'Office, c'est que l'auteur, en dehors de la tradition locale, n'a connu que le *Pseudo-Philomena*. C'est donc à l'étude seule de ce texte, qu'il faut demander, si, réellement, il suppose l'existence de ce groupe d'épopées, et si ces poèmes étaient ou non des poèmes provençaux. En

ce sens, l'étude du *Philomena*, qui, pourtant, n'atteste directement la prise de la ville ni par Charlemagne ni par Ernaut, nous apparaît comme devant nécessairement constituer un autre chapitre de l'histoire poétique de Girone.

APPENDICE

Nous croyons devoir reproduire le texte, jusqu'ici inconnu, d'un autre office de saint Charlemagne, découvert par nous dans un ancien bréviaire du secrétariat du Chapitre de Girone. On excusera les quelques lacunes, que nous laissons subsister, et qui tiennent, en partie, au mauvais état du manuscrit, et plus encore, aux conditions très défavorables, dans lesquelles nous avons pu en prendre connaissance. Tel quel, cependant, il nous permettra de reconnaître, qu'il était totalement étranger à la légende de Charlemagne a Girone et au diocèse lui-même de Girone. On remarquera seulement sa forme extérieure, identique à celle de notre Office : la VIIe leçon en est absente, parce qu'elle était constituée par un fragment de l'Évangile, qui n'est pas indiqué.

*
* *

Lectio I. — Sanctus Arnulfus dum esset in juventute dux genuit Angisum ducem. Angisus dux genuit Philippum ducem seniorem qui genuit Karolum seniorem et ducem qui Karolus genuit Pipinum quem Stephanus papa consecravit in regem. ℟. *Euge serve.*

Lectio II. — Pipinus igitur ex regali aula..... in regem promotus qui in ecclesia Sancti Dionisii postea cum multa honorificencia fuit tumulatus. ℟. *de communi.*

Lectio III. — Felix victoria et successibus regumque Francorum eximius hujus filius extitit Karolus ex Berta filia Cesaris. ℟. *O Sancte Karole.*

Lectio IV. — Unde in imperio gentis Grecorum etiamque Romano-

rum ac Germanorum concurrit unde merito ad ipsum postea translatum est imperium.

Lectio V. — Hic ergo Karolus Pipini filius qui pro felicitatis magnitudine ac nominatus est magnus.

Lectio VI. — [*Coperito tunc*] fratre suo Karolo Magno regnavit post eum quadraginta septem annis. Karolus quidem nomen regis regalem accepit coronam.

Lectio VII. - . . . . . .

. . . . . .

Lectio VIII. - Karolus Magnus vero in urbe Suesonica ergo Karolus in solio regni Francorum gloriose sublimatus. . . . . de gente Francorum imperator magnificatus quoque est. . . . . reges Francorum.

Lectio IX. - Qui fuerat diviciis, gloria et honore et nomine evocatus igitur Christi pugnator ad urbem Romam propter indignam Leonis pape injuriam. . . . . duodecimo ab urbe lapide et ab ipso Leone et preclaris civitatis honeste suscipitur. ℟. *Te secutus.*

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — L'office liturgique et l'histoire poétique de Girone..... 1

CHAPITRE II — Le culte de saint Charlemagne a Girone..... 18

CHAPITRE III. — Le texte de l'office liturgique..... 43

CHAPITRE IV. — Le *tractatus de captione gerunde* 70

CHAPITRE V. — Les sources de l'office et sa valeur traditionnelle..... 117

CONCLUSION..... 160

APPENDICE..... 164

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

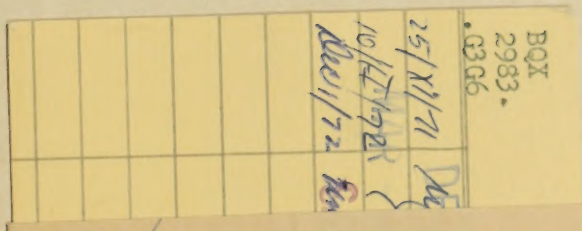

Canon

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
10 ELMSLEY PLACE
TORONTO 5, CANADA.
7205.